



Bulletin Officiel

N°6847 Lundi 24 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR- AGO

4

ZITOUNA TAKAFUL AGO

5

ZITOUNA TAKAFUL AGE

6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR- AGO

7

ZITOUNA TAKAFUL AGO

10

ZITOUNA TAKAFUL AGE

13

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AUTOMOBILES RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

16

ASSURANCES MAGHREBIA

17

CARTHAGE CEMENT

20

BEST LEASE

22

BH LEASING

24

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

26

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -S.N.M.V.T- MONOPRIX

29

TAWASOL GROUP HOLDING

30

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE SANS APE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA

33

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

EL AMEL DE MICROFINANCE 2023-1 (SANS APE)	34

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX	35

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	41

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1	47

TLF 2023-1	52

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	57

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-
- ASSURANCES GAT VIE
- ENNAKL AUTOMOBILES (INDIVIDUELS) SELON NCT
- ENNAKL AUTOMOBILES (CONSOLIDES) SELON NCT
- ENNAKL AUTOMOBILES (INDIVIDUELS) SELON IFRS
- ENNAKL AUTOMOBILES (CONSOLIDES) SELON IFRS
- MCP SAFE FUND
- TUNISIE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2023, au plus tard le 20 Avril 2023.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
- bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels. La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers.				

2023 – AC –027

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-
Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. H. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **mercredi 10 mai 2023 à 17h30** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2022 ;
3. Quitus aux Administrateurs ;
4. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'Administrateurs ;
8. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;
10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023 ;
11. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2023 ;
12. Pouvoirs pour formalités.

2023 – AS – 0420

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053 Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 26 avril 2023 à 14 heures** au siège social de BANQUE ZITOUNA sise à Boulevard Qualité de la vie, le Kram 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2022
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022
5. Dotation au fonds social
6. Affectation des résultats de l'exercice 2022
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2023.
9. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2023
10. Ratification du budget complémentaire des jetons de présence de l'exercice 2022.
11. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
12. Désignation d'un nouveau membre du Comité de Supervision Sharaique
13. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2023
14. Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053 Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mercredi 26 avril 2023 à 15 heures** au siège social de BANQUE ZITOUNA sise à Boulevard Qualité de la vie, le Kram 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du Capital social de la société
2. Transfert du siège social
3. Modification des Statuts
4. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2023 – AS – 0422

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -COMAR-**

Siège Social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba -1001 TUNIS

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 Mai 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 10 Mai 2023 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, et Madame Selma BELLEGHA ainsi que celui de la société PARENIN S.A lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025

- Monsieur Slaheddine LADJIMI
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE
- Madame Selma BELLEGHA
- La société PARENIN S.A

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Selim AZZABI	2023
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2023
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023
- La société SICOFF	2024
- AXA (1 ^{er} siège)	2024
- AXA (2 ^{ème} siège)	2024
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
- Madame Selma BELLEGHA	2025
- La société PARENIN S.A	2025

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **30 500 183,365 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	30 500 183,365
Réserve légale	809 107,650
Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés	7 140 000,000
Bénéfice distribuable	22 551 075,715
Dividende 2022	- 18 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	4 551 075,715

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes le 12/05/2023

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2023 à **200 000 Dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 à **40 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2023 à **40 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

2023 – AS – 0423

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053-Tunis.

La société Zitouna Takaful publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification de la tenue de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant que tous les actionnaires sont présents ou représentés, ratifie le lieu de participation à la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée....

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont citées

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Shari'ique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Shari'ique relatif à l'exercice 2022, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter le fonds social ZITOUNA TAKAFUL d'un prélèvement de 2% sur les bénéfices nets de l'opérateur au titre de l'exercice 2022, soit la somme de 125 103 dinars (cent vingt-cinq mille cent trois dinars)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices nets de l'exercice 2022 comme suit :

1- Résultat de l'Opérateur (en DT)

Résultat de l'exercice 2022- النتيجة المحاسبية	6 255 151
Report à nouveau antérieur- النتيجة المؤجلة للسنة السابقة	1 256 107
Bénifice distribuable- النتيجة القابلة للتوزيع	7 511 259
Réserve légale- الإحتياطات القانونية	375 563
Réserves pour réinvestissement exonéré- إحتياطات لفائدة استثمارات معفاة	6 000 000
Solde 2- الباقي	1 135 696
Prélèvement pour fonds social- إحتياطات للصندوق الاجتماعي	125 103
Solde 3- الباقي	1 010 593
Report à nouveau- النتيجة المؤجلة	1 010 593

2- Résultats du fonds des Adhérents (en DT)**2-1 Résultats du fonds des Adhérents Général**

Surplus de l'exercice 2022- الفائض التاميني	738 680
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés- الفائض التاميني المؤجل للسنوات السابقة	0
Solde 1- الباقي	738 680
Réserves pour réinvestissement exonéré- إحتياطات لفائدة استثمارات معفاة	0
Solde 2- الباقي	738 680
Provision d'équilibrage- مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين	738 680
Solde 3- الباقي	0
surplus à distribuer- فائض التأمين القابل للتوزيع	0
Solde 4- الباقي	0
Surplus du fonds des adhérents reporté- الفائض التاميني المؤجل	0

2-1 Résultats du fonds des Adhérents familial

Surplus de l'exercice 2022- الفائض التاميني	349 277
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés- الفائض التاميني المؤجل للسنوات السابقة	0
Solde 1- الباقي	349 277
Réserves pour réinvestissement exonéré- إحتياطات لفائدة استثمارات معفاة	0
Solde 2- الباقي	349 277
Provision d'équilibrage- مدخرات تغطية عجز صندوق المشتركين	349 277
Solde 3- الباقي	0
surplus à distribuer- فائض التأمين القابل للتوزيع	0
Solde 4- الباقي	0
Surplus du fonds des adhérents reporté- الفائض التاميني المؤجل	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaïque pour l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Sharaïque au titre de l'exercice 2023 à un montant de

Ces honoraires seront répartis comme suit :.....

- Le Président du Comité de Supervision Sharaïque : Un montant annuel net de dinars
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaïque : Un montant annuel net de dinars

Les Membres du Comité de Supervision Sharaïque perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au titre de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaïque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un budget brut de au titre de jetons de présence de l'exercice 2023 à répartir, avec la date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2023.

La répartition du budget global des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration sera déterminée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Ratification du budget complémentaire des jetons de présence au titre de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier le budget complémentaire des jetons de présences au titre de l'exercice 2022 conformément à la vingt-troisième décision du Conseil d'Administration N°53/01-2023 du 09/03/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer le cabinet représenté par et le cabinet représenté par en tant que Co-Commissaires aux Comptes de la Société ZITOUNA TAKAFUL pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION : Désignation d'un nouveau Membre du Comité de Supervision Charaique

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner Monsieur, nouveau Membre du Comité de Supervision Sharaïque pour une période de 3 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025

En conséquence, la composition du Comité de Supervision Sharaïque sera comme suit :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les taux de rémunération au titre de l'exercice 2023 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 25%
- Taux de commission Moudharaba : 25%

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION : Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales, est dument informée de.....

QUATORZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE**ZITOUNA TAKAFUL**

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053 Tunis.

La société Zitouna Takaful publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification de la tenue de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant que tous les actionnaires sont présents ou représentés, ratifie le lieu de participation à la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire connaissance prise de la libération intégrale du capital social actuel et après lecture du rapport Conseil d'Administration et le rapport spécial des Co-commissaires aux comptes, décide de porter le capital social de 25 000 000 dinars à 30 000 000 Dinars et ce, par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles d'un dinar de nominal chacune sans prime d'émission à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Les actions nouvelles seront émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de l'actionnaire MAJDA TUNISIA SA.

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée à l'actionnaire MAJDA TUNISIA SA conformément au tableau suivant :

ACTIONNAIRES	Nombre des actions avant augmentation	Part dans le capital avant augmentation	Montant en dinars	Nombre des actions après augmentation	Montant en dinars	Part dans le capital après augmentation
MAJDA TUNISIA S.A	17 499 996	70%	17 499 996	22 499 996	22 499 996	75%
BANQUE ZITOUNA S.A	7 499 999	30%	7 499 999	7 499 999	7 499 999	25%
MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1	0%	1	1	1	0%
LA CIGALE GAMMARTH	1	0%	1	1	1	0%
Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA	1	0%	1	1	1	0%
Monsieur Mahfoudh Barouni	1	0%	1	1	1	0%
Monsieur Adel ALAYA	1	0%	1	1	1	0%
Total	25 000 000	100%	25 000 000	30 000 000	30 000 000	100%

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du versement du montant libéré de l'augmentation du capital et seront assimilées entièrement aux actions existantes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes à l'AGE

L'assemblée approuve, sans aucune réserve ni restriction, le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial des Co- commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Extraordinaire et ce, conformément à l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Délai de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer le délai de souscription à la présente augmentation à 15 Jours de la date de publication de la notice d'information conformément à la législation en vigueur.

La souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites par le souscripteur auxquels la présente augmentation de capital est réservée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Transfert du siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pris connaissance des étapes entreprises pour le transfert du siège social, ainsi que les termes et conditions du contrat de location du nouveau siège social, approuve le transfert du siège social de l'ancienne adresse : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis à la nouvelle adresse :

.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Modification des Statuts

1- Modification de l'article 6 des Statuts

Sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, décidée en vertu de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

« Article 6 (Nouveau)

Le capital social est fixé à la somme 30 000 000 dinars, divisé en 30 000 000 Actions d'un dinar chacune ».

2- Modification de l'article 4 des Statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour de l'article 4 des statuts de la société comme suit :

« Le siège social de la société est fixé à, ., il peut être transféré en tout autre lieu du territoire tunisien en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
La société peut établir des bureaux ou succursales partout où le Conseil d'Administration le jugera utile. »

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Délégation de Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des Statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général de la société ou à son mandataire afin de :

- Recevoir la souscription et le versement afférent à la présente augmentation du capital, opéré le dépôt des fonds, procéder à la déclaration de souscription et de versements et effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité des décisions de la présente Assemblée.
- Effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi afin de réaliser le transfert du siège social.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Automobiles Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La Société ARTES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

(Exprimés en Dinars)

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2023	1 ^{er} Trimestre 2022	Au 31/12/2022
Total des revenus	24 363 662	36 032 573	133 158 413
Coût d'achat des marchandises vendues	20 303 637	26 473 392	101 703 823
Charges financières	23 038	7 772	85 954
Produits financiers	1 995 148	1 190 243	11 875 235
Trésorerie nette	89 231 929	81 157 791	95 759 009
Délai moyen règlement fournisseurs	145	145	145
Masse salariale	1 272 573	1 316 132	5 480 903
Effectif moyen	147	153	149
Nombre des points de vente (agents et ateliers)	28	28	28
Surface totale des points de vente en M ² (compte non tenu des dépôts de stocks)	30 695	30 695	30 695

* Tous les indicateurs objet de la présente communication sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

Faits saillants

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2023 s'est élevé à 24,364 Millions de dinars contre 36,033 Millions de dinars au 31/03/2022, soit une diminution de 11,669 Millions de dinars (32,38 %), en raison des difficultés à obtenir les volumes prévus pour la période. Cette situation aura tendance à s'améliorer sur le restant de l'année.
- La société ARTES (Marques Renault/Dacia) a enregistré au cours du premier trimestre 2023, 584 immatriculations contre 865 unités pour la même période de 2022 soit une diminution de 32,48% (281 véhicules).
- La trésorerie nette de la société ARTES a enregistré une augmentation de 8,074 Millions de Dinars par rapport à l'achèvement du premier trimestre 2022 en passant de 81,158 Millions de dinars à 89,232 Millions de dinars au 31 mars 2023.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ASSURANCES MAGHREBIA S.A Siège social : 64, Rue de Palestine 1002 Tunis

La société Assurances Maghreb SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

(Unité : 1000 dinars)

1- Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*)
Incendie et Risques divers	35 793	33 606	35 793	33 606	57 960
Santé	29 136	25 473	29 136	25 473	83 237
Automobile	23 910	22 638	23 910	22 638	77 623
Transport	1 779	1 593	1 779	1 593	4 527
Total	90 618	83 309	90 618	83 309	223 348

2- Primes cédées	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*)
Incendie et Risques divers	30 644	29 127	30 644	29 127	47 358
Santé	7 564	6 856	7 564	6 856	24 231
Automobile	494	474	494	474	1 570
Transport	1 557	1 283	1 557	1 283	3 481
Total	40 258	37 741	40 258	37 741	76 640

3-Commissions	6 367	5 842	6 367	5 842	18 318

4- Charges de sinistres nettes	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*)
Incendie et Risques divers	1 449	2 291	1 449	2 291	2 250
Santé	17 322	15 992	17 322	15 992	58 871
Automobile	14 793	13 803	14 793	13 803	47 169
Transport	70	308	70	308	- 271
Total	33 634	32 393	33 634	32 393	108 020

5- Produits financiers nets	4 386	4 875	4 386	4 875	24 204

(*) Chiffres Audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 31 mars 2023 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régles, Primes Cédées, Commissions).

2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute¹ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2022 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2023

Au terme du premier trimestre 2023, Assurances Maghrebria a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **90,618 MD** contre 83,309 MD au 31.03.2022, enregistrant une augmentation de 8,77% et un taux de réalisation de 101,70% du budget relatif au premier trimestre 2023.
2. Des primes cédées qui s'élèvent à **40,258 MD** contre 37,741 MD au 31.03.2022, soit une hausse de 6,67%, en corrélation avec l'évolution du chiffre d'affaires par branche, marquant ainsi un taux de réalisation de 100,64% par rapport au budget au 31 mars 2023.
3. Une augmentation de la charge de sinistres nettes de 3,83%, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 97,05% par rapport au budget prévu au 31.03.2023
4. Des produits financiers nets de **4,386 MD** contre 4,875 MD une année auparavant, soit une régression de 10,03% et un taux de réalisation de 102,38% par rapport budget relatif au premier trimestre 2023.

Les performances réalisées au 31 mars 2023 ont dépassé les prévisions initiales, et confirment l'aptitude de la compagnie à réaliser les objectifs fixés dans le business plan 2020-2024.

III. FORECAST 2023 :

Les prévisions de l'année 2023 de la compagnie ont été actualisées sur la base des réalisations au 31/03/2023, dans la continuité des orientations stratégiques et de la conjoncture économique du pays.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires prévisionnel de la compagnie atteindrait **243,755 MD** enregistrant ainsi une évolution de 9,14% par rapport à 2022.

Primes cédées

En adéquation avec l'évolution prévisionnelle du chiffre d'affaires par branche, les primes cédées évolueraient de 6,86%.

Commissions

Compte tenu de la structure prévisionnelle du chiffre d'affaires par branche en 2022, les commissions à servir à notre réseau de distribution évolueraient de 7,05%.

1. La charge de sinistres brute comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés et compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

Charge de sinistres nette

La charge de sinistres nette a été revue à la hausse, et ce en adéquation avec l'évolution du chiffre d'affaires, enregistrant une augmentation de 18,70% par rapport à 2022.

Produits financiers nets

Les produits financiers nets ont été revus à la hausse tenant compte de la structure des placements au 31 mars 2023, enregistrant une évolution de 12,04% par rapport à 2022

2023 – AS – 0427

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**CARTHAGE CEMENT**

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023 :

INDICATEURS D'ACTIVITES AU 31 MARS 2023

	1 ^{er} Trimestre 2023	1 ^{er} Trimestre 2022	Evolution Trimestrielle	Au 31/12/2022*
PRODUCTION				
Clinker en tonnes	334 715	398 284	-16%	1 531 854
Ciments en tonnes	441 277	459 465	-4%	1 755 859
Agrégats en tonnes	1 140 343	1 078 748	6%	4 225 546
Ready Mix en m3	25 906	25 351	2%	100 023
CHIFFRES D'AFFAIRES				
CA Marché Export (Clinker et ciment)	19 621 047	11 981 526	64%	56 975 647
CA (Ciments et clinker) Marché Local	83 567 483	64 466 201	30%	277 989 876
Agrégats	5 808 354	4 148 718	40%	17 668 260
Ready Mix	3 984 161	3 338 048	19%	14 346 130
TOTAL	112 981 045	83 934 493	35%	366 979 913
INVESTISSEMENTS				
Investissements HTVA	5 161 894	3 850 676	34%	25 357 041
ENDETTEMENT				
Endettement	389 469 342	410 595 314	-5%	381 620 681

*Chiffres non audités

1- Commentaires sur les indicateurs :

Au terme du premier trimestre 2023, Carthage Cement a réalisé un chiffre d'affaires de 112,981 MTND en hausse de 35% par rapport au premier trimestre 2022. Cette évolution a été enregistrée au niveau des trois activités de la société à savoir ciments, granulats et béton prêt à l'emploi.

Activité Ciment :

L'évolution du chiffre d'affaires de l'activité ciment est expliquée principalement par :

- la hausse importante du chiffre d'affaires export de 64% (ciment et clinker), passant de 11,981 MTND au premier trimestre 2022 à 19,621 MTND au 31 mars 2023.

- la hausse de 30% du chiffre d'affaires local, passant de 64,466 MTND au premier trimestre 2022 à 83,567 MTND au 31 mars 2023.

Carthage Cement confirme ainsi sa position de leader du secteur cimentier en Tunisie.

Activité Agrégats :

Au terme du premier trimestre 2023, le chiffre d'affaires des granulats affiche une hausse importante de 40% et atteint 5,808 MTND contre 4,148 MTND pour la même période de l'année précédente.

Activité Ready Mix :

Le chiffre d'affaires de l'activité béton affiche une progression de 19% pour s'établir à 3,984MTND contre 3,338 MTND pour la même période de l'année précédente.

Les investissements

Au 31/03/2023 les investissements ont atteint 5,161 MTND.

L'endettement

Au 31/03/2023 l'endettement global a atteint 389,469 MTND soit une baisse de -5% par rapport au 31/03/2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**BEST LEASE**

Siège social : 54, Avenue Charles Nicole Mutuelle Ville 1002 Tunis

La société Best Lease publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

	Premier trimestre			Exercice 2022 ⁽¹⁾
	2022	2023	Variations	
Total Approbations	43,967	46,07	4,78%	155,376
Sous total Approbations Mobilières	43,777	45,731	4,46%	153,003
Agriculture	9,445	7,196	-23,81%	32,677
Bâtiments & travaux publics	2,413	1,039	-56,94%	6,924
Industrie	1,992	1,791	-10,09%	7,524
Service et commerce	29,927	35,705	19,31%	105,878
Sous total Approbations Immobilières	0,19	0,339	78,42%	2,373
Agriculture				
Bâtiments & travaux publics				
Industrie				
Service et commerce	0,19	0,339		2,373
Total Mises en Force	22,698	30,130	32,74%	122,8
Sous total Mises en Force Mobilières	22,698	29,034	27,91%	120,111
Agriculture	6,155	5,418	-11,97%	25
Bâtiments & travaux publics	2,005	0,865	-56,86%	7,167
Industrie	1,503	1,358	-9,65%	6,585
Service et commerce	13,035	21,393	64,12%	83,545
Sous total Mises en Force Immobilières	0	1,096	-45,15%	0,503
Agriculture				
Bâtiments & travaux publics				
Industrie				
Service et commerce		1,096		0,503
Total Engagements en cours (a)	285,387	291,950		312,433
Total Engagements classés (b)	39,418	44,981		24,465
Total Engagements (a)+(b)	324,805	336,931		336,898
Trésorerie nette	59,632	35,399		39,939
Ressources d'emprunts	278,5	268,107		266,42
Capitaux propres	69,682	91,586		91,586
Revenu Brut de leasing (2)	40,1315	46,019	14,67%	168,46
Revenu Net de leasing	12,0535	12,395	2,83%	55,446
Produit Net de leasing	6,074	6,265	3,14%	30,216
Total des charges d'exploitation	1,367	1,376	0,67%	6,938

(1) Données auditées

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrat dont la facturation est entrée en vigueur

Revenu brut de leasing : Loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) intérêts de financement

Revenu net de leasing : Revenu brut de leasing (-) Amortissements financiers

Produits nets de leasing : Revenu net de leasing (-) charges financières

Charges d'exploitation : Charges de personnels (+) Dotation aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les capitaux propres sont calculés sans tenir compte du résultat de l'exercice et de « ISDARAT »

Faits saillants :

L'activité de BEST LEASE a été marquée au 31 mars 2023 par :

- Une augmentation des mises en force de 32,74% par rapport au 31 mars 2022.
- Une augmentation du Revenu net de leasing de 2,83% par rapport au 31 mars 2022.
- Une augmentation du produit net de leasing de 3,14% par rapport au 31 mars 2022.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH LEASING

RUE ZOHRA FAIZA - IMMEUBLE ASSURANCES SALIM LOT AFH BC 5
CENTRE URBAIN NORD - TUNIS MAHRAJANE 1008

BH LEASING publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} Trimestre 2023 :

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2022
		2023	2022		
Secteurs	Agriculture	4 859	3 672	32,34%	16 874
	Industrie	5 041	4 780	5,48%	25 904
	BTP	2 128	1 699	25,25%	7 548
	Tourisme(*)	12 100	3 105	289,72%	13 878
	Services divers, commerce et transport	21 840	19 244	13,49%	85 198
	Montant des Approbations	45 968	32 499	41,44%	149 402
	Agriculture	5 398	3 726	44,87%	13 043
	Industrie	6 428	7 234	-11,14%	22 594
	BTP	858	2 742	-68,70%	7 117
	Tourisme(*)	5 380	1 341	301,19%	10 220
	Services divers, commerce et transport	16 761	18 074	-7,26%	67 851
	Montant des Mises en forces	34 826	33 116	5,16%	120 824

(*) NB : il s'agit essentiellement du secteur de location de voiture avec une part de 52% pour les approbations et 54% pour les mises en forces.

(En milliers de dinars)

	Indicateurs	1er Trimestre		Variation en %	Exercice 2022(**)
		2023(*)	2022(**)		
Engagements	Approbations	45 968	32 499	41,44%	149 402
	Mises en force	34 826	33 116	5,16%	120 824
	Encours	278 072	269 960	3,00%	276 527
	Total des engagements	312 819	304 562	2,71%	307 065
	Total des engagements classés	55 069	54 448	1,14%	42 268
	Trésorerie nette	22 538	22 688	-0,66%	33 686
	Revenus nets de leasing	9 345	8 759	6,69%	34 336
	Revenus bruts de leasing	38 546	38 928	-0,98%	151 341
	Produits nets de leasing	3 931	3 421	14,92%	15 734
	Ressources d'emprunt	216 248	223 051	-3,05%	233 480
	Capitaux propres avant résultat	32 265	30 313	6,44%	30 304
	Total des charges d'exploitation (hors provision)	2 082	2 063	0,88%	7 939

(*) Chiffres non audités

(**) Chiffres définitifs et audités

Approbations : contrats de leasing approuvés,

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré,

Encours financiers : encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période,

Total des engagements encours : Encours financiers des contrats de leasing + Impayés + Engagements hors bilan,

Revenus bruts de leasing) : Total loyer en HT (principal + intérêts),

Revenus nets de leasing : intérêts sur créances de leasing,

Produit net de leasing : (revenus nets de leasing + autres produits d'exploitation + des placements financiers) – charges financières,

Ressources d'emprunt : Représentent la partie non échue des emprunts obtenus.

Faits saillants du 1^{er} Trimestre 2023 :

L'activité de BH LEASING durant le 1^{er} trimestre 2022 par rapport à celui de 2021 a été caractérisée par :

- *Une augmentation des approbations de 41,44%,*
- *Une augmentation des mises en forces de 5,16%,*
- *Une augmentation des revenus nets de leasing de 6,69%,*
- *Une augmentation des produits nets de leasing de 14,92%,*
- *Une augmentation des capitaux propres avant résultats de 6,44%.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A****Siège social :** 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis

La société Assurances Maghrebias Vie SA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2023.

(Unité : 1000 dinars)

	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022 (*)
1- Primes émises et acceptées nettes d'annulations en cours	30 114	28 050	30 114	28 050	105 318
Prévoyance	8 234	7 256	8 234	7 256	28 735
Epargne	21 880	20 794	21 880	20 794	76 583
2- Primes cédées	2 706	2 181	2 706	2 181	9 677
3-Commissions	2 241	1 962	2 241	1 962	9 949
4- Charges de sinistres nettes	10 240	7 178	10 240	7 178	42 104
5- Produits financiers nets	7 941	7 725	7 941	7 725	35 568

(*) Chiffres Audités

I. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs sont arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

1. Les chiffres au 31 mars 2023 sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches (Sinistres Régles, Commissions).
2. Les charges de commissions : s'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.
3. La charge de sinistres nette correspond à la charge de sinistres brute¹ moins la charge de sinistres cédée.
4. Les produits financiers nets, comprennent les loyers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (dépôts, obligations et autres). Les produits de placements tiennent compte des intérêts courus et non échus.
5. Les chiffres arrêtés au 31 décembre 2022 sont audités.

II. LES FAITS SAILLANTS AYANT MARQUE L'ACTIVITE DE LA COMPAGNIE DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2023

Au terme du premier trimestre 2023, Assurances Maghreb Vie a réalisé :

1. Un chiffre d'affaires qui s'élève à **30,114 MD** contre 28,050 MD au 31.03.2022, enregistrant une augmentation de **7,36%** et un taux de réalisation de 101,84% du budget prévu au terme du 1er trimestre 2023.
2. La charge de sinistres nettes s'élève à **10,240 MD**, enregistrant ainsi un taux de réalisation de 109,13% par rapport au budget prévu au 31.03.2023.
3. Des produits financiers nets de **7,941 MD** contre 7,725 MD une année auparavant, soit une progression de **2,80%** et un taux de réalisation de 100,51% par rapport au budget prévu à la fin du 1er trimestre 2023.

III. Forecast 2023 :

Les prévisions de l'année 2023 de la compagnie ont été actualisées sur la base des réalisations au 31 décembre 2022, dans la continuité des orientations stratégiques et de la conjoncture économique du pays.

Les principaux indicateurs sont les suivants :

Chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaires prévisionnel de la compagnie atteindrait **116 MD** contre 113,100 MD initialement prévus dans le business plan 2023-2027, soit un écart positif de 2,56%.

¹ La charge de sinistres brute comprend les sinistres réglés nets compte tenu des frais de gestion de sinistres, ainsi que la variation des provisions pour sinistres à payer.

Primes cédées

En adéquation avec l'évolution prévisionnelle du chiffre d'affaires, les primes cédées évolueraient de 9,85% par rapport à 2022.

Commissions

Compte tenu de la structure prévisionnelle du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance, les commissions à servir à notre réseau de distribution seraient de **13,430 MD** à fin 2023.

Charge de sinistres

La charge de sinistres nette a été revue à la hausse et atteindrait **43,489 MD** au terme de l'année 2023.

Produits financiers nets

Sur la base des réalisations au 31 décembre 2022 les produits financiers nets atteindraient **42,427 MD** en 2023.

2023 – AS – 0431

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -S.N.M.V.T- MONOPRIX

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine

La Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023*.

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Au 31/12/2022
CA TTC	165 627	153 962	671 671
CA HT	154 899	143 448	627 130
Cout achat Marchandises vendues	127 160	115 991	512 888
Charges du personnel	15 677	13 974	55 761
- <i>Ratio Masse salariale / CA HT</i>	10,12%	9,74%	8,89%
- <i>Effectif</i>	3 230	3 301	3 209
Charges financières	1 225	1 083	4 278
Nombre de points de vente	86	87	87
Délai de règlement fournisseurs en nbre de jours	70	70	70

(*) Données disponibles à ce jour et non encore validées par les commissaires aux comptes

Commentaires :

- 1- Le chiffre d'affaires HT du premier trimestre 2023 a enregistré une évolution de 7.98%.
- 2- Le ratio de la masse salariale à fin mars est passé de 9.74% en 2022 à 10.12% en de l'application des accords négociés entre les acteurs du secteur et les partenaires sociaux.
- 3- Le nombre de points de vente en activité est passé à 86 magasins suite à la fermeture du magasin Sousse Sud.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TAWASOL GROUP HOLDING

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Zone Industrielle Chargaia II - Tunis

La société Tawasol Group Holding publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2023.

Indicateurs d'activité de TAWASOL GROUP HOLDING

Chiffres consolidés(en KDT)	1er Trimestre 2023	1er Trimestre 2022	Variations	%	Performance annuelle 2022*
Revenus	18 180	21 349	- 3 169	-15%	99 966
Pôle télécommunication	4 923	4 245	678	16%	21 356
LOCAL	1 487	1 987	- 501	-25%	8 697
EXPORT	3 437	2 258	1 179	52%	12 659
Pôle d'infrastructure	2 798	2 419	379	16%	24 364
Pôle Industrie	10 231	14 592	- 4 360	-30%	52 424
Pôle promotion immobilier :	226	93	134	144%	1 822
Production	15 948	19 067	- 3 119	-16%	93 202
Investissements		-	-		107
Investissements corporels	1 000		1 000		107
Investissements financiers			-		-
Structure de l'endettement	37 211				42 983
Endettement à long et moyen terme	24 917				29 678
Endettement à court terme	12 294				13 305

(*) conformement aux indicateurs cumulés affichés au 31/12/2022

Les Faits Saillants du 1er Trimestre 2021

Le Groupe a fait état du retard de publication de son exercice consolidé clos fin décembre 2021 qui est dû à un ajournement d'une des sociétés du pôle immobilier pour remettre ses rapports entravée dans la reconstitution de ses écritures comptables.

Tawasol Group a prévu d'adopter une ligne plus stricte et a demandé à ses filiales de s'aligner sur les exigences du marché Financier et de permettre ainsi à sa filiales Hayatcom de suivre son Spin-Out.

A périmètre comparable le trimestre affiche une régression de son chiffre d'affaire passant de 21.349 mille dinars à 18.180 Mille dinars.

Cette baisse du chiffre d'affaire est dû essentiellement au Pôle Industrie. En effet la société UTS-Palma a préféré orienter ses ventes afin de prévenir des risques d'impayés dans une conjoncture délicate. Cette baisse du chiffre d'affaire s'est compensée par l'amélioration de la marge d'EBITDA.

L'endettement global s'est amélioré pour atteindre les niveaux de 37.211 mille dinars au 1^{er} trimestre 2023 contre 42.983 mille dinars au 31 décembre 2022.

Sur l'ensemble, le Groupe s'attend à une croissance organique de son Chiffre d'Affaire d'environ 10% pour l'exercice 2023.

1. Le pôle réseau de télécommunication

Le pôle est composé par deux sociétés Haytcom et Retel Service. La société Retel service opère uniquement sur le métier de la fibre optique et seulement sur le marché national.

Le pôle a terminé le 1^{er} Trimestre 2023 avec une croissance de 16% avec un volume de chiffre d'affaires de 4,923 MDT contre 4,243 MDT comparativement à la même période. Le Chiffre d'affaire a été consolidé par le volume des opérations à l'export avec une croissance de plus de 50% sur la période.

Filiale RDC : Consolidation de la part de marché de Haytcom sur la RDC avec le renforcement de plusieurs contrats cadres avec ZTE et le début de collaboration avec un nouveau client Africell

Filiale Ethiopie : Une nouvelle collaboration s'est instaurée avec ZTE ce qui a permis d'améliorer le CA dans ce pays. Malgré la croissance de l'activité en Ethiopie bénéficiant pour partie de l'installation d'un deuxième opérateur de téléphonie, Haytcom se trouve pénaliser dans son développement tant que le SPIN-Out n'est pas activé.

Filiale Maroc : Reprise des chantiers à la fin mars suites aux difficultés logistiques rencontrées quotidiennement issus changement de l'équipe managériale.

En millier de dinars	T1 2023	T1 2022
Chiffre d'affaire Hayatcom	4 685	3 348
<i>Local</i>	1 248	1 190
<i>Export</i>	3 437	2 258
EBITDA	644	435
Engagements Bancaires	1 706	1 052

2. Le pôle infrastructure

Le pôle a terminé le 1^{er} Trimestre 2023 avec une croissance de 16% avec un volume de chiffre d'affaires de 2,798 MDT contre 2,419 MDT comparativement à la même période.

- Une transition opérationnelle marquée par la qualification de l'ensemble des équipes par les bureaux de contrôles pour l'exécution des travaux sur le Gazoduc STEG G5/2019.
- Mise en Gaz du projet G4/G5 et la levée des autorisations administratives. La société bénéficie sur le projet G4/G5 des références des grands projets de Ø28 " lui permettant de poursuivre sa croissance à l'international.

En millier de dinars	T1 2023	T1 2022
Chiffre d'affaire	2 798	2 419
Engagements Bancaires	15 357	18 602

3. Le pôle Industrie

Le pôle est composé par la Société UTS-PALMA et opère dans le secteur d'extrusion de profilé d'aluminium. Le premier Trimestre a été Marqué par une conjoncture perturbée par une demande galopante de plusieurs revendeurs. Evoquant la prudence, le pôle a préféré consolider la croissance de ses marges.

Le résultat net de la société UTS Palma pour l'année 2022 est de 6 MDT contre 3,9 MDT pour l'exercice 2021.

En millier de dinars	T1 2023	T1 2022
Chiffre d'affaire	10 231	14 591
EBITDA	2 332	2 548
Engagements Bancaires	19 176	19 126

4. Le pôle Immobilier

Le pôle est composé par la participation de la Holding TGH dans trois sociétés :

- La Société Jnaynet Montfleury détenue à 69,62%, comprend le Projet résidentiel de Jnaynet Montfleury. C'est un projet de construction de 1200 appartements en plusieurs Lots. Le premier LOT, composé de 184 appartements, est achevé et commercialisé à 97%.
- La Société Jnaynet EL Manar détenue à 31,78%, comprend le Lotissement d'un Terrain en propriété à Enassr.
- La Société Jupiter Immobilière détenue à 99%, comprend le Projet résidentiel « Ma Villa 38 » à la soukra. Le projet est achevé et commercialisé à 95%.

La volatilité des taux d'intérêt bancaire, a fait que le secteur a connu une stagnation en attendant les décisions du gouvernement pour stabiliser les logements qui auront accès au Foprolos. Le groupe a estimé que ce n'est pas le bon timing de construire sur le projet Monfleury et il opte pour une politique de garder les terrains nus. Pareil Sur le Projet Jnaynet El Manar TGH joue la prudence afin d'absorber l'inflation. Le pôle est en négociation avec plusieurs opérateurs immobiliers de référence pour la création d'une zone Commerciale en Smart City.

	Ste Jnaynet Monfleury	Ste Jnaynet El Manar	Jupiter Immobilière
Superficie des Terrains Lotis disponibles	70 158 m ²	73 471 m ²	-
Valorisation des Terrains Lotis en millier de dinars	38 457	102 859	-
Valeur Comptable du Stock Construit en millier de dinars	2 053	-	450
Taux des Ventes	100%	-	98%
Endettement en millier de dinars	-	4 160	
Vente de la période T4 2022 en millier de dinars	226	-	

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLICUE A L'EPARGNE

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA -QNB-
Société Anonyme au capital de 394 000 000 DT
Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **22 février 2023** a été réalisée, et ce, par l'émission au pair de 25 000 000 actions nouvelles de dix (10) dinars chacune.

Les actions nouvelles émises en numéraire ont été souscrites et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **644 000 000** dinars divisé en **64 400 000** actions nominatives de nominal **10** dinars chacune et l'article **6** des statuts a été modifié en conséquence.

2023 – AS – 0434

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« El Amel de microfinance 2023-1»**

La société « El Amel de Microfinance SA » a décidé de proroger au **02/05/2023 inclus**, la période de souscription à l'emprunt obligataire « El Amel de microfinance 2023-1», émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF N°6826 du Mercredi 23/03/2023), qui a été initialement prévue du 22/03/2023 au 24/04/2023 inclus et ce, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

2023 – AS – 0435

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP

et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,756	111,828
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,525	154,631
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,309	128,391
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,103	139,200
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,928	134,014
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,352	135,455
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,510	128,587
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,682	51,713
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,514	37,540
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,832	127,921
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,522	112,597
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,836	19,849
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,105	136,180
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,753	133,823
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,903	12,910
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,412	190,540
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,800	12,806
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,057	108,130
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,220	111,299
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,533	15,543
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,093	2,095
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,342	69,370
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,754	145,835
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,235	108,471
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,527	119,599
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,142	152,222
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	574,572	574,865
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,689	147,461
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,780	189,333
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	103,076	103,267
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,876	141,980
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	169,413	169,069
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	155,255	155,369
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,060	24,126
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,660	100,824
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,037	1,039
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,027	1,029
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 428,568	2 434,028
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,236	151,471
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,592	238,961
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,062	3,077
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,749	2,762
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,321	58,643
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,397	1,398
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,247	1,251
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,241	1,245
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,892	14,844
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,208	11,351
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,612	14,628
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	91,627	91,539
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,223	1,237

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,165	112,216	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,465	103,524	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,394	110,468	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,597	107,663	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,655	109,731	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,940	113,013	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,212	109,287	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,404	106,480	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,077	104,133	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	112,038	112,115	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,363	109,440	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,351	107,424	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,657	102,728	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,759	106,835	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,499	108,550	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,078	107,146	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,696	104,738	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,039	110,105	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,900	105,964	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,041	115,124	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,317	108,389	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,477	112,548	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,962	101,067	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,576	112,709	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,761	59,900	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,449	108,323	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,429	17,427	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	306,757	306,953	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 255,801	2 250,299	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,884	73,032	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,359	57,410	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,708	109,724	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,606	10,684	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,238	16,297	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,544	17,605	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,279	15,311	
93 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,587	110,379	
95 FCP AL IMHIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,674	87,005	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,638	89,930	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,874	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	95,292	95,065	
99 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	-	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	101,424	100,778	
101 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	153,335	153,615	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,257	95,451	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,709	123,871	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	138,948	140,510	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	199,937	200,996	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	186,804	187,147	
107 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	180,754	180,776	
108 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,509	24,484	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	154,915	155,783	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 170,813	10 188,850	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,030	157,151	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,835	97,153	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 895,172	4 892,369	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,131	10,215	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,734	174,821	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 288,139	11 436,823	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 373,635	10 328,703	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 188,850	10 087,687	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,066	129,560	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	992,960	999,224	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M. Karim DEROUCHE (FINOR).

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	Note	2 022			2021
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		986 929	0	986 929	1 350 194
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		22 236 498	18 212 486	4 024 012	2 984 661
AC13 Fonds commercial		15 000	0	15 000	15 000
	AC1	23 238 427	18 212 486	5 025 941	4 349 855
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		22 985 035	19 745 688	3 239 347	3 629 021
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		1 046 472	885 718	160 754	200 879
	AC2	24 031 507	20 631 406	3 400 101	3 829 900
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		75 312 331	20 077 534	55 234 797	56 815 443
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 930 705	10 390 849	6 539 856	8 127 988
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		58 381 626	9 686 685	48 694 941	48 687 455
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		354 877 720	41 301 776	313 575 944	343 085 811
AC321 Parts dans les entreprises liées		117 621 801	30 248 322	87 373 479	89 352 297
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		212 143 424	11 053 454	201 089 970	199 997 620
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		25 112 495	0	25 112 495	53 735 895
AC33 Autres placements financiers		337 942 515	3 666 743	334 275 772	263 131 160
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		44 096 561	3 376 679	40 719 882	43 243 464
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		204 365 050	250 000	204 115 050	210 404 390
AC334 Autres prêts		8 477 752	40 064	8 437 688	7 480 154
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		81 000 000	0	81 000 000	2 000 000
AC336 Autres		3 152	0	3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		15 048 223	0	15 048 223	15 248 420
	AC3	783 180 789	65 046 053	718 134 736	678 280 834
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		10 521 144		10 521 144	10 579 880
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		418 048		418 048	0
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		65 282 587		65 282 587	58 837 403
	AC5	76 221 779	0	76 221 779	69 417 283
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		134 838 260	60 649 509	74 188 751	69 693 686
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		9 457 238		9 457 238	7 641 738
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		103 582 466	58 351 001	45 231 465	42 090 081
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		21 798 556	2 298 508	19 500 048	19 961 867
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		55 730 573	769 813	54 960 760	50 357 654
AC63 Autres créances		5 969 962	425 490	5 544 472	3 925 348
AC631 Personnel		157 881	0	157 881	142 249
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		3 231 432		3 231 432	1 932 286
AC633 Débiteurs divers		2 580 649	425 490	2 155 159	1 850 813
	AC6	196 538 795	61 844 812	134 693 983	123 976 688
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		6 069 009	0	6 069 009	2 921 336
AC72 Charges reportées		11 627 588	0	11 627 588	11 057 848
AC721 Frais d'acquisitions reportés		11 627 588	0	11 627 588	11 057 848
AC73 Comptes de régularisation Actif		15 644 180	0	15 644 180	14 111 178
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		9 755 485	0	9 755 485	9 406 426
AC733 Autres comptes de régularisation		5 888 695	0	5 888 695	4 704 752
AC75 Autres		13 709	0	13 709	46 535
	AC7	33 354 486	0	33 354 486	28 136 897
TOTAL DE L'ACTIF		1 136 565 783	165 734 757	970 831 026	907 991 457

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2 022	2021
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		152 614 590	161 796 743
CP4 Autres capitaux propres		20 138 179	20 138 179
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		247 752 769	231 934 922
CP6 Résultat de l'exercice		30 500 183	33 817 847
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	278 252 952	265 752 769
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		3 793 622	3 258 210
		3 793 622	3 258 210
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		70 523 813	67 492 922
PA320 Provisions d'assurance vie		1 421 059	1 868 965
PA330 Provision pour sinistres (vie)		4 372 757	5 239 622
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		378 551 830	351 574 893
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0	0
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		12 786 891	11 191 641
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		38 290 705	35 712 354
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 916 489	15 964 984
	PA3	521 863 544	489 045 381
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		77 105 005	69 706 909
		77 105 005	69 706 909
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		21 381 214	14 955 139
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		44 952 715	42 049 140
PA63 Autres dettes		11 307 318	11 353 209
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 832 920	3 637 757
PA632 Personnel		92 301	126 039
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		4 726 773	4 835 586
PA634 Crédoeurs divers		2 655 324	2 753 827
	PA6	77 641 247	68 357 488
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		12 174 656	10 626 948
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		387 201	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		11 787 455	10 626 948
PA73 Autres passifs financiers		0	1 243 752
	PA7	12 174 656	11 870 700
Total du Passif		692 578 074	642 238 688
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		970 831 026	907 991 457

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2022

	Note	2022			2021
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		246 396 143	-43 928 540	202 467 603	185 306 060
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-3 030 890	-58 736	-3 089 626	-2 996 699
	PRNV1	243 365 253	-43 987 276	199 377 977	182 309 361
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		24 980 120	0	24 980 120	21 724 644
	PRNV3	24 980 120	0	24 980 120	21 724 644
PRNV2 Autres produits techniques		196 425	0	196 425	107 260
	PRNV2	196 425	0	196 425	107 260
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		-130 083 715	8 823 448	-121 260 267	-109 056 552
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-28 572 187	6 445 184	-22 127 003	-8 722 328
	CHNV1	-158 655 902	15 268 632	-143 387 270	-117 778 880
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		48 494	0	48 494	-213 792
	CHNV2	48 494	0	48 494	-213 792
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		-1 261 119	5 070	-1 256 049	-828 130
	CHNV3	-1 261 119	5 070	-1 256 049	-828 130
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		-40 640 788	0	-40 640 788	-36 526 570
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		569 739	0	569 739	814 963
CHNV43 Frais d'administration		-27 725 184	0	-27 725 184	-25 663 540
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			10 463 900	10 463 900	10 204 518
	CHNV4	-67 796 233	10 463 900	-57 332 333	-51 170 629
CHNV5 Autres charges techniques		-836 535	0	-836 535	-337 554
	CHNV5	-836 535	0	-836 535	-337 554
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage		-1 176 428	0	-1 176 428	-1 118 236
	CHNV6	-1 176 428	0	-1 176 428	-1 118 236
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		38 864 075	-18 249 674	20 614 401	32 694 044

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2022

	Note	2022			2021
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Retrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		6 361 577	-78 798	6 282 779	5 884 336
	PRV1	6 361 577	-78 798	6 282 779	5 884 336
PRV2 Produits de placements					
		914 153	0	914 153	840 681
	PRV2	914 153	0	914 153	840 681
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-1 186 980	0	-1 186 980	-1 625 214
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		866 865	418 048	1 284 913	-1 718 945
	CHV1	-320 115	418 048	97 933	-3 344 159
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		447 906	0	447 906	498 332
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)		-1 401 923	0	-1 401 923	-1 045 469
	CHV2	-954 017	0	-954 017	-547 137
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-590 048	0	-590 048	-555 940
CHV43 Frais d'administration		-446 925	0	-446 925	-411 969
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			11 820	11 820	15 129
	CHV4	-1 036 973	11 820	-1 025 153	-952 780
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		4 964 625	351 070	5 315 695	1 880 941

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

	Note	2022	2 021
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie	RTNV	20 614 401	32 694 044
		20 614 401	32 694 044
RTV Résultat technique de l'assurance vie	RTV	5 315 695	1 880 941
		5 315 695	1 880 941
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		49 472 743	49 006 497
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		4 738 594	2 779 491
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 881 268	1 759 890
	PRNT1	56 092 605	53 545 878
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 904 422	-4 490 604
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-12 460 665	-15 155 498
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-415 974	-632 610
	CHNT1	-17 781 061	-20 278 712
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-24 980 120	-21 724 644
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-914 153	-840 681
	CHNT2	-25 894 273	-22 565 325
PRNT2 Autres produits non techniques	PRNT2	593 036	1 603 539
		593 036	1 603 539
CHNT3 Autres charges non techniques	CHNT3	-1 593 734	-3 686 537
		-1 593 734	-3 686 537
Résultat provenant des activités ordinaires		37 346 669	43 193 828
CHNT4 Impôt sur le résultat	CHNT4	-6 846 486	-9 375 981
		-6 846 486	-9 375 981
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		30 500 183	33 817 847
PRNT4 Gains extraordinaires	PRNT4	0	0
		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	CHNT5	0	0
		0	0
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		30 500 183	33 817 847
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 500 183	33 817 847

Etat des engagements reçus et donnés
(Exprimé en dinars)

	2022	2021
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 496 449	1 635 386
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2022

	2 022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues des assurés	273 859 649	233 556 150
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	1 351 818	3 525 549
* Décaissements des primes pour les cessions	-28 049 922	-18 060 462
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-108 818 779	-104 105 789
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-1 430 392	-4 299 878
* Encaissements des sinistres pour cessions	7 169 850	10 890 442
* Commissions versées aux intermédiaires	-28 876 218	-25 652 613
* Commissions reçues sur les cessions	2 977 323	3 233 633
* Commissions versées sur les acceptations	-272 925	-497 698
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-28 670 016	-24 789 562
* Variation des dépôts auprès des cédantes	-366 582	-992 132
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	76 297	-2 598 656
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-138 439 299	-169 814 176
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	132 462 773	129 188 135
* Produits financiers reçus	45 225 454	44 427 458
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-28 080 965	-34 216 388
* Impôts sur les bénéfices payés	-8 495 945	-11 236 036
* Autres mouvements	-19 514 239	-5 954 028
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	72 107 882	22 603 949
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 970 584	-5 684 238
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	897 120
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-376 550 000	-470 500 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	327 650 000	463 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-52 870 584	-11 787 118
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions		
* Dividendes et autres distributions	-14 845 873	-15 532 456
* Encaissements provenant d'emprunts		
* Remboursements d'emprunts		
* Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-14 845 873	-15 532 456
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	4 391 425	-4 715 625
Trésorerie de début d'exercice	1 677 584	6 393 209
Trésorerie de fin d'exercice	6 069 009	1 677 584

Notes aux états financiers au 31/12/2022

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Cinquante millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2022 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	221
Employés	49
Personnel contractuel	49

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2022 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ 3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ 3.4 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ 3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ 3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ 3.4.3 - Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ 3.5 - Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ 3.5.1 - Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ 3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➤ **3.6 - Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➤ **3.7 - Provisions techniques**

▪ **3.7.1 - Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ **3.7.2 - Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ **3.7.3 - Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

▪ **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ **3.7.6 - Autres provisions techniques**

- **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

- Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ Poste des états de résultat

➤ Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ Exemption à la présentation des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ Contrôle interne

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2022 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce plan annuel porte sur les fonctions et processus suivants :

- La Gestion des contrats automobile sur ASSURNET
- L'audit des processus de provisionnement et d'encaissement des recours relatifs aux dossiers sinistres Auto-Matériels
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme- Exercice 2022
- L'encours des prêts accordés au personnel
- La gestion des placements
- Suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la période 2018-2022 et couvrant les domaines suivants :
 - La gestion du transfert des contrats
 - La Gestion des contrats à déclaration
 - L'audit de la fonction Inspection
 - L'audit du « système de contrôle interne en matière de lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme » - Exercices 2018/2019/2020/2021
 - L'audit du « Processus d'évaluation des dossiers sinistres Auto-Matériels »
 - La souscription des contrats automobile sur ASSURNET
 - La Gestion des résiliations
 - La gestion de la trésorerie
 - L'audit du processus de comptabilisation en réassurance.
 -

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2022 à **23 238 427 Dinars** contre **20 585 807 Dinars** au 31/12/2021.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Investissement de recherche et développement	1 350 194	-363 265	986 929		986 929
Concessions, Brevets, Licences et Marques	19 220 613	3 015 885	22 236 498	18 212 486	4 024 012
fonds commercial	15 000	0	15 000		15 000
Actifs incorporels	20 585 807	2 652 620	23 238 427	18 212 486	5 025 941

➤ AC2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à **24 031 507 Dinars** contre **22 982 343 Dinars** au 31/12/2021.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Installations techniques et machines	21 989 454	995 581	22 985 035	19 745 688	3 239 347
Autres installations outillage et mobilier	992 889	53 583	1 046 472	885 718	160 754
Actifs corporels d'exploitation	22 982 343	1 049 164	24 031 507	20 631 406	3 400 101

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Agencements Aménagements & installations	10 686 225	8 858 407	1 827 818
Matériel de transport	1 555 603	1 049 009	506 594
Matériel Mobilier de Bureau	1 543 338	1 163 114	380 224
Matériel Informatique	10 246 341	9 560 876	685 465
Actifs corporels	24 031 507	20 631 406	3 400 101

➤ AC3 : Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2022 à **783 180 789 Dinars** contre **732 039 117 Dinars** au 31/12/2021.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Placements immobiliers	75 304 845	7 486	75 312 331	20 077 534	55 234 797
Placements dans les entreprises liées et participations	374 226 260	-19 348 540	354 877 720	41 301 776	313 575 944
Autres placements financiers	267 259 593	70 682 922	337 942 515	3 666 743	334 275 772
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	15 248 420	-200 197	15 048 223		15 048 223
Total	732 039 117	51 141 671	783 180 789	65 046 053	718 134 736

■ Placements immobiliers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Terrains	19 319 124		19 319 124		19 319 124
Constructions	40 575 585	-87 721	40 487 864	20 077 534	20 410 330
Placements dans des sociétés à objet foncier	14 542 418		14 542 418		14 542 418
Constructions en cours	867 718	95 207	962 925		962 925
Total	75 304 845	7 486	75 312 331	20 077 534	55 234 797

■ Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2021	Mouvement 2022	Brut au 31/12/2022	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2022
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	14 065 907	-447 268	13 618 639	1 350 252	12 268 387
SICAV	6 515 162	-3 200 160	3 315 002	0	3 315 002
FCP	20 818 854	662 156	21 481 010	188 502	21 292 508
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 681 910	0	5 681 910	1 837 925	3 843 985
Obligations et autres titres à revenu fixe	210 654 390	-6 289 340	204 365 050	250 000	204 115 050
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 000 000	79 000 000	81 000 000	0	81 000 000
Autres prêts	7 523 370	957 534	8 480 904	40 064	8 440 840
Total	267 259 593	70 682 922	337 942 515	3 666 743	334 275 772

■ Participations et entreprises liées

- Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	20 755 166	53 105 024
CLINIQUE EL AMEN BEJA	368 121	9 939 267	1	0,00%	100	65	35
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 959 200	19 796 000	1	0,00%	10	6	4
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE (FG COMAR 2022/1)	3 959 200	19 796 000	228 000	5,76%	1 140 000	318 060	821 940
CLINIQUE EL AMEN GAFSA (FG COMAR 2022/1)	223 017	6 690 510	54 000	24,21%	1 620 000	0	1 620 000
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	223 017	6 690 510	1	0,00%	100	53	47
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	0	103
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 865 990	13 061 930	1	0,00%	10	3	7
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	240 996	13 254 780	805	0,33%	83 362	6 618	76 744
CLINIQUE EL AMEN TUNIS (FG COMAR 2022/1)	240 996	13 254 780	58 909	24,44%	3 240 000	0	3 240 000
COMAR CI	705 883	7 058 830 000	317 649	45,00%	12 807 816	8 432 836	4 374 980
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	116 315	19 185
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT_DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	4 005 000	40 050 000	2 400 000	59,93%	16 500 000	619 200	15 880 800
HOPITAL PRIVE EL AMEN	40 000	100 000	1	0,00%	2	0	2
Total					117 621 801	30 248 322	87 373 479

- **Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2022)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2021	DOTATIONS 2022	REPRISE 2022	PROVISION 2022	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN BANK	26 481 000	132 405 000	8 155 146	30,80%	87 664 714	0	0	0	0	87 664 714
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	88 000 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 410 151	14 101 510	270 000	19,15%	2 700 000	0	0	0	0	2 700 000
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 418 940	11,40%	40 867 209	0	479 270	0	479 270	40 387 939
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798	0	0	0	0	72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 750	1 326 460	0	131 942	1 194 518	632 232
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	130 200	13 020 000	26 040	20,00%	2 300 000	0	0	0	0	2 300 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	125	0	50	0	50	75
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	107 664	0	6 144	101 520	138 480
TAYSIR MICROFINANCE	120 000	12 000 000	0	0,00%	0	0	0	0	0	0
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 277 833	16,39%	29 854 283	6 352 723	723 899	0	7 076 622	22 777 661
TUNISIE LEASING	10 800 000	54 000 000	2 147 618	19,89%	22 960 349	3 453 535	0	1 252 061	2 201 474	20 758 875
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					212 143 424	11 240 381	1 203 219	1 390 147	11 053 454	201 089 970

Au 31/12/2022, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Brut au 31/12/2022	Produits au 31/12/2022
AMEN BANK	12 035 895	1 000 000	823 400	12 212 495	1 016 839
TUNISIE LEASING	5 700 000	2 000 000	1 300 000	6 400 000	599 028
Total	17 735 895	3 000 000	2 123 400	18 612 495	1 615 867

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2021	Entrées 2022	Sorties 2022	Brut au 31/12/2022	Produits au 31/12/2022
AMEN BANK	36 000 000	181 000 000	210 500 000	6 500 000	1 820 299
Total	36 000 000	181 000 000	210 500 000	6 500 000	1 820 299

➤ AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

▪ Parts des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **10 521 144 Dinars** au 31/12/2022 contre **10 579 880 Dinars** au 31/12/2021.

Branche	2022	2021	Variation
Incendie	5 880 018	5 311 818	568 200
Risques divers	3 232 556	3 836 864	-604 308
Transport	1 408 116	1 115 210	292 906
Aviation	454	315 988	-315 534
	10 521 144	10 579 880	-58 736

▪ Sinistres à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **65 700 635 Dinars** au 31/12/2022 contre **58 837 403 Dinars** au 31/12/2021.

Branche	2022	2021	Variation
Vie	418 048	0	418 048
Incendie	28 476 020	27 976 867	499 153
Risques divers	29 982 977	26 209 858	3 773 119
Automobile	6 909 948	4 182 681	2 727 267
Transport	4 714 980	4 012 608	702 372
Groupes	0	372 189	-372 189
Aviation	219 652	243 311	-23 659
Prévisions pour recours à encaisser	-5 020 990	-4 160 111	-860 879
	65 700 635	58 837 403	6 863 232

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **196 538 795 Dinars** au 31/12/2022 contre **179 563 308 Dinars** au 31/12/2021.

Libellé	2022			2021		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-3 244 392		-3 244 392	-2 929 424		-2 929 424
Primes acquises et non émises	12 701 630		12 701 630	10 571 162		10 571 162
Autres Créances nées d'opérations directes	103 582 466	58 351 001	45 231 465	94 448 350	52 358 269	42 090 080
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	21 798 556	2 298 508	19 500 048	22 114 781	2 152 914	19 961 867
Créances née d'opérations de Réassurance	55 730 573	769 813	54 960 760	51 127 467	769 813	50 357 654
Prêts au personnel	157 881		157 881	142 249		142 249
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 231 432		3 231 432	1 932 286		1 932 286
Débiteurs divers	2 580 649	425 490	2 155 159	2 156 438	305 625	1 850 813
TOTAL	196 538 795	61 844 812	134 693 983	179 563 308	55 586 621	123 976 687

+ Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice.

Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement.

Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué la méthode préconisée par la nouvelle circulaire du CGA N° 01/2021 du 01/12/2021.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **33 354 486 Dinars** au 31/12/2022 contre **28 136 897 Dinars** au 31/12/2021.

Libellé	2022	2021
Avoirs en banque	5 845 706	2 799 276
CCP	219 151	120 709
caisse	4 153	1 351
Frais d'acquisition reportés	11 627 588	11 057 848
Intérêts courus et non échus	9 755 484	9 406 426
Autres comptes de régularisation	5 888 695	4 704 752
Autres	13 709	46 535
TOTAL	33 354 486	28 136 897

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CP1 : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2021	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	19 469 318	16 965	153 228 756	668 862	33 817 847	265 752 769
Réserve légale		1 690 892							-1 690 892	0
Réserve investissement exonérée										0
Réserve pour toute éventualité	25 000 000						-25 000 000			0
Réserve pour toute éventualité							14 126 955		-14 126 955	0
Dividende distribués									-18 000 000	-18 000 000
Résultat 31/12/2022									30 500 183	30 500 183
Solde 31/12/2022	75 000 000	6 690 892	250 000	3 301 022	19 469 318	16 965	142 355 710	668 862	30 500 183	278 252 952

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2022 à 34 663 901 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social	3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités	16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement	19 469 318 (*)
- Autres réserves pour toutes éventualités	11 626 596
- Prime d'émission	250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2022 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 30 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	37 113 690	49,48%
PGI HOLDING	692 135	20 764 050	27,69%
AXA	384 923	11 547 690	15,40%
MUNICH RE	75 521	2 265 630	3,02%
PARENIN	72 103	2 163 090	2,88%
AUTRES	38 195	1 145 850	1,53%
Total	2 500 000	75 000 000	100,00%

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent à **521 863 544 Dinars** au 31/12/2022 contre **489 045 381 Dinars** au 31/12/2021.

Libellé	2022	2021	Variation
Provisions pour primes non acquises	70 523 813	67 492 922	3 030 891
Provisions pour sinistres	434 002 183	403 718 510	30 283 673
Provisions mathématiques Vie	1 421 059	1 868 965	-447 906
Autres Provisions Techniques (non vie)	15 916 489	15 964 984	-48 495
TOTAL	521 863 544	489 045 381	32 818 163

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **70 523 813 Dinars** au 31/12/2022 contre **67 492 922 Dinars** au 31/12/2021.

Branche	2 022	2 021	Variation
Incendie	7 358 322	6 262 245	1 096 077
Risques divers	14 049 137	15 527 287	-1 478 150
Automobile	43 868 081	41 170 919	2 697 162
Transport	1 523 103	1 225 418	297 685
Groupe	872 866	540 982	331 884
Aviation	444 806	327 469	117 337
Acceptation	2 407 498	2 438 602	-31 104
TOTAL	70 523 813	67 492 922	3 030 891

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **434 002 183 Dinars** au 31/12/2022 contre **403 718 510 Dinars** au 31/12/2021.

Branche	2 022	2 021	Variation
Vie	4 372 757	5 239 622	-866 865
Incendie	40 014 179	40 492 212	-478 033
Risques divers	74 827 764	70 494 374	4 333 390
Automobile	270 859 352	249 844 405	21 014 947
Transport	10 472 408	9 254 788	1 217 620
Groupe	5 256 802	3 933 759	1 323 043
Aviation	31 455	33 640	-2 185
Acceptation	10 855 589	11 183 731	-328 142
Prévisions pour recours à encaisser	-33 765 719	-33 662 016	-103 703
Sous-Total 1	382 924 587	356 814 515	26 110 072
Provision pour Egalisation vie	12 528 969	11 127 046	1 401 923
Provision pour Egalisation non vie	25 253 614	23 927 231	1 326 383
Provision pour Equilibrage	508 122	658 077	-149 955
Sous-Total 2	38 290 705	35 712 354	2 578 351
Provision pour PB à distribuer vie	0	0	0
Provision pour PB à distribuer non vie	12 786 891	11 191 641	1 595 250
Sous-Total 3	12 786 891	11 191 641	1 595 250
Total	434 002 183	403 718 510	30 283 673

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **77 641 247 Dinars** au 31/12/2022 contre **68 357 488 Dinars** au 31/12/2021.

Libellé	2022	2021
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	21 381 214	14 955 139
Dettes nées d'opérations de Réassurance	44 952 715	42 049 140
Dépôts et cautionnement reçus	3 832 920	3 637 756
Personnel	92 301	126 039
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	4 726 773	4 835 586
Créditeurs divers	2 655 324	2 753 827
TOTAL	77 641 247	68 357 488

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **12 174 656 Dinars** au 31/12/2022 contre **11 870 700 Dinars** au 31/12/2021.

Libellé	2022	2021
Charges à payer	10 112 569	8 912 187
Report de commissions reçues des réassureurs	387 201	0
Produits constatés d'avance	224 953	993 433
Autres	1 449 933	721 328
Autres passifs financiers	0	1 243 752
	12 174 656	11 870 700

I. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non-vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	dommages Aux Bien	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	27 865 547	0	28 976 296	123 360 799	10 556 904	46 051 263	6 602 787	2 982 547	246 396 143
Variation des primes non acquises	-1 096 076	0	1 478 150	-2 697 162	-297 686	-331 883	-117 337	31 104	-3 030 890
Part des réassureurs dans les primes acquises	-23 003 421	0	-10 978 020	-1 461 348	-5 377 854	-2 717 379	-449 254		-43 987 276
Sous-Total 1	3 766 050	0	19 476 426	119 202 289	4 881 364	43 002 001	6 036 196	3 013 651	199 377 977
Prestations payées	-8 084 530	-396 767	-6 977 199	-74 581 312	-2 232 024	-33 446 792	-1 635 750	-2 729 341	-130 083 715
Charges des provisions pour prestations diverses	2 433 716	-7 335 402	10 938 993	-30 774 435	-1 108 336	-3 429 725	-753 074	328 142	-29 700 121
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 270 880	0	1 579 435	956	711 807	1 260 370	0	0	8 823 448
Part des réassureurs dans les charges de provisions	475 976	0	3 724 294	2 727 267	-81 435	-372 189	-23 659	0	6 450 254
Sous-Total 2	96 042	-7 732 169	9 265 523	-102 627 524	-2 709 988	-35 988 336	-2 412 483	-2 401 199	-144 510 134
Frais d'acquisition	-3 919 977	-44 052	-7 045 102	-20 691 793	-3 106 636	-4 048 961	-1 214 528	0	-40 071 049
Commissions reçues des réassureurs	5 993 308	0	2 266 453	0	1 421 018	775 239	7 882	0	10 463 900
Sous-Total 3	2 073 331	-44 052	-4 778 649	-20 691 793	-1 685 618	-3 273 722	-1 206 646	0	-29 607 149
Produits de placements	3 019 612	402 964	4 599 197	15 267 673	423 470	878 722	388 482	0	24 980 120
Autres produits techniques	0	0	0	196 425	0	0	0	0	196 425
Sous-Total 4	3 019 612	402 964	4 599 197	15 464 098	423 470	878 722	388 482	0	25 176 545
Autres charges de gestion nettes	-2 499 547	0	-5 627 202	-14 764 444	-2 312 067	-3 771 868	-847 710	0	-29 822 838
Sous-Total 5	-2 499 547	0	-5 627 202	-14 764 444	-2 312 067	-3 771 868	-847 710	0	-29 822 838
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	6 455 488	-7 373 257	22 935 295	-3 417 374	-1 402 839	846 797	1 957 839	612 452	20 614 401

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **56 092 605 Dinars** au 31/12/2022 contre **53 545 879 Dinars** au 31/12/2021.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Revenus des placements immobiliers	177 540	2 673 091	2 850 631	2 955 690
Revenus des participations	20 713 410	2 654 565	23 367 975	20 037 152
Revenus des autres placements	5 218 573	24 655 426	29 873 999	30 553 036
Total produits de Placements	26 109 523	29 983 082	56 092 605	53 545 879

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **17 781 061 Dinars** au 31/12/2022 contre **20 278 711 Dinars** au 31/12/2021.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs	0	982 497	982 497	17 382 565
Frais externes	0	324 445	324 445	402 158
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	11 943 735	4 530 384	16 474 119	2 493 989
Total produits de Placements	11 943 735	5 837 326	17 781 061	20 278 711

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **28 127 437 Dinars** au 31/12/2022 contre **25 910 374 Dinars** au 31/12/2021.

Rubriques	2022	2021
Salaires	20 085 548	18 907 358
Charges sociales	3 893 752	3 677 131
Autres	4 148 137	3 325 885
Total	28 127 437	25 910 374

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à **29 353 181 Dinars** contre **27 086 156 Dinars** en 2021.

➤ **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2022 à **593 036 Dinars** contre **1 603 539 Dinars** au 31/12/2021.

Nature de Produit	2022	2021
Avance sur TFP	216 166	185 021
Plus-value sur cession d'immobilisation	140 000	1 178 172
Intérêts bancaires et intérêts de retard	236 870	240 346
TOTAL	593 036	1 603 539

➤ **CHNT3 : Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2022 à **1 593 734 Dinars** contre **3 686 537 Dinars** au 31/12/2021.

Nature de charge	2 022	2 021
Part des frais généraux	1 593 734	1 357 299
Retenue à la source sur revenus des capitaux mobiliers	0	2 073 263
Autres	0	255 975
TOTAL	1 593 734	3 686 537

➤ Décompte fiscal

RESULTAT COMPTABLE	37 346 669

REINTEGRATIONS	52 995 492
- Provisions non déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions non cotées	10 757 609
- provisions pour dépréciation des SICAV, FCPR, OBLIGATIONS, Autres	51 427
- provisions pour créances douteuses	33 738 522
- Provisions déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions cotées	1 650 800
- provisions pour créances douteuses	6 754 330
- Moins-value de cession des titres des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices	16 718
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	4 467
- Abandon de créances non déductibles	21 619

DEDUCTIONS	34 336 804
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	34 336 804

Résultat fiscal après déduction des provisions **56 005 357**

- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	8 405 130
- provisions pour titres cotés	1 650 800
- provisions pour créances douteuses	6 754 330

Résultat fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation **47 600 227**

- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	22 905 134
- Dividendes et assimilés	22 210 252
- Plus-value de cession des actions cotées acquises avant le 1er janvier 2011	694 882

- Déduction pour réinvestissement exonéré	7 140 000

Résultat imposable	17 555 093

Impôts sur les Sociétés	6 144 282

Contribution Sociale de Solidarité	702 204

Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0

Impôts Avancés	8 428 300

Report d'impôts	2 284 017

RESULTAT NET	30 500 183

➤ **Tableau de passage des charges par natures aux charges par destination**

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2022 à **91 281 983 Dinars** et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Assurances de l'entreprise	170 188
Charges du personnel	28 106 999
Commission	30 419 631
Dotations aux amortissements et aux provision	11 924 955
Entretiens et reparations	1 118 655
Fournitures	1 498 602
Frais divers	2 005 896
Frais financiers	108 074
Frais postaux	844 505
Honoraires	5 469 784
Impôts et taxes	5 246 685
Loyers et charges locatives	9 787
Maintenace informatique	1 059 370
Missions et réceptions	321 313
Publicité	2 977 539
Total	91 281 983

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Libellé	Montant
Frais d'acquisition	41 230 836
Frais d'administration	28 172 109
Frais de gestion des sinistres	16 363 379
Charges de placements	3 921 925
Autres charges	1 593 734
Total	91 281 983

I. Transaction avec les sociétés du groupe

Primes et prestations

Société	Primes	Réglements
AMEN BANK	4 493 845	2 737 794
AMEN INVEST	65 256	25 665
AMEN SANTE	145 004	33 454
ASSURANCES HAYETT	8 422	0
CAFES BEN YEDDER	120 678	224 309
CAFES BONDIN	185 063	20 170
CLINIQUE EL AMEN BEJA	82 838	0
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	124 245	-705
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	60 986	36
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	74 042	375
CLINIQUE EL AMEN MUTUELLE VILLE	136 784	33 858
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	130 688	5 104
COMAR IMMOBILIERE	13 182	0
EL IMRANE	90 564	10 929
ENNAKL AUTOMOBILES	2 136 755	989 499
GFCO	187 477	30 773
GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE	1 100	0
HUILERIES BEN YEDDER	4 785	0
INNOVA MEDIA	1 751	-3 316
INNOVA PRODUCTIONS	300	0
KAWARIS	82 008	8 662
LA GENERALE ALIMENTAIRE	119 269	12 574
MAJESTIC	14 044	30
MEDITRAC	177 468	20 679
PARENIN	988 008	313 329
PGI	32 011	29 904
SINEW	0	0
SNB	241 193	101 514
TUNISIE LEASING ET FACTORING	11 520 418	5 133 154
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	496 976	124 876
TUNISIE VALEURS	0	1 415
TUNISYS	73 512	7 198
	21 808 672	9 861 280

Dividendes Encaissées

Société	Montant
AMEN BANK	11 819 163
AMEN CAPITAL	7
AMEN FINANCE COMPANY	771 436
AMEN PREMIERE SICAV	21 085
AMEN TRESOR SICAV	27 496
COMAR IMMOBILIERE	177 540
ENNAKL AUTOMOBILES	2 215 129
HAYETT	2 683 813
KAWARIS	178 940
MEDITRAC	267 492
SNB	90 200
SPCS	78 015
TUNINVEST SICAR	4 301
TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 073 809
TUNISYS	35 906
	19 444 332

Loyers Encaissés

Société	Montant
HAYETT	163 074
TUNISYS	164 820
EL IMRANE	140 879
CAFES BONDIN	48 054
AMEN SANTE	288 344
	805 171

VI. Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2022 à **6 069 009 Dinars** contre **1 677 584 Dinars** au 31/12/2021 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2022 est de **4 391 425 Dinars** contre **<4 715 625> Dinars** au 31/12/2021.

Cette variation se détaille comme suit :

Nature de flux	2022	2021
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	72 107 882	22 603 948
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-52 870 584	-11 787 118
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-14 845 873	-15 532 456
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 391 425	-4 715 625

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2022

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	1 350 194	2 652 620	3 015 885	986 929	0	0	0	0	0	0	0	0	986 929
Concessions,Brevets,licences,marques	19 220 613	3 015 885	0	22 236 498	16 235 952	0	1 976 534	0	0	0	18 212 486	0	4 024 012
Fonds de commerce	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Total des actifs incorporels	20 585 807	5 668 505	3 015 885	23 238 427	16 235 952	0	1 976 534	0	0	0	18 212 486	0	5 025 941
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	21 989 454	1 187 716	192 135	22 985 035	18 360 433	0	1 385 255	0	0	0	19 745 688	0	3 239 347
Autres installations outillage et mobilier	992 889	53 583	0	1 046 472	792 010	0	93 708	0	0	0	885 718	0	160 754
Total des actifs corporels d'exploitation	22 982 343	1 241 299	192 135	24 031 507	19 152 443	0	1 478 963	0	0	0	20 631 406	0	3 400 101
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	75 304 845	100 365	92 879	75 312 331	18 489 402	0	1 675 853	0	87 721	0	20 077 534	0	55 234 797
Placements dans les entreprises liées													
Parts	109 252 363	8 369 496	58	117 621 801	0	19 900 066	0	21 041 912	0	10 693 656	0	30 248 322	87 373 479
Bons et Obligation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	109 252 363	8 369 496	58	117 621 801	0	19 900 066	0	21 041 912	0	10 693 656	0	30 248 322	87 373 479
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	211 238 001	1 131 923	226 500	212 143 424	0	11 240 381	0	13 533 879	0	13 720 806	0	11 053 454	201 089 970
Bons et Obligation	53 735 895	184 000 000	212 623 400	25 112 495	0	0	0	0	0	0	0	0	25 112 495
otal Placements dans les entreprises avec un lien de participatio	264 973 896	185 131 923	212 849 900	237 255 919	0	11 240 381	0	13 533 879	0	13 720 806	0	11 053 454	226 202 465
Autres placements financiers													
Actions,autres titres à revenu variable	47 081 833	112 846 713	115 831 985	44 096 561	0	3 838 369	0	3 381 518	0	3 843 208	0	3 376 679	40 719 882
Obligations et autres titres à revenu fixe	210 654 390	27 490 550	33 779 890	204 365 050	0	250 000	0	0	0	0	0	250 000	204 115 050
Autres Prêts	7 520 218	4 140 786	3 183 252	8 477 752	0	40 064	0	0	0	0	0	40 064	8 437 688
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	2 000 000	193 550 000	114 550 000	81 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	81 000 000
Autres	3 152	0	0	3 152	0	0	0	0	0	0	0	0	3 152
Total Autres placements financiers	267 259 593	338 028 049	267 345 127	337 942 515	0	4 128 433	0	3 381 518,000	0	3 843 208	0	3 666 743	334 275 772
Créances pour espèces déposées	15 248 420	8 566 876	8 767 073	15 048 223	0	0	0	0	0	0	0	0	15 048 223
Total Placements	732 039 117	540 196 709	489 055 037	783 180 789	18 489 402	35 268 880	1 675 853	37 957 309	87 721	28 257 670	20 077 534	44 968 519	718 134 736
Total Général	775 607 267	547 106 513	492 263 057	830 450 723	53 877 797	35 268 880	5 131 350	37 957 309	87 721	28 257 670	58 921 426	44 968 519	726 560 778

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022

	31/12/2022		
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	75 312 331	20 077 534	55 234 797
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	194 965 194	11 107 618	183 857 576
SICAV	3 315 002	0	3 315 002
FCP	21 481 010	188 502	21 292 508
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	154 100 580	33 382 335	120 718 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 477 545	250 000	229 227 545
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	81 000 000		81 000 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	15 048 223		15 048 223
Autres Prêts	8 480 904	40 064	8 440 840
Total	783 180 789	65 046 053	718 134 736

**ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU
31/12/2022**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2018	N-3: 2019	N-2: 2020	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	101 055 645	77 349 567	77 030 536		
Provisions pour sinistres	42 619 426	68 038 885	69 740 011		
Total charges des sinistres	143 675 071	145 388 452	146 770 547		
Primes acquises	199 940 387	206 860 145	217 927 274		
% sinistres / primes acquises	71,86%	70,28%	67,35%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2018	N-3: 2019	N-2: 2020	N-1: 2021	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	106 867 580	88 490 755	109 105 097	59 342 114	
Provisions pour sinistres	29 202 527	51 887 960	47 318 923	69 552 108	
Total charges des sinistres	136 070 107	140 378 715	156 424 020	128 894 222	
Primes acquises	199 940 387	206 860 145	217 927 274	221 744 779	
% sinistres / primes acquises	68,06%	67,86%	71,78%	58,13%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2018	N-3: 2019	N-2: 2020	N-1: 2021	N: 2022
Inventaire N					
Règlements cumulés	110 504 603	94 564 489	120 025 721	95 194 106	61 923 524
Provisions pour sinistres	22 161 237	38 423 699	33 036 333	51 757 998	84 115 196
Total charges des sinistres	132 665 840	132 988 188	153 062 054	146 952 104	146 038 720
Primes acquises	199 940 387	206 860 145	217 927 274	221 744 779	243 365 253
% sinistres / primes acquises	66,35%	64,29%	70,24%	66,27%	60,01%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2022

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des Placements Immobiliers	177 540	2 673 091	2 850 631	2 955 690
Revenus des Participations	1 987 729	20 439 765	22 427 494	20 037 152
Revenus des autres placements	23 944 254	6 870 226	30 814 480	30 553 036
Total Produits de Placements	26 109 523	29 983 082	56 092 605	53 545 879
Interêts	-12 785 787	-1 915 401	-14 701 188	-17 382 565
Frais externes	0	-324 445	-324 445	-402 158
Autres Frais	0	-2 755 428	-2 755 428	-2 493 989
Total charges de placements	-12 785 787	-4 995 274	-17 781 061	-20 278 711

**ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE
AU 31 DECEMBRE 2022**

	Vie	Total
Primes acquises		
-Primes Emises	6 361 577	6 361 577
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	-1 186 980	-1 186 980
-charges des provisions pour prestations diverses	-87 152	-87 152
Solde souscription	5 087 445	5 087 445
-Frais d'acquisition	-590 048	-590 048
-Autres charges de gestion nettes	-446 925	-446 925
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 036 973	-1 036 973
-Produits de placements	914 153	914 153
-Autres produits techniques	0	0
Solde financier	914 153	914 153
Part des réassureurs dans les primes acquises	-78 798	-78 798
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	418 048	418 048
Commissions reçues des réassureurs	11 820	11 820
Solde de Réassurance	351 070	351 070
RESULTAT TECHNIQUE VIE	5 315 695	5 315 695

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 372 757
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	5 239 622
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	0
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	0
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	12 528 969
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	11 127 046
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	1 421 059
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	1 868 965

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2022

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Exploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
Primes Acquises															
Primes Emises	27 865 547	0	7 715 382	123 360 799	10 556 904	46 051 263	6 602 787	1 239 547	1 843 743	1 914 090	111 866	7 899 439	8 252 229	2 982 547	246 396 143
Variation des primes non acquises	-1 096 076	0	0	-2 697 162	-297 686	-331 883	-117 337	-193 531	1 671 681	0	0	0	0	31 104	-3 030 890
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	-8 084 530	-396 767	-1 510 886	-74 581 312	-2 232 024	-33 446 792	-1 635 750	-284 800	-834 962	-144 215	-53 898	-3 310 065	-838 373	-2 729 341	-130 083 715
Charges des provisions pour prestations diverses	2 433 716	-7 335 402	173 432	-30 774 435	-1 108 336	-3 429 725	-753 074	-198 655	-2 766 152	30 200	7 433 393	-366 241	6 633 016	328 142	-29 700 121
Solde de souscription	21 118 657	-7 732 169	6 377 928	15 307 890	6 918 858	8 842 863	4 096 626	562 561	-85 690	1 800 075	7 491 361	4 223 133	14 046 872	612 452	83 581 417
Frais d'acquisition	-3 919 977	-44 052	-1 542 771	-20 691 793	-3 106 636	-4 048 961	-1 214 528	-332 059	-1 261 630	-348 944	-163 540	-1 427 637	-1 968 521		-40 071 049
Autres charges de gestion nettes	-2 499 547	0	-830 952	-14 764 444	-2 312 067	-3 771 868	-847 710	-315 633	-880 487	-243 595	-149 512	-1 833 084	-1 373 939		-29 822 838
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-6 419 524	-44 052	-2 373 723	-35 456 237	-5 418 703	-7 820 829	-2 062 238	-647 692	-2 142 117	-592 539	-313 052	-3 260 721	-3 342 460	0	-69 893 887
Produits nets de placements	3 019 612	402 964	2 638 038	15 267 673	423 470	878 722	388 482	531 639	1 313 020	26 752	2 301	56 946	30 501	0	24 980 120
Autres produits techniques	0	0	0	196 425	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	196 425
Solde financier	3 019 612	402 964	2 638 038	15 464 098	423 470	878 722	388 482	531 639	1 313 020	26 752	2 301	56 946	30 501	0	25 176 545
Part des réassureurs dans les primes acquises	-23 003 421	0	-10 978 020	-1 461 348	-5 377 854	-2 717 379	-449 254	0	0	0	0	0	0	0	-43 987 276
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 270 880	0	1 579 435	956	711 807	1 260 370	0	0	0	0	0	0	0	0	8 823 448
Part des réassureurs dans les charges de provisions	475 976	0	3 721 666	2 727 267	-83 877	-372 189	-23 659	0	0	0	0	0	0	0	6 445 184
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	0	2 628	0	2 442	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 070
Commissions reçues des réassureurs	5 993 308	0	2 266 453	0	1 421 018	775 239	7 882	0	0	0	0	0	0	0	10 463 900
Solde de réassurance	-11 263 257	0	-3 407 838	1 266 875	-3 326 464	-1 053 959	-465 031	0	0	0	0	0	0	0	-18 249 674
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	6 455 488	-7 373 257	3 234 405	-3 417 374	-1 402 839	846 797	1 957 839	446 508	-914 787	1 234 288	7 180 610	1 019 358	10 734 913	612 452	20 614 401

Informations Complémentaires

[illegible]

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT
TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU
31/12/2022**

	Montant
Primes acquises	
-Primes Emises	6 361 577
-Variation des primes non acquises	0
Charges de Prestations	
-Prestations et frais payés	-1 186 980
-charges des provisions pour prestations diverses	-87 152
Solde souscription	5 087 445
-Frais d'acquisition	-590 048
-Autres charges de gestion nettes	-446 925
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 036 973
-Produits de placements	914 153
-Autres produits techniques	0
Solde financier	914 153
Part des réassureurs dans les primes acquises	-78 798
Part des réassureurs dans les prestations payées	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	418 048
Commissions reçues des réassureurs	11 820
Solde de Réassurance	351 070
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	5 315 695

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	4 372 757
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	5 239 622
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	0
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	0
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	12 528 969
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	11 127 046
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	1 421 059
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	1 868 965

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT
TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU
31/12/2022**

	Montant
Primes acquises	
- Primes Emises	246 396 143
- Variation des primes non acquises	-3 030 890
Charges de Prestations	
- Prestations et frais payés	-130 083 715
- charges des provisions pour prestations diverses	-29 700 121
Solde souscription	83 581 417
- Frais d'acquisition	-40 071 049
- Autres charges de gestion nettes	-29 822 838
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-69 893 887
- Produits de placements	24 980 120
- Autres produits techniques	196 425
Solde financier	25 176 545
Part des réassureurs dans les primes acquises	-43 987 276
Part des réassureurs dans les prestations payées	8 823 448
Part des réassureurs dans les charges de provisions	6 445 184
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	5 070
Commissions reçues des réassureurs	10 463 900
Solde de Réassurance	-18 249 674
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	20 614 401

Informations complémentaires	
- Provisions pour primes non acquises - Année N	70 523 813
- Provisions pour primes non acquises - Année N-1	67 492 922
- Provisions pour sinistres à payer - Année N	412 317 549
- Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	385 236 909
- Prévisions de recours à encaisser - Année N	-33 765 719
- Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-33 662 016
- Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	12 786 891
- Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	11 191 641
- Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	25 761 736
- Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	24 585 308
- Provisions Mathématiques - Rente - Année N	14 421 206
- Provisions Mathématiques - Rente - Année N-1	13 953 806
- Provisions pour risques en cours - Année N	1 495 283
- Provisions pour risques en cours - Année N-1	2 011 177

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les Actionnaires

**De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR**

Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 278 252 952 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30 500 183 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu le 14 décembre 2022 une notification des résultats de la vérification approfondie et a formulé son opposition aux résultats de cette vérification dans les délais légaux.

A la date du présent rapport, aucune réponse de l'administration fiscale à l'opposition n'a été notifiée à la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations

susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR
Karim DEROUICHE

ECC MAZARS
Mohamed Hedi KAMMOUN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les Actionnaires

**De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR**

Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2022 s'élèvent à 8 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- La COMAR a acquis 20 actions « HOPITAL PRIVE EL AMEN » auprès de la société AMEN SANTE (détenue à hauteur 77,68% par la COMAR) pour un total de 50 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 octobre 2022.

Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacturera à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire.

Cette convention a été signée le 1^{er} avril 2022 et n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice.

- En date du 29 décembre 2020, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 2 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

Les produits constatés à ce titre en 2022 s'élèvent à 240 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation à postériori par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 16 KTND.

- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 102 KTND.
- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 234 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charge de l'exercice 2022 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 39 KTND et 11 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 17 KTND.

Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 137 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 72 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, est de 40 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnels. Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 67 KTND et 51 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2020 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 190 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Slim Azzebi en tant qu'administrateur. Il sera chargé de :

- Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
 - Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
 - Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR côte d'ivoire est bénéficiaire.
- Le comité de rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Slim Azzabi à 100 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone dans la limite de 120 DT par mois.

- Le comité de rémunération du 21 juin 2022 a décidé d'accorder au Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 260 KTND au titre de l'année 2021.
- Le comité de rémunération du 21 juin 2022 a décidé d'accorder au Directeur Général, M Hakim Ben Yedder une prime de bilan de 295 KTND au titre de l'année 2021.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

- Président du Conseil d'Administration :

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération	300 000	-
Total	300 000	-

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Rémunération	200 000	-	190 000	-
Primes 2022 (provision)	295 000	295 000	260 000	260 000
Total	495 000	295 000	450 000	260 000

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

	Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Jetons de présence et autres rémunérations	373 969	232 857
Total	373 969	232 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Assurances GAT VIE

Siège Social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Assurances GAT VIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 Mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (*ECC Mazars*).

Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	31/12/2022			NET AU 31/12/2021
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	Note 4	1 437 097	1 118 502	318 595	492 892
Investissements de recherche et développement		1 437 097	1 118 502	318 595	492 892
Actifs corporels d'exploitation		627 749	308 009	319 740	358 313
Installations techniques et machines		596 961	277 299	319 662	358 080
Autres installations, outillages et mobiliers		30 788	30 710	78	233
Placements	Note 5	215 275 238	576 335	214 698 903	180 233 801
Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	0	6 714 665	6 714 665
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		6 714 665	0	6 714 665	6 714 665
Autres placements financiers		208 560 573	576 335	207 984 238	173 519 136
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		18 874 284	541 650	18 332 634	23 422 478
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		99 934 686	29 685	99 905 001	113 270 670
AC334 Autres Prêts		999 599	5 000	994 599	25 784
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		88 752 004	0	88 752 004	36 800 204
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	Note 6	4 702 570	0	4 702 570	4 344 644
Part des réassureurs dans les provisions techniques	Note 7	2 287 794	0	2 287 794	2 227 301
AC520 Provisions d'assurances vie		1 211 799	0	1 211 799	1 132 991
AC530 Provisions pour sinistres Vie		1 075 995	0	1 075 995	1 094 310
Créances	Note 8	12 146 868	444 230	11 702 638	9 637 075
Créances nées d'opérations d'Assurance directe		1 037 612	50 327	987 285	997 175
AC611 Primes acquises et non émises		625 783	0	625 783	-252 205
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		411 829	50 327	361 502	1 249 380
Créances nées d'opérations de réassurance		1 973 797	193 903	1 779 894	1 865 065
Autres Créances		9 135 459	200 000	8 935 459	6 774 835
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 303 126	0	8 303 126	6 198 098
AC633 Débiteurs divers		832 333	200 000	632 333	576 737
Autres éléments d'Actif	Note 9	7 552 972	94 719	7 458 253	5 895 608
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse		3 274 675	94 719	3 179 956	1 572 420
Comptes de régularisation Actif		4 278 297	0	4 278 297	4 323 188
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		4 020 896	0	4 020 896	4 104 570
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		257 401	0	257 401	218 618
Total de l'Actif :		244 030 288	2 541 795	241 488 493	203 189 635

Bilan de GAT VIE au 31 Décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CP1 Capital social ou fonds équivalent		7 000 000	7 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		2 740 154	3 069 953
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		5 168 324	3 318 552
Total capitaux propres avant résultat :		15 351 792	13 831 819
CP6 Résultat de l'exercice		4 172 236	2 919 973
Total capitaux propres avant affectation : Note 10		19 524 028	16 751 792
PA2 Provisions pour autres risques et charges		1 161 146	875 516
PA23 Autres provisions		1 161 146	875 516
PA3 Provisions techniques brutes	Note 11	206 175 947	171 267 960
PA320 Provisions d'assurances Vie		192 733 452	160 154 882
PA330 Provisions pour sinistres Vie		6 743 647	5 276 019
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		1 414 407	1 495 573
PA360 Autres provisions techniques Vie		5 284 441	4 341 486
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte	Note 12	4 701 077	4 344 515
PA5 Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	Note 13	2 287 794	2 227 301
PA6 Autres dettes	Note 14	1 799 053	1 515 538
PA63 <u>Autres dettes</u>		1 799 053	1 515 538
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		550 801	657 852
PA634 Créiteurs divers		1 246 375	838 717
PA635 Concours bancaires		1 877	18 969
PA7 Autres passifs	Note 15	5 839 448	6 207 012
PA71 Comptes de régularisation passif		5 839 448	6 207 012
Total des capitaux propres et du Passif :		241 488 493	203 189 635

Etat de résultat technique vie de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE	Notes	Opérations Brutes 31/12/2022	Cessions au 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2022	Opérations Nettes 31/12/2021
Primes	Note 16	53 897 856	-768 315	53 129 541	36 253 933
Primes émises et acceptées		53 897 856	-768 315	53 129 541	36 253 933
Produits de placements	Note 17	17 348 079	0	17 348 079	15 433 957
PRV21 Revenus des placements		16 122 397	0	16 122 397	15 259 844
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		420 794	0	420 794	87 890
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		804 888	0	804 888	86 223
Charge de sinistres	Note 19	-26 533 243	437 130	-26 096 113	-71 735 559
Montants payés		-25 065 615	447 040	-24 618 575	-69 612 075
Variation de la provision pour sinistres		-1 467 628	-9 910	-1 477 538	-2 123 484
Variation des autres provisions techniques	Note 20	-33 796 920	88 265	-33 708 655	29 465 178
Provisions d'assurance vie		-33 935 385	128 553	-33 806 832	30 365 296
Autres provisions techniques		-874 121	-40 288	-914 409	-159 947
Provisions sur Contrats en Unité de compte		1 012 586	0	1 012 586	-740 171
Participation aux bénéfices et ristournes	Note 21	-35 567	0	-35 567	189 479
Frais d'exploitation	Note 22	-2 749 466	56 570	-2 692 896	-2 405 229
Frais d'acquisition		-1 859 105	33 942	-1 825 163	-1 636 457
Frais d'Administration		-890 361	22 628	-867 733	-768 772
Autres charges techniques	Note 23	-1 957 165	0	-1 957 165	-1 688 200
Charges des placements	Note 24	-998 720	-39 705	-1 038 425	-1 089 021
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-391 136	-39 705	-430 841	-514 327
CHV92 Correction de valeur sur placements		-87 119	0	-87 119	-85 250
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		-520 465	0	-520 465	-489 444
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat	Note 25	-834 754	0	-834 754	-562 563
Résultat technique de l'assurance Vie		4 340 100	-226 055	4 114 045	3 861 975

Etat de résultat de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de Résultat	Au 31/12/2022.	Au 31/12/2021
Résultat Technique de l'Assurance Vie	4 114 045	3 861 975
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'Assurance Vie	834 754	562 563
Autres produits non techniques	10 274	3 518
Autres charges non techniques	0	-3 352
Résultats provenant des activités ordinaires :	Note 26 4 959 073	4 424 705
Impôts sur le Résultat	-706 136	-1 504 432
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts :	4 252 937	2 920 273
Pertes Extraordinaires	-80 701	-300
Résultat net après modifications comptables :	4 172 236	2 919 973

Etat de flux de trésorerie de GAT VIE
Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)		Notes	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
E1	Encaissements des primes reçues des assurés		51 303 552	36 798 874
E2	Sommes versées pour paiement des sinistres		-22 909 273	-67 348 937
E3	Encaissements des primes reçues (acceptations)		0	0
E4	Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		0	0
E5	Commissions versées sur les acceptations		0	0
E6	Décaissements de primes pour les cessions		-327 223	-394 951
E7	Encaissements des sinistres pour les cessions		0	0
E8	Commissions reçues sur les cessions		0	0
E9	Commissions versées aux intermédiaires		-528 837	-537 776
E10	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-3 191 352	-3 077 110
E11	Variation des dépôts auprès des cédantes		0	0
E12	Variation des espèces reçues des cessionnaires		0	0
E13	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-150 628 845	-139 338 277
E14	Encaissements liés à la cession de placements financiers		114 785 764	161 195 620
E15	Taxes sur les assurances versées au Trésor		566 369	-3 201 970
E16	Produit financiers reçus		14 071 502	16 426 616
E18	Autres mouvements		-50 820	-607 308
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		Note 27	3 090 837	-85 219
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
V1	Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations		-66 209	-295 549
V2	Encaissements provenant de la cession des immobilisations		0	136 000
V3	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et	V3	0	0
V4	Encaissements provenant de la cession de terrains et	V4	0	0
V5	Décaissements provenant de l'acquisition de placements	V5	0	0
V6	Encaissements provenant de la cession de placements	V6	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		Note 28	-66 209	-159 549
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
F1	Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2	Dividendes et autres distributions	F2	-1 400 000	-1 119 648
F3	Encaissements provenant d'emprunts	F3	0	0
F4	Remboursements d'emprunts	F4	0	0
F5	Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		Note 29	-1 400 000	-1 119 648
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			0	0
Variations de trésorerie			1 624 628	-1 364 416
Trésorerie de début d'exercice			1 648 170	3 012 586
Trésorerie de fin d'exercice			3 272 798	1 648 170

Tableau des engagements reçus et donnés

Exercice clos le 31 décembre 2022 (Exprimé en dinars tunisiens)

Intitulé		31/12/2022	31/12/2021
HB1	Engagements reçus	547 300	547 300
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	<i>347 300</i>	<i>347 300</i>
	<i>Autres engagements reçus</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
HB2	Engagements donnés		
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31/12/2022

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par « GAT VIE », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

GAT VIE est une Société Anonyme au capital de 7 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

L'activité de GAT VIE a été marquée par les faits saillants suivants :

- Signature d'une convention de Bancassurance avec une banque de la place ;
- Accord de principe pour la mise en place d'un partenariat de micro-assurance avec une institution de microfinances ;
- Encaissement d'une prime exceptionnelle de 6 000 K Dinars au titre de divers contrats collectifs ;
- Réalisation d'un contrat collectif « Tunisair Express » pour une prime de 150 K Dinars ;
- Mission de contrôle du CGA ;
- Mise à jour des conditions générales des produits conformément à la nouvelle réglementation ;
- Actions de communication ;
- Maintien d'un important contrat collectif suite à une consultation ;
- Accord de principe pour la souscription d'un contrat collectif important ;
- Baisse importante des prestations réglées comme suite à la politique de rééquilibrage du portefeuille de contrats d'assurance vie initiée en 2021.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de GAT VIE sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de Trésor, les prêts au personnel...

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au coût moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus-values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins-value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins-values éventuelles font l'objet d'une provision.

L'évaluation des placements représentatifs des contrats en unités de compte est faite à la valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché est prise en compte dans le résultat.

- **Les provisions techniques :**

1) Les provisions mathématiques :

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

2) Les provisions pour sinistres à payer :

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2022 et dont la déclaration est parvenue après l'exercice 2023.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité :

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinés à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

4) Les provisions pour participation aux bénéfices :

Il s'agit des provisions enregistrées au titre des participations bénéficiaires dues et non encore versées aux bénéficiaires des contrats

5) Les provisions des contrats en unités de compte :

Elles représentent l'engagement de la société envers les assurés qui ont souscrit des contrats en Unités de compte.

- **Les états de résultat :**

Conformément à la norme comptable tunisienne n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, GAT VIE a présenté l'état de résultat technique de l'assurance et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2022. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat.

Au cours des années antérieures, le montant à transférer a été calculé par rapport à l'importance relative des capitaux propres comparés aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés. De ce fait, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Les états financiers :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par GAT VIE sont les suivants :

- a. Le bilan ;
- b. L'état de résultat technique de l'assurance 31/12/2022 ;
- c. L'état de résultat ;
- d. L'état de flux de trésorerie ;
- e. Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2022 totalise tant à l'actif qu'au passif 241 488 493 dinars (dont 19 524 028 dinars comme total Capitaux propres après résultat de l'exercice) contre 203 189 635 dinars en 2021 soit une progression de 19%.

La société a dégagé en 2022 un résultat bénéficiaire net d'impôt de 4 172 236 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 2 919 973 dinars en 2021.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2022 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 53 129 541 dinars contre 36 253 933 dinars l'exercice 2021.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de GAT VIE de l'exercice 2022.

Notes sur le Bilan

Note n°4 : Actifs incorporels et corporels :

Les actifs incorporels d'exploitation de GAT Vie totalise une valeur brute 1 437 097 dinars, le total amortissement s'élève à 1 118 502 dinars soit une valeur nette de 318 595 dinars

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2022 une valeur brute de 627 749 dinars. Les amortissements totalisent 308 009 dinars soit une valeur nette de 319 740 dinars contre une valeur comptable nette de 358 313 dinars à fin 2021.

Note n° 5 : Les placements :

Le portefeuille des placements de GAT VIE totalise au 31 décembre 2022 un montant net de 214 698 903 dinars contre 180 233 801 dinars au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 19%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Placements	2022			2021		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Bon de trésor	59 255 000	0	59 255 000	63 253 000	0	63 253 000
Emprunts obligataires	40 650 000	0	40 650 000	27 730 000	0	27 730 000
Compte à terme et certificat de dépôt	88 752 004	0	88 752 004	59 087 874	0	59 087 874
Billets de trésorerie	29 685	29 685	0	29 685	29 685	0
Titres cotés, sicav et FCP	17 121 595	131 419	16 990 176	22 563 478	472 458	22 091 020
Titres et Actions non cotés	8 467 355	410 231	8 057 124	8 456 355	410 231	8 046 124
Autres prêts	999 599	5 000	994 599	30 784	5 000	25 784
Total	215 275 238	576 335	214 698 903	181 151 176	917 375	180 233 801

Par ailleurs, la compagnie détient au niveau de la société GAT PI une participation à hauteur de 18.58% et GAT IMMOBILIER de 31.7% évaluée respectivement à 3 678 012 dinars et 3 212 112 dinars.

Note n°6 : Actifs représentant les contrats en unités de compte :

Le poste des actifs adossés aux contrats en unités de compte présente un solde net de 4 702 570 dinars au 31 décembre 2022 contre 4 344 644 dinars à fin 2021 soit une hausse de 8%.

Note n°7 : Part des réassureurs dans les provisions techniques :

Il s'agit de la partie des provisions techniques portées à la charge des réassureurs. Ce poste renferme les provisions mathématiques à la charge des réassureurs ainsi que les parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 2 287 794 dinars contre 2 227 301 dinars l'exercice précédent.

Note n° 8 : Les créances :

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2022 pour un montant net de 11 702 638 dinars contre 9 637 075 dinars à fin 2021 et présente le détail suivant :

En Dinars	2022	2021
Créances nées d'op. d'assurances directes	987 285	997 175
Créances nées d'opérations de réassurances	1 779 894	1 865 065
Etat et organismes de sécurité sociale	8 303 126	6 198 098
Débiteurs divers	632 333	576 737
Total	11 702 638	9 637 075

- Créances nées d'opérations d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances représentent 1.8 % du chiffre d'affaires 2022 alors qu'en 2021 ce rapport était de 2.7%.
- Créances nées d'opérations de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent des opérations de cession et d'acceptation en réassurance. Il présente un solde de 1 779 894 dinars au 31 décembre 2022 contre 1 865 065 dinars en 2021.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérée au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présent à fin 2022 un solde net de provisions de 632 333 dinars contre 576 737 dinars l'exercice précédent.

L'évolution de ce poste s'explique par la constatation de la saisie arrêt opérée sur notre compte bancaire au titre du jugement prononcé pour l'affaire d'un sinistre.

Le détail des créances brutes par antériorité se présente comme suit :

Rubriques	2 022	2021et ant	plus de 5ans
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 810 513	5 492 613	
Créances nées d'opérations de réassurance	1 973 797		
Débiteurs divers	59 099	572 413	200 821
Primes acquises et non émises	625 783		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe		96 037	
Total général	5 469 192	6 161 063	200 821

Le montant des provisions au titre de ces postes se présente comme suit :

- Autres créances nées d'opération d'assurance directe : 50 327 dinars
- Créances nées d'opération de réassurances : 193 903 dinars
- Débiteurs Divers : 200 000 dinars
-

Notes n° 9 : Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant net de 7 458 253 dinars contre 5 895 608 dinars en 2021 et se détaille comme suit :

En Dinars	2022	2021
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	3 179 956	1 572 420
Comptes de régularisation	4 278 297	4 323 188
Total	7 458 253	5 895 608

Les comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2022	2021
Les intérêts et loyers acquis et non échus	4 020 896	4 104 570
Les autres comptes de régularisation	257 401	218 618
Total	4 278 297	4 323 188

Note n°10 : Capitaux propres et réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2022 un montant de 19 524 028 dinars contre 16 751 792 dinars au 31 décembre 2021 enregistrant ainsi une hausse de 17%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2021	Variation (+)	Variation (-)	2022
Capital social	7 000 000			7 000 000
Réserves légales	700 000	-		700 000
Réserves facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds social	277 624	50 000		327 624
Réserves spéciales de réinvestissement	1 878 818		379 799	1 499 019
Résultat reportés	3 318 552	5 168 324	3 318 552	5 168 324
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2021	2 919 973		2 919 973	-
Résultat de l'exercice 2022		4 172 236		4 172 236
Total des capitaux propres	16 751 792	9 390 560	6 618 324	19 524 028

Note n°11 : Les Provisions techniques brutes :

Au 31 décembre 2022, les provisions techniques brutes hors UC totalisent 206 175 947 dinars contre 171 267 960 dinars au 31 décembre 2021, détaillés comme suit :

En Dinars	2022	2021
Provisions mathématiques	192 733 452	160 154 882
Provisions pour sinistres à payer	6 743 647	5 276 019
Autres provisions techniques	5 284 441	4 341 486
Provisions pour participation aux bénéfices	1 414 407	1 495 573
Total	206 175 947	171 267 960

Les provisions mathématiques : Ces provisions ont enregistré une augmentation de 20% passant de 160 154 882 dinars en 2021 à 192 733 452 dinars au 31 décembre 2022. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2022	2021
Contrats Mixte	90 364 777	115 126 265
Contrats Epargne	87 318 541	32 468 561
Contrats Décès	15 050 134	12 560 056
Total	192 733 452	160 154 882

Le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report. Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un

engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels.

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2022 à 6 743 647 dinars contre 5 276 019 dinars en 2021. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres. Ils se détaillent par catégorie d'assurances au 31/12/2022 comme suit :

En Dinars	2022	2021
Contrats Mixte	2 261 860	1 448 278
Contrats Epargne	2 350 985	1 469 079
Contrats Décès	2 130 802	2 358 662
Total	6 743 647	5 276 019

Les provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31/12/2022, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 1 414 407 dinars contre 1 495 573 dinars l'exercice précédent. Ces provisions ont été calculées sur la base d'un taux de participation aux bénéfices de 6%.

Les autres provisions techniques :

Le poste des autres provisions techniques présente un solde de 5 284 441 dinars en 2022 contre 4 341 486 dinars en 2021. Il renferme principalement les réserves de stabilité des contrats collectifs pour un montant 1 430 696 dinars en 2022 contre 1 507 524 dinars en 2021 et les provisions pour frais de gestion qui totalisent 3 200 000 dinars en 2022 contre 2 700 000 dinars l'exercice précédent.

Note n°12 : Les Provisions techniques des contrats en unités de compte (U.C) :

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte s'élèvent à 4 701 077 dinars contre 4 344 515 dinars soit une hausse de 8 %.

L'actif représentant les U.C a totalisé un montant net 4 702 570 dinars contre 4 344 644 dinars.

Note n°13 : Dettes pour dépôts reçus des réassureurs :

Le montant des dettes pour dépôts reçus des réassureurs totalise un montant de 2 287 794 dinars. Il est constitué de la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Note n°14 : Les dettes :

Les dettes de la compagnie s'élèvent aux 31/12/2022 à 1 799 053 dinars contre 1 515 538 dinars à fin 2021. Ce poste se détaille comme suit :

- Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

Ce poste renferme les dettes de la société envers l'état, le solde s'élève au 31 décembre 2022 à 550 801 dinars contre 657 852 dinars l'exercice précédent.

- Créiteurs divers

La rubrique « créiteurs divers » totalise en 2022 un solde de 1 246 375 dinars contre 838 717 en 2021 composé essentiellement des dettes envers la société mère.

En effet, le solde du compte courant de GAT Assurances présente un solde créditeur de 1 019 553 dinars contre un solde créditeur de 618 174 dinars l'exercice précédent.

- Concours bancaire :

Ce poste enregistre un solde au 31 décembre 2022 de 1 877 dinars contre 18 969 au 31 décembre 2021.

La ventilation des dettes par antériorité (autres que les concours bancaires) se présente comme suit :

En Dinars	2022	2021
Etat et organismes de sécurité sociale	550 801	657 852
Créiteurs divers	1 246 375	838 717
Concours bancaires	1 877	18 969
Total	1 799 053	1 515 538

Note n°15 : Les autres passifs :

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif. Ils s'élèvent en 2022 à 5 839 448 dinars contre 6 207 012 dinars en 2021. Ce poste est composé essentiellement par les différences sur le prix de remboursement des placements.

Notes sur les états de résultat

1- Etat de résultat technique de l'assurance

Note n°16 : Les primes émises :

Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice 2022 s'élèvent à 53 897 856 dinars contre 36 924 723 dinars l'exercice précédent.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 768 315 dinars contre 670 790 dinars en 2021.

La défalcation du chiffre d'affaires par catégorie d'assurance 31/12/2022 se présente comme suit :

En Dinars	2022	2021	Taux Evolution
Contrats Mixte	24 136 341	25 051 230	-4%
Contrats Epargne	24 509 635	7 094 190	245%
Contrats Décès	4 228 267	4 059 340	4%
Contrats en Unité de Compte	1 023 613	719 962	42%
Total	53 897 856	36 924 723	46%

Note n°17 : Les produits des placements :

Au 31 décembre 2022, les produits bruts de placements se sont élevés à 17 348 079 dinars et les charges de placement ont atteint 998 720 dinars. Le revenu net de placement a atteint 16 349 359 dinars contre un revenu net de 14 372 414 dinars l'exercice précédent.

Note n°18 : Les produits non réalisés sur placement :

Il s'agit des plus-values constatées et non réalisées au 31/12/2022 au titre des placements des contrats en unités de compte.

Note n°19 : La charge de sinistres :

En 2022 GAT VIE a enregistré une charge de sinistre de 26 533 243 dinars contre 72 436 869 dinars l'exercice précédent soit 49.2% du chiffre d'affaires contre 196.2% l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élève au 31/12/2022 à 447 040 dinars contre 97 478 dinars l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2022.

La répartition des montants payés en brut entre les différentes catégories d'assurance au 31/12/2022 se présente comme suit :

En Dinars	2022	2021	Tx Evolution
Contrats Mixte	5 442 913	4 339 629	25%
Contrats Epargne	18 591 882	64 432 022	-71%
Contrats Décès	1 030 820	927 002	11%
Contrats en Unité de Compte	0	10 900	-100%
Total	25 065 615	69 709 553	-64%

Quant à la variation de la provision au titre des sinistres en instance de paiement, elle se détaille par catégorie comme suit :

En Dinars	2022	2021
Contrats Mixte	- 27 314	555 670
Contrats Epargne	1 072 054	1 269 662
Contrats Décès	422 888	901 984
Total	1 467 628	2 727 316

Note n°20 : Variation des autres provisions techniques :

Ce poste a atteint, en brut, au 31 décembre 2022 la somme de 33 796 920 dinars contre -29 466 224 dinars l'exercice précédent.

En Dinars	2022	2021
Contrats Mixte	- 25 733 890	24 001 955
Contrats Epargne	58 018 420	-55 086 926
Contrats Décès	2 524 976	878 576
Contrats en Unité de Compte	-1 012 586	740 171
Total	33 796 920	- 29 466 224

Note n°21 : Participations aux bénéfices et ristournes :

La participation aux bénéfices et ristournes payées au cours de l'exercice 2022 s'est élevée à 35 567 dinars contre 131 720 dinars l'exercice précédent.

Note n°22 : Les frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2022, la somme de 2 749 466 dinars contre 2 458 762 dinars en 2021 soit une hausse de 11.8%. Ces frais représentent 5.1% du chiffre d'affaires.

La répartition des charges par nature aux diverses destinations prévues par la NC 26 est faite par l'application des clés de déversement.

La répartition des charges de salaires et connexes est faite selon la pondération de la masse salariale au temps effectif de travail de chaque personne (le temps effectif de travail est extrait d'une application dédiée).

Les honoraires sont affectés aux diverses destinations selon la nature des travaux objets de la facturation.

Les frais d'exploitation de GAT Vie sont en provenance des charges par nature comme suit :

Rubriques	Acquisition	Administration	Total
Salaires	697 816	412 127	1 109 943
Commissions	491 986	103 341	595 327
Diverses charges	558 802	359 840	918 642
Honoraires	110 501	15 053	125 554
Total	1 859 105	890 361	2 749 466

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- **Les frais d'acquisition :** Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent notamment les frais du personnel, la quote-part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31/12/2022 à 1 859 105 dinars contre 1 668 577 dinars l'exercice précédent.

- **Les frais d'administration :** Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, les frais du personnel, la quote-part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2022 à 890 361 dinars contre 790 185 dinars l'exercice précédent.

• **Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination :**

Regroupement de charges	Acquisition	Administration	Frais de gestion de sinistre	Frais de gestion de placement	Autres charges techniques
Salaires	697 816	412 127	137 477	0	1 023 491
Commissions	491 986	103 341	55 799	391 135	707 077
Diverses charges	558 802	359 840	0	0	0
Honoraires	110 501	15 053	15 053	0	121 962
Amortissements et provisions	0	0	0	0	104 635
Total	1 859 105	890 361	208 329	391 135	1 957 165

Note n°23 : Les autres charges techniques :

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par l'application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2022 à 1 957 165 dinars soit 3.6 % du chiffre d'affaires.

Note n°24 : Les charges de placements :

Les charges de placements se sont élevées en 2021 à 1 089 021 dinars contre 1 038 425 dinars l'exercice 2022. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2022	2021
Charges de gestion des placements,	430 841	514 327
Correction de valeur sur placements	87 119	85 250
Pertes provenant de la réalisation des placements	520 465	489 444
Total	1 038 425	1 089 021

✓ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et les courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements et une partie des loyers payés.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes, tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Il s'agit, essentiellement, des pertes subies suite à la cession des actions cotées.

Note n°25 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat :

Les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat. Elle représente la rémunération des capitaux propres.

Etant donné que les actifs de GAT VIE ont été cantonnés aux divers produits commercialisés, le revenu à allouer aux capitaux propres a été calculé par rapport aux produits nets générés par les actifs dédiés.

Au 31 décembre 2022, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 16 309 654 dinars contre un revenu net de 14 344 936 dinars l'exercice précédent.

Le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 834 754 dinars contre 562 563 dinars au 31 décembre 2022.

LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2022 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 4 114 045 dinars contre un bénéfice technique de 3 861 975 dinars 2021.

2- Etat de résultat

Note n°26 : Le résultat des activités ordinaires :

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2022 avant impôt s'élève à 4 959 073 dinars contre 4 424 705 dinars en 2021 en hausse de 12%.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 706 136 dinars pour l'exercice 2022 contre 1 504 432 dinars pour l'exercice 2021.

Le résultat net de l'exercice 2022 est bénéficiaire et s'élève à 4 172 236 dinars contre un résultat bénéficiaire de 2 919 973 dinars en 2021.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie qui proviennent des activités de l'entreprise au 31/12/2022 peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°27 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Au cours de l'exercice 2022, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 3 090 837 dinars contre -85 219 dinars en 2021.

Note n°28 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

En 2022, Les flux lié aux activités d'investissement s'élèvent à -66 209 dinars contre -159 549 dinars l'exercice précédent.

Note n°29 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement :

Au cours de l'exercice 2022, GAT VIE a payé les dividendes de l'exercice 2022 pour un montant de 1 400 000 dinars.

La variation de la trésorerie est de 1 624 628 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 3 272 798 dinars contre 1 648 170 dinars en 2021.

Le solde de la trésorerie se détaille comme suit :

A l'actif		Solde brut	Provision	Montant net
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	3 274 675	94 719	3 179 956
Au Passif				
PA635	Concours bancaires	1 877	0	1 877
Solde de trésorerie		3 272 798	94 719	3 178 079

Note n°30 : Note sur les opérations liées :

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2022 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 383 560 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Investissement pour un montant Brut de 440 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 308 192 dinars.

- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 34 684 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 275 dinars.
- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23 000 dinars.
- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21 333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Investissement a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 12 286 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat de fidélisation VISTA Motivation au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 547 424 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 112 952 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 61 311 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 621 813 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 454 796 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 8 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 17 315 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 4 125 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 2 409 dinars.

- GAT Investissement a souscrit un contrat de fidélisation VISTA Motivation au profit de son personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 5 870 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 9 741 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 845 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 718 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 7 929 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 912 252 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 200 545 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 52 428 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2022 s'élève à 113 629 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 93 992 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2022 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 8 297 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 20 145 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2022 de 1 019 553 dinars relatifs à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

Note n°31 : Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

A ce jour aucun évènement n'a été enregistré et qui peut impacter les états financiers de l'année 2022.

ANNEXES

Annexe 8: Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31/12/2022

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.N.C A la clôture
	A l'ouverture	Acquisition ou constitution	Cessions ou reprises	A la clôture	A l'ouverture Amortissements	Provisions	Augmentations Amortissements	Provisions	Diminutions Amortissements	Provisions	A la clôture Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	1 380 756	56 341	0	1 437 097	887 863	0	230 638	0	0	0	1 118 502	0	318 595
Concessions, brevets, marques	1 380 756	56 341	0	1 437 097	887 863	0	230 639	0	0	0	1 118 502	0	318 595
Actifs corporels d'exploitation	593 648	34 101	0	627 749	235 335	0	72 675	0	0	0	308 009	0	319 740
Installations techniques et machines	562 860	34 101	0	596 961	204 780	0	72 519	0	0	0	277 299	0	319 662
Autres installations, outillage et mobilier	30 788	0	0	30 788	30 555	0	156	0	0	0	30 710	0	78
Acomptes versés et immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements	185 495 821	177 309 529	142 820 177	219 977 809	0	917 375	0	0	0	0	0	576 335	219 401 474
Terrains et constructions d'exploitation & hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts & actions de sociétés immobilières non cotés	6 714 665	0	0	6 714 665	0	0	0	0	0	0	0	0	6 714 665
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Bons et Obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
							0	0	0	0	0	0	0
Placements dans les Entreprises avec un lien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Bons et Obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements financiers	178 781 156	177 302 164	142 820 177	213 263 144	0	917 375	0	0	0	0	0	576 335	212 686 809
Actions, autres titres à revenu variable	24 305 168	14 163 740	19 594 624	18 874 284	0	882 690	0	87 119	0	428 159	0	541 650	18 332 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	97 331 732	39 894 824	37 291 870	99 934 686	0	29 685	0	0	0	0	0	29 685	99 905 001
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts	30 785	977 788	8 974	999 599	0	5 000	0	0	0	0	0	5 000	994 599
Dépôts auprès des établissements	52 768 827	119 075 177	83 092 000	88 752 004	0	0	0	0	0	0	0	0	88 752 004
bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	4 344 644	3 190 635	2 832 709	4 702 570	0	0	0	0	0	0	0	0	4 702 570

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2022

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	6 714 665	6 714 665	7 627 979	913 314
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	18 874 284	18 332 634	18 332 634	
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)				
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	99 934 686	99 905 001	99 905 001	
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	999 599	994 599	994 599	
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts (6)	88 752 004	88 752 004	88 752 004	
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	4 702 570	4 702 570	4 702 570	
Total :	219 977 808	219 401 473	220 314 787	913 314

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Inventaire 2020</i>					
Règlements cumulés	11 477 958	9 105 354	20 702 363	14 367 168	41 323 767
Provisions pour sinistres	62 511	491 397	487 759	306 920	890 754
Total charges des sinistres	11 540 469	9 596 751	21 190 122	14 674 088	42 214 521
Primes acquises	18 572 560	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460
% sinistres / primes acquises	62,14%	36,21%	50,75%	23,73%	66,07%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Inventaire 2021</i>					
Règlements cumulés	9 204 411	20 706 868	14 497 921	41 805 735	66 034 754
Provisions pour sinistres	703 148	460 027	166 727	249 474	2 742 393
Total charges des sinistres	9 907 559	21 166 895	14 664 648	42 055 209	68 777 147
Primes acquises	26 500 432	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723
% sinistres / primes acquises	37,39%	50,69%	23,72%	65,82%	186,26%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Inventaire 2022</i>					
Règlements cumulés	20 724 064	14 514 662	41 890 909	68 371 499	22 598 493
Provisions pour sinistres	475 745	157 485	212 847	694 236	4 106 246
Total charges des sinistres	21 199 809	14 672 147	42 103 756	69 065 735	26 704 739
Primes acquises	41 757 969	61 834 100	63 894 460	36 924 723	53 897 856
% sinistres / primes acquises	50,77%	23,73%	65,90%	187,04%	49,55%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2022

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			-
Revenus des autres placements		17 348 079	17 348 079
Total produits des placements	0	17 348 079	17 348 079
Frais externes et internes		-998 720	- 998 720
Total charges des placements	0	-998 720	- 998 720

Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2022	Total
Primes Acquises	53 897 856
Charges de prestations	-26 533 243
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-33 796 920
Autres Produits Techniques	
Solde de souscription :	-6 432 307
Frais d'acquisition	-1 859 105
Autres charges de gestion nettes	-2 847 526
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-4 706 631
Produits nets de placements	15 514 605
Participation aux résultats	-35 567
Solde Financier :	15 479 038
Part des réassureurs dans les primes acquises	-768 315
Part des réassureurs dans les prestations payées	437 130
Part des réassureurs dans les charges de provisions	88 265
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs	16 865
Solde de réassurance :	-226 055
Résultat technique Décembre 2022	4 114 045
Résultat technique Décembre 2021	3 861 975
Variation 2022- 2021 :	7%
Informations complémentaires :	
Versement périodique de rente Vie	652 206
Rachats Vie payés	21 163 366
Sinistres et Capitaux échus Vie	3 041 714
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2022	210 877 024
Provisions techniques brutes Vie au 31/12/2021	175 612 476

Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique**par catégorie d'assurance aux états financiers****Raccordement****Total****Catégorie : Vie au 31/12/2022**

Primes Acquises	PRV11	53 897 856
Charges de prestations	CHV11	-26 533 243
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	-33 796 920

Solde de souscription :**-6 432 307**

Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	-1 859 105
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	-2 847 526

Charges d'acquisition et de gestion nettes :**-4 706 631**

Produits nets de placements	PRV2, CHV9	15 514 605
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-35 567

Solde Financier :**15 479 038**

Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	-768 315
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	437 130
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	88 265
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	16 865

Solde de réassurance :**-226 055****Résultat technique :****4 114 045****Informations complémentaires :**

Versements périodiques de rentes Vie	652 206
Montants des rachats Vie	21 163 366
Sinistres et Capitaux échus Vie	3 041 714
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	210 877 024
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	175 612 476

GAT VIE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société GAT VIE,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 9 mai 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 241 488 493 dinars, des capitaux propres positifs de 19 524 028 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 172 236 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

▪ Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

▪ Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie » avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 14 avril 2023
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la Société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2022 (autres que rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil ne nous a informé d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2022:

- GAT Investissement a conclu avec GAT VIE une convention de gestion de portefeuille. La charge facturée au titre de l'exercice 2022 s'élève en TTC à 357 000 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Assurances pour un montant Brut de 1 383 560 dinars.
- GAT Vie a servi des dividendes à GAT Investissement pour un montant Brut de 440 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Assurances pour un montant Brut de 308 192 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Immobilier pour un montant Brut de 34 684 dinars.
- GAT Vie a reçu des dividendes de la part de GAT Investissement pour un montant Brut de 275 dinars.

- GAT Vie a servi à GAT Assurances des jetons de présence pour un montant Brut de 23
000 dinars.
- GAT Assurances a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 21
333 dinars.
- GAT Immobilier a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 6 250 dinars.
- GAT Investissement a servi à GAT VIE des Jetons de présence pour un montant Brut de 12
286 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat de fidélisation VISTA Motivation au profit de son personnel
chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 547 424 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au
profit de son personnel auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à
112 952 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat d'assurance vie collectif (Décès) au profit de son personnel
chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 61 311 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ
à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance
relative à l'exercice 2022 s'élève à 621 813 dinars.
- GAT Assurances a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite complémentaire) au profit
de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 454
796 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie garantissant les indemnités de départ
à la retraite dues à son personnel (IFC Vista) auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à
l'exercice 2022 s'élève à 8 000 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au profit
de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 17
315 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au
profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 4
125 dinars.
- GAT Immobilier a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel
chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 2 409 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat de fidélisation VISTA Motivation au profit de son
personnel chez sa filiale GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 5 870 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Retraite Complémentaire) au
profit de son personnel auprès de GAT VIE. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à
9 741 dinars.
- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès + Incapacité/Invalidité) au
profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 845 dinars.

- GAT Investissement a souscrit un contrat collectif d'assurance vie (Décès) au profit de son personnel chez GAT VIE. La prime d'assurance au titre de 2022 s'élève à 718 dinars.
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès + Incapacité/Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT Assurances. La prime d'assurance relative à l'exercice 2022 s'élève à 7 929 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Vie dans les charges communes du personnel de GAT Assurances s'élève à 912 252 dinars.
- La quote-part TTC de GAT Assurances dans les charges salariales du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche santé) s'élève à 200 545 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale GAT VIE au titre du contrat d'assurance groupe pour 52 428 dinars.
- GAT VIE a loué des locaux auprès de GAT Assurances. Le montant annuel du loyer TTC en 2022 s'élève à 113 629 dinars.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE un montant de 93 992 dinars représentant la quote-part de GAT VIE dans les charges communes d'immeuble.
- GAT Assurances a refacturé à GAT VIE le montant des frais téléphoniques et les frais de carburant supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2021 à 5 880 dinars pour les frais téléphoniques et 8 297 dinars pour les frais de carburant.
- GAT VIE a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT Assurances. Le capital restant dû au 31/12/2022 s'élève à 20 145 dinars.
- Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde créditeur au 31/12/2022 de 1 019 553 dinars relatifs à des opérations réalisées avec GAT Assurances (opérations de refacturation des charges communes).

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 23/10/2020 a décidé de nommer Mr Mohamed DKHILI Président Directeur Général de GAT VIE.
- Le Conseil d'Administration de GAT VIE du 24/12/2020 a décidé de nommer Mr Skander LAHRIZI Directeur Général Adjoint de GAT VIE à partir du 1er février 2021 et a fixé ses obligations et engagements.

Les charges des dirigeants relatives à l'exercice 2022 se présentent comme suit :

- La rémunération de la Direction Générale en 2022 y compris les avantages en nature se présente comme suit :

Montants bruts en dinars	DG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/22	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/22
Avantages à CT	275 900	9 664	64 000	0
Avantages à long termes	56 206	0	0	0
Avantages en nature	40 663	0	0	0
Total	372 769	9 664	64 000	0

- Les jetons de présence de l'exercice 2022 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/05/2022 et s'élèvent à 40 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2022 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque Comité.

Fait à Tunis, le 14 avril 2023
Le commissaire aux comptes

Mohamed Hedi KAMMOUN
ECC Mazars

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES PREVUES PAR LA LOI N°96-112 DU 30 DECEMBRE 1996 RELATIVE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022, établis conformément aux Normes Comptables Tunisiennes prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) & M Salah MEZIOU (EXPERT-PARTNERS).**

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		4 709 227	4 042 808
Moins : Amortissements		(2 998 062)	(2 615 162)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	<u>1 711 165</u>	<u>1 427 646</u>
Immobilisations corporelles		102 013 823	98 576 164
Moins : Amortissements		(41 631 279)	(36 167 246)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	<u>60 382 544</u>	<u>62 408 918</u>
Participations et créances liées à des participations		72 197 212	78 197 212
Moins : Provisions		(3 859 414)	(3 859 414)
TOTAL PARTICIPATIONS ET CREANCES LIEES A DES PARTICIPATIONS (A-2)		<u>68 337 798</u>	<u>74 337 798</u>
Autres immobilisations financières		2 339 819	2 645 503
Moins : Provisions		(220 485)	(377 332)
TOTAL DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(B-1)	<u>2 119 334</u>	<u>2 268 171</u>
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		<u>70 457 132</u>	<u>76 605 969</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		<u>132 550 841</u>	<u>140 442 533</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>132 550 841</u>	<u>140 442 533</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		165 928 527	81 110 022
Moins : Provisions		(1 352 025)	(630 193)
TOTAL STOCKS :	(B-2)	<u>164 576 502</u>	<u>80 479 829</u>
Clients et comptes rattachés		73 136 432	38 557 867
Moins : Provisions		(2 217 009)	(1 982 720)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(B-3)	<u>70 919 423</u>	<u>36 575 147</u>
Autres actifs courants		21 055 214	8 300 041
Moins : provisions		(4 103 472)	(1 420 849)
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	(B-4)	<u>16 951 742</u>	<u>6 879 192</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	16 002 142	15 251 022
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>268 449 809</u>	<u>139 185 189</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>401 000 650</u>	<u>279 627 722</u>

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		98 480 463	91 910 463
Fonds social		993 354	874 458
Résultats reportés		206	2 919
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :		129 474 023	122 787 840
RESULTAT DE L'EXERCICE :		31 307 735	26 873 493
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	(B-6)	160 781 758	149 661 333
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	(B-7)	3 407 526	4 237 808
Provision pour risques et charges	(B-8)	7 403 270	7 906 987
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	1 110 820	353 603
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		11 925 616	12 502 398
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	196 155 876	103 162 369
Autres passifs courants	(B-11)	17 218 800	8 039 534
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	14 918 600	6 262 088
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		228 293 276	117 463 991
TOTAL DES PASSIFS (II) :		240 218 892	129 966 389
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		401 000 650	279 627 722

ETAT DE RESULTAT
ENNAKL AUTOMOBILES
(Modèle de référence)
Pour la période close au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021</u> <u>au 31/12/2021*</u>
Revenus	(R-1)	497 399 387	485 413 053
Coût des ventes*	(R-2)	403 886 794	414 274 636
MARGE BRUTE		93 512 593	71 138 417
Frais de distribution*	(R-3)	28 913 960	25 637 235
Frais d'administration*	(R-3)	15 061 000	13 959 459
Autres produits d'exploitation	(R-4)	2 704 278	2 344 879
Autres charges d'exploitation	(R-5)	4 068 539	1 067 897
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 173 371	32 818 705
Charges financières nettes*	(R-6)	3 791 947	2 628 323
Produits des placements	(R-7)	10 159 408	10 120 321
Autres gains ordinaires	(R-8)	168 328	372 323
Autres pertes ordinaires	(R-9)	4 496 808	2 198 371
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		50 212 353	38 484 655
Impôts sur le résultat	(R-10)	18 904 618	11 611 162
RESULTAT net de l'exercice		31 307 735	26 873 493

*Retraitements en proforma (Cf note III.2-j)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ENNAKL AUTOMOBILES
(Modèle autorisé)
Au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôt	(A-3)	31 307 735	26 873 493
Ajustements pour :			
- Dotations aux amortissements	(A-1)	6 021 658	5 150 125
- Dotations aux Provisions nettes de reprises	(F-1)	2 978 180	(4 018 648)
Variations Des :			
- Stocks	(F-2)	(84 818 505)	(9 438 703)
- Créances	(F-3)	(34 578 565)	36 854 591
- Autres actifs	(F-4)	(13 052 595)	(1 762 692)
- Fournisseurs	(F-5)	93 208 035	(36 485 316)
- Autres passifs courants	(F-6)	9 179 266	(2 005 885)
- Autres passifs non courants	(F-7)	773 865	-
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-9)	(53 683)	68 610
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières	(F-10)	(1 232 034)	(101 673)
Mise en rebut d'immobilisations corporelles		-	99 710
Résultat des opérations de placement	(R-7)	(34 510)	(7 131)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 698 847	15 226 481
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	(4 557 648)	(4 428 938)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-9)	118 000	7 290
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-10)	7 232 034	6 071 673
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-7)	34 510	7 131
Encaissements et décaissements sur prêts au personnel et cautionnements	(F-11)	603 106	(258 572)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		3 430 002	1 398 584
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(A-3)	(19 500 000)	(19 500 000)
Emplois sur fond social	(A-3)	(703 957)	(700 668)
Encaissements sur Emprunt	(F-12) (B-7)	16 000 000	-
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-12) (B-7)	(16 262 089)	(5 815 850)
Encaissements provenant des billets à ordre	(F-12) (B-7)	17 976 585	-
Décassements affectés aux remboursements de billets à ordre	(F-12) (B-7)	(9 888 268)	(7 855 598)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(12 377 729)	(33 872 116)
VARIATIONS DE TRESORERIE		751 120	(17 247 051)
Trésorerie au début de l'exercice	(B-5)	15 251 022	32 498 073
Trésorerie à la fin de l'exercice	(B-5)	16 002 142	15 251 022

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de de la Société

La société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT, Škoda, Cupra et Renault Trucks, en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

Au 31 décembre 2022, le capital de la société est composé d'un montant de 30 000 000 DT :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 165 538	53,89%
PGH - GROUPE POULINA	8 591 216	28,64%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 243 246	7,47%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. Faits marquants de l'exercice

- Au terme d'un dernier mois exceptionnel avec 925 immatriculations contre 366 à la même période de l'année 2021, les revenus de la société **Ennakl Automobiles** ont connu une progression de 2% par rapport à l'année 2021 en passant de 485 413 053 Dinars à 497 399 387 Dinars.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2022 se sont élevés à 4 343 120 DT contre 4 364 649 DT au cours de 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE »
- Dans la cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

III. Référentiel comptable

Les états financiers de la société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a. Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. Unité monétaire :

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

▪ Logiciels :	33, ⅓%
▪ Constructions :	5%
▪ Matériels et outillages :	10%
▪ Matériels de transport :	20%
▪ Matériels informatiques :	33, ⅓%
▪ Equipements de bureaux :	10%
▪ Agencements et aménagements :	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils étaient comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent durant les exercices précédents.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechanges sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 4%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

i. Indemnités de départ à la retraite

La société utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme internationale IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

j. Retraitements en proforma

Les « agios sur effets remis à l'escompte » qui étaient classés au 31 décembre 2021 parmi les « frais de distribution » ont été classés à partir de 2022 parmi les « charges financières nettes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée en proforma.

Les frais bancaires sur importation qui étaient classés au 31 décembre 2021 parmi les « frais d'administration » ont été classés à partir de 2022 parmi les « coût des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée en proforma.

V. Notes sur les actifs

B-1) Autres immobilisations financières

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	déc.-22	déc.-21
Dépôts et cautionnements	449 722	830 922
Prêts au personnel LT	1 890 097	1 814 581
Sous-total	2 339 819	2 645 503
Provisions pour dépréciation	(220 485)	(377 332)
Total	2 119 334	2 268 171

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	déc.-22	déc.-21
Volkswagen	9 656 553	31 745 409
Volkswagen Utilitaires	12 774 494	948 492
Audi	31 153 512	754 251
Porsche	-	1 818 532
MAN	214 281	214 281
SEAT	23 462 987	5 115 190
Škoda	14 359 136	5 788 051
RENAULT TRUCKS	14 929 034	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Stock véhicules neufs	155 764 668	79 634 492
Stock véhicules d'occasions	3 191 008	447 060
Stock des travaux en cours	984 150	1 005 020
Stock carburants et lubrifiants	12 156	23 450
Stock pièces de rechange	5 976 545	-
Sous-total	165 928 527	81 110 022
Provisions*	(1 352 025)	(630 193)
Total	164 576 502	80 479 829

* La politique de provision du stock des véhicules neufs de la Société **Ennakl Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.

La provision sur les stocks est composée d'une provision sur le stock de véhicules neufs pour 329 033 DT, une provision sur le stock des réparations en cours pour 451 015 DT et une provision sur le stock pièces de rechanges pour 571 977 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-22	déc.-21
Clients comptes courants	27 850 713	9 926 910
Clients effets à recevoir	44 175 127	27 115 801
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	130 761	204 617
Sous-total	73 136 432	38 557 867
Provisions *	(2 217 009)	(1 982 720)
Total	70 919 423	36 575 147

*La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-22	déc.-21
Avances et prêts au personnel 1	739 976	1 099 395
Autres comptes débiteurs	3 662 969	573 336
Report d'impôts et taxes	6 855 424	1 999 545
Fournisseurs avances et acomptes	6 433 409	1 845 108
Charges constatées d'avance	1 570 375	214 410
Produits à recevoir 2	1 793 061	2 568 246
Sous-total	21 055 214	8 300 040
Provisions	(4 103 472)	(1 420 849)
Total	16 951 742	6 879 191

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	déc.-22	déc.-21
Prêts au personnel CT	626 996	924 417
Avances sur salaires	112 980	174 978
Total	739 976	1 099 395

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	déc.-22	déc.-21
Supports et ristournes constructeurs	1 442 352	2 405 057
Remboursement assurance	15 222	15 222
Loyers à recevoir	171 360	85 680
Intérêts / Fonds gérés et emprunt obligataire	18 002	3 901
Autres produits à recevoir	146 125	58 386
Total	1 793 061	2 568 246

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-22	déc.-21
Banques créditrices	12 199 236	12 962 940
Chèques à l'encaissement	2 180 131	1 675 366
Effets à l'encaissement	295 837	475 630
Caisses	20 699	26 580
Régies d'avances et accreditifs	1 306 239	110 506
Total	16 002 142	15 251 022

VI. Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capitaux propres		
	déc.-22	déc.-21
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	993 354	874 458
Résultats antérieurs	206	2 919
Réserves et Autres capitaux propres	98 480 463	91 910 463
Total des capitaux propres avant résultat	129 474 023	122 787 840
Résultat de l'exercice	31 307 735	26 873 493
Total des capitaux propres (avant affectation)	160 781 758	149 661 333

Le tableau de des variation des capitaux propres est présenté au niveau de l'annexe (A-3).

B-7) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	déc.-22	déc.-21
Emprunt Amen Bank	3 407 526	4 237 808
Total	3 407 526	4 237 808

Le tableau de variation des emprunts entre 2021 et 2022 se présente comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	0		0	0	0
Courant	5 506 619	-5 506 619	0	0	0
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 237 808		-830 281	0	3 407 526
Courant	755 469	-755 469	830 281	0	830 281
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	0	-10 000 000	0	16 000 000	6 000 000
Total emprunts					
Non - courant	4 237 808	0	-830 281	0	3 407 526
Courant	6 262 088	-16 262 088	830 281	16 000 000	6 830 281
Billets à ordre					
Courant	0	-9 888 267		17 976 585	8 088 318
Total courants					
	6 262 088	-26 150 355	830 281	33 976 585	14 918 599
Total Non-courants					
	4 237 808	0	-830 281	0	3 407 526

B-8) Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions pour risques et charges		
	déc.-22	déc.-21
Provisions pour litiges	1 289 305	2 379 412
Provisions pour autres risques et charges	6 113 965	5 527 575
Total	7 403 270	7 906 987

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	déc.-22	déc.-21
Indemnités pour départ à la retraite	336 955	353 603
Dettes fiscales à LT	773 865	-
Total	1 110 820	353 603

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-22	déc.-21
Fournisseurs locaux	6 501 965	3 001 630
Fournisseurs d'immobilisations	57 562	272 090
Fournisseurs groupe	19 055 891	2 546 321
Fournisseurs étrangers	170 246 789	96 936 039
Fournisseurs effets à payer	0	30 857
Fournisseurs, retenue de garantie	293 669	375 433
Fournisseurs factures non parvenues	0	240 937
Total	196 155 876	103 162 369

B-11) Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-22	déc.-21
Etat, impôts et taxes à payer	10 292 539	2 202 457
Congés à payer	493 895	736 257
Débours cartes grises	71 003	-
Cotisations de sécurité sociale à payer à la CNSS	1 643 595	1 209 264
Primes d'assurance groupe, à payer	32 039	229 098
Charges à payer	4 606 496	3 597 216
Produits constatés d'avance	60 000	60 000
Créditeurs divers	19 233	5 242
Total	17 218 800	8 039 534

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-22	déc.-21
Échéances à moins d'un an sur emprunts Attijari	-	5 506 619
Échéances à moins d'un an sur emprunts Amen Bank	6 830 282	755 469
Billets à ordre Amen Bank	8 088 318	-
Total	14 918 600	6 262 088

VII. Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-22	déc.-21
Ventes véhicules neufs	464 997 785	457 647 575
Ventes véhicules d'occasion	8 062 772	8 447 071
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	21 118 004	15 646 446
Ventes travaux atelier	2 873 243	3 213 217
Ventes carburants	8 348	14 030
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	18 871	129 456
Ventes accessoires véhicules neufs	320 364	315 258

Total	497 399 387	485 413 053

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coût des ventes	déc.-22	déc.-21*
Coût des véhicules neufs vendus	364 749 321	385 531 048
Coût des véhicules d'occasion vendus	10 752 828	8 270 747
Coût des pièces de rechange vendues	19 483 371	14 838 717
Achats d'accessoires de véhicules neufs	381 485	501 417
Charges personnel direct	4 377 963	1 771 097
Frais bancaires*	3 414 178	2 133 117
Achats de lubrifiants	274 124	730 037
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Achats pour les ateliers	238 655	232 365
Total	403 886 794	414 274 636

*Retraitements en proforma (Cf note III.2-j)

R-3) Frais de distribution et d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-22	déc.-21*
Charge de personnel	19 680 011	18 261 507
Frais de déplacements	958 901	480 734
Publicité et insertion	2 745 433	2 340 812
Consommables	616 313	336 214
Cadeaux, réception et restaurations	197 026	140 848
Vêtements de travail	139 300	150 249
Formation	186 234	185 663
Autres frais sur ventes	4 628 256	3 555 255
Locations diverses	357 524	248 700
Achat divers par caisses	128 939	97 892
Abonnements	518 099	1 609 232
Assurance	396 002	361 005
Dons et subvention	31 800	62 520
Energie	1 245 755	1 209 299
Entretiens et réparations	941 110	835 268
Fournitures de bureaux	232 173	180 214
Gardiennage	592 625	670 707
Honoraires	2 516 796	2 015 211
Dotations aux amortissements	6 021 658	5 150 125
Impôts et taxes	1 841 005	1 705 239
Total*	43 974 960	39 596 694

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau de l'annexe (A-4).

*Retraitements en proforma (Cf note III.2-j)

R-4) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-22	déc.-21
Quote-part dans les charges communes	1 225 490	844 871
Ristournes TFP	70 317	60 489
Locations	725 916	672 000
Frais de gestion et autres services	4 260	209 038
Commission sur dépôt vente VO	3 341	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des stocks VN et des encours	-	65 586
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	674 954	450 455
Reprise de provisions sur immobilisations corporelles	-	42 440
Total	2 704 278	2 344 879

R-5) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-22	déc.-21
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks VN, PR et encours	721 832	65 278
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	3 346 707	1 002 619
Total	4 068 539	1 067 897

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières		
	déc.-22	déc.-21*
Intérêts sur crédits bancaires	1 665 724	1 564 540
Intérêts sur comptes courants	77 304	29 075
Agios sur effets escomptes*	2 048 919	1 034 708
Total	3 791 947	2 628 323

*Retraitements en proforma (Cf note III.2.-j)

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	déc.-22	déc.-21
Produits nets sur placements	34 510	7 131
Dividendes reçus	8 670 524	9 717 530
Intérêts créditeurs	222 340	293 987
Plus-values de cession de valeurs mobilières	-	101 673
Plus-values de cession auprès des SICAR	1 232 034	-
Total	10 159 408	10 120 321

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-22	déc.-21
Produits non récurrents	114 645	295 901
Profits sur cessions d'immobilisations	53 683	76 422
Total	168 328	372 323

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-22	déc.-21
Autres pertes (1)	4 549 121	6 581 181
Pertes sur créances irrécouvrables	-	3 797
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 599 980	1 454 448
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-	377 331
Reprise sur provisions pour risques et charges	(6 015 385)	(6 359 843)
Différences de règlement et débours	539	12 805
Pénalités de retard	362 553	128 652
Total	4 496 808	2 198 371

- (1) Essentiellement relatives à la clôture du contrôle fiscal (**Voir Note XI**) et aux amendes Douanières

R-10) Impôts sur le résultat

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôts sur les sociétés		
	déc.-22	déc.-21
Impôt sur les sociétés	16 965 683	10 945 558
Retenues à la source libératoires d'impôts	-	40 144
Contribution sociale de solidarité	1 938 935	625 460
Total	18 904 618	11 611 162

VIII. Notes sur l'état de flux de trésorerie

F-1) Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	déc.-22	déc.-21
Dotations aux provisions sur stocks VN, PR et des encours	721 832	65 278
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	3 435 019	1 002 619
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 511 668	1 454 448
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-	377 331
Reprise de provisions sur stocks VN et des encours	-	(65 586)
Reprise de provisions sur cautions	(156 847)	-
Reprise de provisions sur créances et autres actifs	(518 107)	(450 455)
Reprise de provisions sur immobilisations corporelles	-	(42 440)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(6 015 385)	(6 359 843)
Total	2 978 180	(4 018 648)

F-2) Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	déc.-22	déc.-21
Stocks bruts au début de l'exercice	81 110 022	71 671 319
Stocks bruts à la fin de l'exercice	165 928 527	81 110 022
Variation	(84 818 505)	(9 438 703)

F-3) Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	déc.-22	déc.-21
Clients bruts au début de l'exercice	38 557 867	75 412 458
Clients bruts à la fin de l'exercice	73 136 432	38 557 867
Variation	(34 578 565)	36 854 591

F-4) Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs			
	déc.-22	déc.-21	Var
Autres actifs courants	16 951 742	6 879 191	(10 072 551)
Provision autres actifs courants	4 103 472	1 420 849	(2 682 623)
Déduction des prêts au personnel à CT	(626 996)	(924 417)	(297 421)
Total	20 428 218	7 375 623	(13 052 595)

F-5) Variation des fournisseurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	déc.-22	déc.-21
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	103 162 369	139 711 974
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	196 155 876	103 162 369
Sous-total	92 993 507	(36 549 605)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	214 528	64 289
Total des variations	93 208 035	(36 485 316)

F-6) Variation des autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	déc.-22	déc.-21
Autres passifs courants au début de l'exercice	8 039 534	10 045 419
Autres passifs courants à la fin de l'exercice	17 218 800	8 039 534
Total	9 179 266	(2 005 885)

F- 7) Variation des autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants	
	déc.-22
Dettes fiscales à LT en début de période	0
Dettes fiscales à LT en fin de période	773 865
Total	773 865

F-8) Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	déc.-22	déc.-21
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-666 419	-687 557
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-3 676 701	-3 677 092
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-214 528	-64 289
Total	-4 557 648	-4 428 938

F-9) Cessions D'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	
	déc.-22
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	239 041
Amortissement cumulés des immobilisations cédées (II)	174 724
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	64 317
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	118 000
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	-53 683

F-10) Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	
	déc.-22
Libération fonds géré SICAR Amen	6 000 000
Produits financiers liés au fonds géré SICAR Amen	1 232 034
Total	7 232 034

F-11) Encaissements et décaissements sur prêts au personnel et cautionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements			
	déc.-22	déc.-21	Variation
Dépôts et cautionnements	449 722	830 922	381 200
Prêts au personnel à LT	1 890 097	1 814 581	(75 516)
Prêts au personnel à CT	626 996	924 418	297 422
Total	2 966 815	3 569 921	603 106

F-12) Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des emprunts et des billets à ordre		
	déc.-22	déc.-21
Emprunts CT et LT en début de période	10 499 896	16 315 746
Emprunts CT et LT en fin de période	10 237 808	10 499 896
Sous-total	(262 088)	(5 815 850)
Billets à ordre en début de période	0	7 855 598
Billets à ordre en fin de période	8 088 318	0
Sous-total	8 088 318	(7 855 598)
Total des variations	7 826 230	(13 671 448)

IX. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action	déc.-22	déc.-21
Résultat net	31 307 735	26 873 493
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,044	0,896

X. Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

1) Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. En 2022, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 225 490 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2022.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 27 149 591 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 143 573 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 11 848 DT HT au titre d'entretiens et de réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 3 105 996 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à facturer un montant de 525 618 HT au titre de ventes de pièces de rechanges livrés et non encore facturés au 31/12/2022.

2) Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 146 207 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2022, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 90 075 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 213 024 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 157 308 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société STLV, à partir du 1er janvier 2022, un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2022, Les frais de location se sont élevés à 54 000 DT HT.

3) Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;

- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 42 924 DT
 - CAFE BONDIN: 134 310 DT
 - PARENIN: 137 789 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
 - EL MAZRAA: 170 340 DT
 - MED FACTOR: 375 002 DT
 - COMAR: 610 991 DT
 - PGI HOLDING: 9 124 DT
- En 2022, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

4) Opérations de ventes par leasing réalisées en 2022 financées par l'ATL et la TLF

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

5) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

a) Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

b) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

c) Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

XI. Note sur la clôture du contrôle fiscal :

Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

XII. Note sur l'incidence de la guerre Russie – Ukraine :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction de la société est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur la société en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022.

XIII. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

XIV. Annexes :

A1 – Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2022 :

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2022

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2022
	Cumul au	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Cumul au	Cumul des Amortissements	Dotation aux amortissements	Cessions	Cumul des Amortissements	
	31/12/2021	2022	2022	2022	31/12/2022	31/12/2021	2022	2022	31/12/2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Licences & Logiciels informatiques	2 708 299	108 515	1 892 413	0	4 709 227	2 615 162	382 900	0	2 998 062	1 711 165
Immobilisations incorporelles en cours	1 334 509	557 904	-1 892 413	0	0	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	4 042 808	666 419	0	0	4 709 227	2 615 162	382 900	0	2 998 062	1 711 165
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	16 488 037	0	0	0	16 488 037	0	0	0	0	16 488 037
Constructions	46 131 924	331	0	0	46 132 255	14 654 216	2 034 979	0	16 636 076	29 496 179
AAI Générale & installations techniques	19 440 173	719 444	1 131 938	0	21 291 554	11 074 684	1 914 248	0	13 042 051	8 249 504
Matériels de transport	4 153 226	981 235	0	-239 041	4 895 420	2 463 727	681 274	-174 724	2 970 277	1 925 143
Equipements de bureau	1 568 043	162 214	1 582	0	1 731 839	1 006 843	120 884	0	1 127 727	604 112
Matériels informatiques	1 947 366	300 597	-1 582	0	2 246 381	1 394 106	252 018	0	1 646 124	600 257
Matériels et outillages	8 237 547	248 148	0	0	8 485 695	5 573 670	635 354	0	6 209 024	2 276 672
Immobilisations corporelles en cours	609 848	1 264 732	-1 131 938		742 642	0	0	0	0	742 642
Total immobilisations corporelles	98 576 164	3 676 701	0	-239 041	102 013 823	36 167 246	5 638 757	-174 724	41 631 278	60 382 545
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	102 618 972	4 343 120	0	-239 041	106 723 050	38 782 408	6 021 658	-174 724	44 629 341	62 093 710

A2 – Tableau des immobilisations financières au 31 décembre 2022 :

Participations	Participations cumulées fin 2021		Participations 2022				Total	Détection en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Cession/remboursement	Libération participation	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186						
	* 213 354	-						
HEVI	10	100					100	2%
AF CAR	177 108	3 859 414					3 859 414	90,00%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219					53 541 219	8,59%
S T L V (HERTZ)	49 994	4 999 400					6 249 250	99,99%
	** 49 994	1 249 850						
S/TOTAL I		72 197 212					72 197 212	
Fonds gérés Amen SICAR		6 000 000		(6 000 000)			-	
S/TOTAL II		6 000 000					-	
TOTAL GENERAL BRUT		78 197 212					72 197 212	
Provision AF CAR		(3 859 414)					(3 859 414)	
TOTAL GENERAL NET		74 337 798					68 337 798	

* Distribution d'actions gratuites.

** Actions libérées du ¼ au 31 décembre 2022.

A3 – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022 :

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	30 000 000	3 000 000	79 910 463	9 000 000	2 919	874 458	26 873 493	149 661 333
Affectation du résultat de l'exercice 2021								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	26 873 493	-	(26 873 493)	-
Affectation réinvestissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	6 570 000	-	(6 570 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(806 206)	806 206	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	16 647	-	16 647
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Emplois sur fonds social	-	-	-	-	-	(703 957)	-	(703 957)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	31 307 735	31 307 735
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	206	993 354	31 307 735	160 781 758

A4 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	Charges financières nettes	Autres gains	Autres pertes
Coût des ventes	(403 821 368)	(399 508 720)	(4 377 965)	-	(481 644)	-	546 961	-	-
Frais de distribution	(28 913 960)	(3 467 811)	(19 680 010)	-	(5 766 139)	-	-	-	-
Frais d'administration	(15 061 000)	(1 810 805)	(159 100)	(6 021 658)	(7 069 437)	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	(4 068 539)	-	-	(4 068 539)	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	2 704 278	-	-	674 954	-	2 029 324	-	-	-
Charges financières nettes	(3 857 373)	-	-	-	(2 048 919)	-	(1 808 454)	-	-
Autres gains ordinaires	232 645	-	-	-	-	84 889	-	147 756	-
Autres pertes ordinaires	(4 561 125)	-	-	415 406	(4 549 660)	-	(327 642)	-	(99 229)
Total général	(457 346 442)	(404 787 336)	(24 217 075)	(8 999 837)	(19 915 799)	2 114 213	(1 589 135)	147 756	(99 229)

A5 – Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2022 :

	2022	2021		2022	2021 (*)		2022	2021
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	497 399 387	485 413 053	Cout des ventes	403 821 368	414 274 636*			
Marge commerciale	93 578 019	71 138 417				Marge commerciale	93 578 019	71 138 417
			Autres charges externes	14 402 962	12 693 424*			
Valeur ajoutée Brute	79 175 057	58 444 993				Valeur ajoutée Brute	79 175 057	58 444 993
			Impôts et taxes	1 841 005	1 705 239			
			Charges de personnel	19 680 011	18 261 507			
Excédent brut d'exploitation	57 654 041	38 478 247				Excédent brut d'exploitation	57 654 041	38 478 247
Autres produits ordinaires	232 645	372 323	Autres charges ordinaires	4 976 530	6 726 437			
Produits financiers	10 159 408	10 120 321	Charges financières	3 857 373	2 628 323*			
			Dotations aux amort. et aux prov.	8 999 838	1 131 476			
			Impôt/résultat ordinaire	18 904 618	11 611 162			
Résultat des activités ordinaires	31 307 735	26 873 493				Résultat des activités ordinaires	31 307 735	26 873 493
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	31 307 735	26 873 494				Résultat net après modifications comptables	31 307 735	26 873 493

*Retraitements en proforma (Cf note III.2-j)

A6 - Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2022 :

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	38 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	68 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	-
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
Total	12 781 951

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTION DE DOUANES	1 000 000
AUTRES	26 760
Total	3 472 627

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	58 468

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2022
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	49 282 195
Total	49 282 195

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de l'Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société Ennakl Automobiles S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2022, un total bilan de 401 000 650 DT et des capitaux propres positifs de 160 781 758 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 31 307 735 DT.

A notre avis, les états financiers individuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Ennakl Automobiles S.A. au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2022 pour un montant de 497 399 387 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 464 997 785 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2022, les titres de participation s'élèvent à 72 197 212 DT en brut dont 60 088 548 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, l'actif net et l'utilité procurée à la société.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement :

1. Pour les sociétés cotées : nous avons vérifié les facteurs retenus par la société pour la détermination de la valeur d'usage dont essentiellement le cours boursier et l'actif net.
2. Pour les sociétés non cotées : nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage.
3. Nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité Permanent d'Audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 avril 2023

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

Mesdames, Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées, prévues par lesdits articles, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société STLV, à partir du 1er janvier 2022, un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2022, Les frais de location se sont élevés à 54 000 DT HT.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;

- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;

- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

II- Opérations et conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie en 2022 :

L'exécution des conventions et opérations suivantes, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. En 2022, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 225 490 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2022.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 27 149 591 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 143 573 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 11 848 DT HT au titre d'entretiens et de réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 3 105 996 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à facturer un montant de 525 618 HT au titre de ventes de pièces de rechanges livrés et non encore facturés au 31/12/2022.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 146 207 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2022, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 90 075 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 213 024 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 157 308 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

Opérations financières avec des sociétés appartenant au Groupe Amen

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 42 924 DT
 - CAFE BONDIN: 134 310 DT
 - PARENIN: 137 789 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT

- EL MAZRAA: 170 340 DT
- MED FACTOR: 375 002 DT
- COMAR: 610 991 DT
- PGI HOLDING: 9 124 DT

- En 2022, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JALET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- Opérations courantes conclues à des conditions normales

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.

- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 17 avril 2023

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES PREVUES PAR LA LOI N°96-112 DU 30 DECEMBRE 1996 RELATIVE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 établis conformément aux Normes Comptables Tunisiennes prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) & M Salah MEZIOU (EXPERT PARTNERS).**

Groupe Ennakl Automobiles
BILAN CONSOLIDE au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 049 519	4 383 100
Amortissements immobilisations incorporelles		-3 331 954	-2 917 932
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	<u>1 717 565</u>	<u>1 465 168</u>
Immobilisations corporelles		115 190 245	109 116 320
Amortissements immobilisations corporelles		-45 026 528	-39 314 828
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	<u>70 163 717</u>	<u>69 801 492</u>
Titres de participation non consolidées		64 376 885	66 088 648
Autres immobilisations financières		2 602 610	3 264 325
Provisions / titres		-4 508 723	-642 511
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	(A-2)	<u>62 470 772</u>	<u>68 710 462</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		<u>134 352 054</u>	<u>139 977 122</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>134 352 054</u>	<u>139 977 122</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		184 200 931	100 277 324
Provisions / stocks		-3 386 437	-3 635 968
TOTAL STOCKS :	(A-3)	<u>180 814 494</u>	<u>96 641 356</u>
Clients et comptes rattachés		89 460 897	56 022 343
Provisions / comptes clients		-3 706 584	-3 711 356
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(A-4)	<u>85 754 313</u>	<u>52 310 987</u>
Autres Actifs courants		22 446 837	9 859 581
Provisions / Autres actifs courants		-4 231 015	-1 522 401
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	(A-5)	<u>18 215 822</u>	<u>8 337 180</u>
Actifs d'impôts différés	(A-6)	4 752 583	3 639 397
Liquidités et équivalents de liquidités	(A-7)	20 050 566	21 906 856
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>309 587 778</u>	<u>182 835 776</u>
TOTAL DES ACTIFS :		<u>443 939 832</u>	<u>322 812 898</u>

Groupe Ennakl Automobiles
BILAN CONSOLIDE au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2022</u>	<u>Au 31/12/2021</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		129 519 776	117 878 005
Résultat consolidé		42 354 705	31 992 668
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	(A-8)	201 874 481	179 870 673
Intérêts minoritaires dans les capitaux		1 900	1 643
Intérêts minoritaires dans le résultat		870	532
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :	(A-8)	2 770	2 175
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		3 407 526	4 251 780
Autres passifs non courants		1 126 308	369 268
Provision pour risques et charges		7 580 492	8 049 545
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	(A-9)	12 118 326	12 674 593
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(A-10)	194 988 790	114 345 277
Passifs d'impôts différés	(A-6)	453 751	1 706 232
Autres passifs courants	(A-11)	19 569 143	7 750 872
Concours bancaires et autres passifs financiers	(A-12)	14 932 571	6 463 076
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		229 944 255	130 265 457
TOTAL DES PASSIFS (II) :		242 062 581	142 940 050
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		443 939 832	322 812 898

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>	<u>Du 01/01/2021 au 31/12/2021*</u>
Revenus	(A-13)	568 719 280	537 935 738
Coût des ventes*	(A-14)	452 070 213	448 124 162
MARGE BRUTE		116 649 067	89 811 576
Frais D'administration*	(A-15)	18 759 772	17 841 001
Frais de distribution*	(A-15)	32 358 582	27 880 103
Autres charges d'exploitation	(A-16)	4 293 773	3 480 886
Autres produits d'exploitation	(A-17)	2 273 794	2 828 615
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 510 734	43 438 201
Charges financières nettes*	(A-18)	3 802 246	2 730 110
Produits des placements	(A-19)	5 232 182	5 195 269
Autres Gains Ordinaires	(A-20)	1 393 104	1 256 033
Autres Pertes Ordinaires	(A-21)	4 602 681	2 282 584
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		61 731 093	44 876 809
Impôt courant & différé		19 375 518	12 883 609
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		42 355 575	31 993 200
Intérêts minoritaires dans le résultat		870	532
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		42 354 705	31 992 668

*Retraitements en proforma (Cf note 3.1-C)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Au 31/12/2022

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
RÉSULTAT CONSOLIDE NET	(A-8)	42 354 705	31 992 668
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements	(A-1)	7 662 826	6 754 312
Dotations aux provisions	(F-1)	1 847 814	-3 734 167
Variations Des :			
Stocks	(F-2)	-83 923 607	-10 322 024
Créances clients	(F-3)	-33 438 554	38 899 505
Autres actifs courants	(F-4)	-12 872 812	-2 962 228
Fournisseurs et comptes rattachés	(F-5)	80 800 710	-36 391 765
Autres passifs courants	(F-6)	11 818 021	-3 212 327
Autres passifs non courants	(F-7)	773 865	0
Plus-value de cession d'immobilisations financières	(F-8)	-1 232 034	-101 673
Plus ou moins-values de cession d'immobilisations corporelles	(F-9)	-1 021 768	-501 874
Mise en rebut d'immobilisations corporelles		0	254 471
Impôts différés	(F-10)	-2 365 667	-685 847
Parts des minoritaires dans le résultat	(A-8)	870	532
Réserves consolidés et intérêts de la filiale AFCAR déconsolidée	(A-8)	-65 172	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		10 339 197	19 989 583
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-11)	-9 192 375	-7 996 912
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-9)	1 779 498	1 099 021
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-8)	7 232 034	6 071 673
Encaissement provenant des subventions d'investissement	(A-8)	50 000	0
Décaissement/Encaissement sur prêts du personnel / dépôts et cautions	(F-12)	662 689	154 643
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		531 846	-671 575
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions	(A-8)	-19 500 000	-19 500 000
Opérations sur fonds social	(A-8)	-852 575	-891 300
Encaissements provenant d'emprunts et des billets à ordre	(F-13)	33 976 585	0
Décaissements affectés aux remboursements d'emprunts et billets à ordre	(F-13)	-26 351 343	-16 824 185
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-12 727 333	-37 215 485
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR L'INVESTISSEMENT DANS UNE ENTREPRISE ETRANGERE CONSOLIDEE		0	-123 944
VARIATION DE TRESORERIE		-1 856 290	-18 021 421
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(A-7)	21 906 856	39 928 277
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	(A-7)	20 050 566	21 906 856

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES » 31/12/2022

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » avec une participation directe de 99.995 % du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2022 (Déconsolidation).

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

a) Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2022

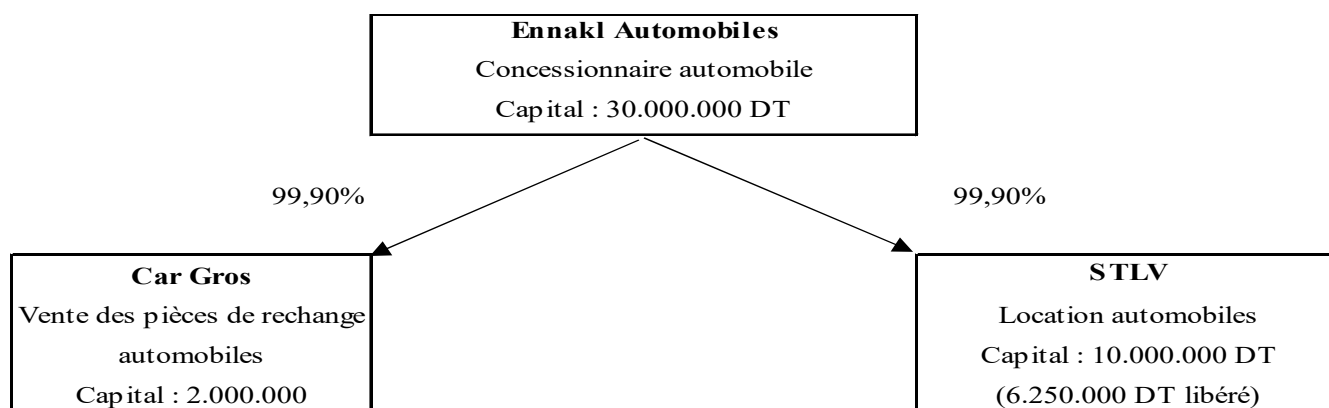
- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

b) Activité du groupe :

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA & CUPRA** et l'importation et la commercialisation de la marque **RENAULT TRUCKS** et des pièces de rechange desdites marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

c) Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme de l'année 2022 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 6% par rapport à l'année 2021 passant de 537 935 738 Dinars à 568 719 280 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2022, se sont élevés à 9 035 178 DT contre 7 996 912 DT à la même période de l'année 2021.
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
-
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE »
- Dans le cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, le groupe ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

3. Notes aux états financiers consolidés

3.1 Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

a) Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2022 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2022.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

b) Principales méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

Les immobilisations financières et les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de

l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks, A partir de 2022, les flux d'entrée et de sortie des stocks du groupe ENNAKL AUTOMOBILES sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils étaient comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent durant les périodes précédentes.

Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- Pas de provision pour articles créés en 2020 et postérieur ;
- Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2019	Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux de Provision à appliquer
			$\geq 20\%$	0%
	$\geq 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	25%
	$< 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	50%
	$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	50%
$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	75%
$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

Les liquidités & équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

c) Retraitements en proforma

Les « agios sur effets remis à l'escompte qui étaient classés au 31 décembre 2021 parmi les « frais de distribution » ont été classés à partir de 2022 parmi les « charges financières nettes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée en proforma.

Les frais bancaires sur importation qui étaient classés au 31 décembre 2021 parmi les « frais d'administration » ont été classés à partir de 2022 parmi les « coûts des ventes » pour une meilleure présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée en proforma.

d) Périmètre et méthodes de consolidation

a. Périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « STLV ».

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2022 (Déconsolidation), sachant que la participation dans AFCAR et ses engagements sont totalement provisionnés en totalité.

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

b. Méthode de consolidation : La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- **au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- **au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé part du groupe et part des minoritaires.

c. Traitement des écarts de première consolidation : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

d. Elimination des opérations internes : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés.

e. Impôts sur le résultat : Les états financiers consolidés sont établis en appliquant la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Un impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Ainsi des impôts différés ont été constatés sur les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges pour litiges ;
- Les provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation ;
- Les indemnités de départ à la retraite.

En sus, des impôts différés sont constatés sur les retraitements de consolidation.

3.2 Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2022 pour une valeur brute de 5 049 519 Dinars. Elles sont composées de logiciels, licences et franchises. Ces immobilisations sont amorties linéairement au taux de 33,33 %.

Note A-1 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2022 un montant brut de 115 190 245 Dinars.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Installations Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Equipements de bureaux	10 % et 15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 % et 15 %

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont détaillées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements consolidés suivant :

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE AU 31/12/2022

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2022
	31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2022	31/12/2021	Dotat. aux amort. et prov.	Reprises sur cessions	31/12/2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Franchises	63 024	0	0	0	63 024	62 923	101	0	63 024	0
Site Web	20 000	0	0	0	20 000	17 242	2 758	0	20 000	0
Licences & Logiciels informatiques	2 965 567	108 515		1 892 413	4 966 495	2 837 767	411 163	0	3 248 930	1 717 565
Immobilisations incorporelles en cours	1 334 509	557 904		-1 892 413	0	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	4 383 100	666 419	0	0	5 049 519	2 917 932	414 022	0	3 331 954	1 717 565
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	16 488 037	0	0	0	16 488 037	0	0	0	0	16 488 037
Constructions	46 156 618	330	0	0	46 156 948	14 661 638	1 983 094	0	16 644 732	29 512 216
A A I Techniques & Générales	22 253 783	904 132		1 131 938	24 289 853	11 763 286	2 252 243	0	14 015 529	10 274 324
Matériel de transport	11 554 003	5 174 951	-2 294 834	0	14 434 120	4 832 116	1 994 618	-1 537 104	5 289 630	9 144 490
Matériel de localisation	69 805	0	0	0	69 805	68 195	1 610	0	69 805	0
Equipements de bureau	1 712 801	163 764		1 582	1 878 147	1 066 375	134 074	0	1 200 449	677 698
Matériel informatique	2 235 577	415 360		-1 582	2 649 355	1 645 997	292 279	0	1 938 276	711 079
Matériel et outillages	8 035 848	220 801	0	0	8 256 649	5 277 221	590 886	0	5 868 107	2 388 542
Immobilisations corporelles en cours	609 848	1 489 421		-1 131 938	967 331	0	0	0	0	967 331
Total immobilisations corporelles	109 116 320	8 368 759	-2 294 834	0	115 190 245	39 314 828	7 248 804	-1 537 104	45 026 528	70 163 717
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	113 499 420	9 035 178	-2 294 834	0	120 239 764	42 232 760	7 662 826	-1 537 104	48 358 482	71 881 282

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2022 un montant net de 62 470 772 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-22	déc.-21
Titres de participation (Voir Note D-1)	64 376 885	60 088 648
Titres immobilisés SICAR	0	6 000 000
Dépôts et cautionnements	452 722	1 099 101
Prêts au personnel LT	2 149 888	2 165 224
Total Brut	66 979 495	69 352 973
Provisions pour dépréciation des Titres de participations (Voir Note D-1)	-4 288 238	0
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-220 485	-642 511
Total	62 470 772	68 710 462

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 184 200 931 DT au 31 décembre 2022. Ils sont provisionnés à hauteur de 1,8 % et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et des réparations en cours.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire permanent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice en fonction de l'âge en stock et du taux de rotation observé durant les trois derniers exercices et de l'exercice courant pour chaque référence de pièce de rechange (voir note 3.1.b). Le stock est réparti comme suit :

Stocks		
	déc.-22	déc.-21
Stock véhicules neufs	155 764 668	79 634 493
Volkswagen	9 656 553	31 745 410
Volkswagen Utilitaires	12 774 494	948 492
Audi	31 153 512	754 251
Porsche	0	1 818 532
MAN	214 281	214 281
SEAT	23 462 987	5 115 190
Škoda	14 359 136	5 788 051
Renault Trucks	14 929 034	0
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Stock pièces de rechanges	21 765 498	18 268 392
Stock pièces de rechanges en transit	2 713 694	1 140 966
Stock véhicules d'occasion	3 191 008	447 060
Stock de travaux en cours	753 908	762 964
Stock carburants et lubrifiants	12 155	23 449
Sous-total	28 436 263	20 642 831
Total Brut	184 200 931	100 277 324
Provisions	-3 386 437	-3 635 968
Total	180 814 494	96 641 356

Note A-4 : Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 31/12/2022 un solde net de 85 754 313 DT contre un solde de 52 310 987 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-22	déc.-21
Clients comptes courants	29 879 298	17 321 255
Clients, Effets à recevoir	58 445 276	37 161 066
Clients douteux	979 831	1 310 539
Clients, Effets et chèques impayés	156 492	229 483
Sous-total	89 460 897	56 022 343
Provisions pour dépréciation des créances clients	-3 706 584	-3 711 356
Total	85 754 313	52 310 987

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2022 un solde net de 18 215 822 DT contre un solde de 8 337 180 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-22	déc.-21
Avances et prêts au personnel CT	944 999	1 211 152
Etat, reports d'impôts et taxes	8 421 850	3 016 411
Fournisseurs, avances et acomptes	9 554 934	2 211 311
Charges constatées d'avance	1 606 278	233 868
Débiteurs divers	11 506	56 706
Produits à recevoir	1 907 270	3 130 133
Sous-total	22 446 837	9 859 581
Provisions pour dépréciation des actifs courants	-4 231 015	-1 522 401
Total	18 215 822	8 337 180

Note A-6 : Impôts différés

L'actif net d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2022 un solde net de 4 298 832 DT contre un solde net de 1 933 165 DT au 31/12/2021 :

Impôts différés		
	déc.-22	déc.-21
Actifs d'impôts différés	4 752 583	3 639 397
Passifs d'impôts différés	-453 751	-1 706 232
Total	4 298 832	1 933 165

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présente au 31/12/2022 un solde de 20 050 566 DT contre un solde de 21 906 856 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-22	déc.-21
Placements en valeurs mobilières	0	7 989
Effets à l'encaissement	1 475 352	2 689 546
Chèques à l'encaissement	2 546 968	1 947 340
Banques créditrices	14 691 164	17 120 524
Caisses	30 843	30 951
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	110 506
Total	20 050 566	21 906 856

Note A-8 : Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2022 s'élève à 201 877 251 Dinars contre 179 872 848 Dinars au 31/12/2021. Il se détaille comme suit :

Capitaux propres et intérêts des minoritaires					
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2021	30 000 000	117 878 005	31 992 668	2 175	179 872 848
Affectation en résultat reportés		31 992 668	-31 992 668		0
Distribution de dividendes		-19 500 000		-250	-19 500 250
Dépenses nettes du fonds social		-852 568		-7	-852 575
Indemnité de départ à la retraite		16 825			16 825
Subvention d'investissement CARGROS		49 998		2	50 000
Résultat de la période			42 354 705	870	42 355 575
Impact de la Déconsolidation de AFCAR		-65 152		-20	-65 172
Total au 31/12/2022	30 000 000	129 519 776	42 354 705	2 770	201 877 251

Le résultat consolidé par action au titre de la période en cours se détaille comme suit :

Résultat consolidé par action		
	déc.-22	déc.-21
Résultat consolidé net	42 354 705	31 992 668
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat consolidé par action	1,412	1,066

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste des passifs non courants présente au 31/12/2022 un solde de 12 118 326 DT contre un solde s'élevant à 12 674 593 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-22	déc.-21
Emprunts bancaires LT	3 407 526	4 251 780
Provisions pour risques et charges	7 580 492	8 049 545
Dépôts et cautionnements reçus	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	352 443	369 268
Dettes fiscales à long terme	773 865	0
Total	12 118 326	12 674 593

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et comptes rattachés présente au 31/12/2022 un solde de 194 988 790 DT contre un solde de 114 345 277 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-22	déc.-21
Fournisseurs locaux	9 344 031	5 079 010
Fournisseurs d'immobilisations	57 562	214 759
Fournisseurs étrangers	182 556 138	107 107 028
Fournisseurs, effets à payer	0	157 124
Fournisseurs, retenus de garantie	293 670	375 433
Fournisseurs, factures non parvenues	2 737 389	1 411 923
Total	194 988 790	114 345 277

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2022 un solde de 19 569 143 DT contre un solde s'élevant à 7 750 872 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	déc.-22	déc.-21
Etats impôts et taxes à payer	11 771 360	1 292 750
Congés à payer	582 275	808 550
Débours douanes et cartes grises	71 003	0
Actionnaires dividendes à payer	250	0
Caisse de sécurité sociale	1 781 777	1 338 672
Assurance groupe	51 637	251 357
Charges à payer	5 178 230	3 945 713
Produits constatés d'avances	101 870	113 830
Créditeurs divers	30 741	0
Total	19 569 143	7 750 872

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2021 un solde de 14 932 571 DT contre un solde de 6 463 076 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	déc.-22	déc.-21
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 844 253	6 340 927
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	0	122 149
Billets à ordres Amen Bank	8 088 318	0
Total	14 932 571	6 463 076

3.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 568 719 280 DT au 31/12/2022 contre 537 935 738 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-22	déc.-21
Ventes véhicules neufs	464 138 884	457 330 663
Ventes véhicules d'occasion	8 062 772	8 447 071
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	88 857 618	65 797 589
Ventes travaux atelier	2 658 603	3 001 782
Ventes carburants	8 348	14 030
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	18 739	127 495
Ventes accessoires véhicules neufs	310 409	304 086
Location de véhicules	4 663 907	2 913 022
Total	568 719 280	537 935 738

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 452 070 213 DT au 31/12/2022 contre un solde de 448 124 162 DT au 31/12/2021, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-22	déc.-21*
Coût des véhicules neufs vendus	364 749 321	381 279 114
Coût des véhicules d'occasion vendus	10 752 828	8 270 747
Coût des pièces de rechange vendues	67 444 824	52 808 211
Achats d'accessoires et de consommables	646 451	1 465 411
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Charges personnel directs	4 377 962	1 771 100
Frais bancaires*	3 883 958	2 263 489
Total*	452 070 213	448 124 162

***Retraitements en proforma (Cf note 3.1-C)**

Note A-15 : Frais de distribution et d'administration

Les frais de distribution et d'administration du groupe présentent au 31/12/2022 un solde de 51 118 354 DT contre un solde de 45 721 104 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-22	déc.-21*
Charges de personnel	22 579 742	20 736 304
Frais de missions et déplacements	1 066 735	588 352
Publicité et insertion	2 814 092	2 373 585
Consommables	616 312	336 214
Cadeaux, Réception et restaurations	231 743	165 165
Vêtements de Travail	160 207	189 881
Formation	186 234	185 663
Autres Frais sur Vente	5 289 940	3 940 851
Locations diverses	449 354	363 530
Achat divers par caisses	158 600	131 083
Abonnement	660 502	1 610 462
Assurance	1 022 174	837 355
Dons et subventions	38 950	68 820
Energie	1 288 598	1 255 813
Entretien et réparations	1 277 971	945 670
Fournitures de bureaux	259 020	194 219
Gardiennage	605 527	842 758
Honoraires	2 574 786	2 159 046
Dotations aux amortissements	7 662 826	6 754 312
Impôts & Taxes	2 175 041	2 042 021
Total *	51 118 354	45 721 104

*Retraitements en proforma (Cf note 3.1-C)

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 293 773 DT au 31/12/2022 contre un solde de 3 480 886 DT au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-22	déc.-21
Dotations aux provisions sur stocks	721 832	448 053
Dotations aux Provisions sur créances	3 571 941	2 655 502
Dotations aux Provisions sur immobilisations	0	377 331
Total	4 293 773	3 480 886

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2022 un solde de 2 273 794 DT contre un solde de 2 828 615 DT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-22	déc.-21
Ristournes TFP	70 317	62 791
Locations	71 916	72 000
Autres prestations de services	66 344	210 117
Produits divers	-	149 931
Reprise de provisions sur stocks VN	971 362	1 156 534
Reprise de Provisions sur créances	1 093 855	1 134 802
Reprise de provisions sur immobilisations corporelles	-	42 440
Total	2 273 794	2 828 615

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 3 802 246 DT au 31/12/2022 contre un solde de 2 730 110 DT au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-22	déc.-21*
Intérêts sur crédits bancaires	1 671 120	1 576 530
Intérêts sur crédits leasing	3 729	48 247
Intérêts sur comptes courants	78 478	70 625
Agios sur effets escomptes*	2 048 919	1 034 708
Total *	3 802 246	2 730 110

*Retraitements en proforma (Cf note 3.1-C)

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 5 232 182 DT au 31/12/2022 contre un solde de 5 195 269 DT au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	déc.-22	déc.-21
Produits nets sur placements	44 827	7 131
Plus-value de cession auprès de L'Amen SICAR	1 232 034	101 673
Dividendes reçus	3 670 774	4 717 780
Intérêts créditeurs	284 547	368 685
Total	5 232 182	5 195 269

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 393 104 DT au 31/12/2022 contre un solde de 1 256 033 Dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-22	déc.-21
Produits non récurrents	318 024	376 592
Profits sur cessions d'immobilisations	1 075 080	879 441
Total	1 393 104	1 256 033

Note A-21 : Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 602 681 DT au 31/12/2022 contre un solde de 2 282 584 DT au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-22	déc.-21
Autres pertes (i)	4 556 641	6 585 879
Pertes sur cessions d'immobilisations	53 314	377 567
Pertes sur créances irrécouvrables	0	3 797
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 634 643	1 478 935
Reprise sur provisions pour risques et charges	-6 015 385	-6 360 213
Différences de règlement et débours	857	56 195
Pénalités de retard	372 611	140 424
Total	4 602 681	2 282 584

- (i) Essentiellement suite clôture du contrôle fiscal (**Voir Note C-1**) et amendes Douanières de la société mère « Ennakl Automobiles »

3.4. Présentation des postes de l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F-1 : Dotations aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	
	déc.-22
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-156 847
Reprises nettes de provisions sur stocks	-249 531
Reprises nettes sur provisions sur comptes clients	-4 772
Reprises nettes sur provisions pour risques et charges	-469 053
Dotations nettes aux provisions sur autres courants	2 728 017
Total	1 847 814

Note F-2 : Stocks :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks	
	déc.-22
Stocks Bruts au 31 décembre 2021	100 277 324
Stocks Bruts au 31 décembre 2022	184 200 931
Total variation	-83 923 607

Note F-3 : Créances clients :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances clients	
	déc.-22
Créances clients Bruts au 31 décembre 2021	56 022 343
Créances clients Bruts au 31 décembre 2022	89 460 897
Total variation	-33 438 554

Note F-4 : Variation des autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs	
	déc.-22
Autres actifs courants bruts au 31 décembre 2021	9 859 581
Autres actifs courants bruts au 31 décembre 2022	22 446 837
Sous-total	-12 587 256
Avances et prêts au personnel à court termes	-266 153
Provisions des autres actifs courants de la filiale déconsolidée AFCAR	-19 402
Total variation	-12 872 811

Note F-5 : Variation des fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs et comptes rattachés	
	déc.-22
Fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2021	114 345 277
Fournisseurs et comptes rattachés au 31 décembre 2021	194 988 790
Sous-total	80 643 513
Variation des fournisseurs d'immobilisation	157 197
Total variation	80 800 710

Note F-6 : Variation des autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants	
	déc.-22
Autres passifs au 31 décembre 2021	7 750 872
Autres passifs au 31 décembre 2022	19 569 143
Sous-total	11 818 271
Dividendes non distribuées	-250
Total variation	11 818 021

Note F-7 : Variation des autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants	
	déc.-22
Passifs non courants au 31 décembre 2021	369 268
Passifs non courants au 31 décembre 2022	1 126 308
Sous-total	757 040
Variation des indemnités de départ à la retraite	16 825
Total variation	773 865

Note F-8 : plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations financières

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations financières	
	déc.-22
Libération fonds géré SICAR Amen	6 000 000
Produits financiers liés au fonds géré SICAR Amen	1 232 034
Total variation	7 232 034

Note F-9 : plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	
	déc.-22
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	2 294 834
Amortissements cumulés des immobilisations cédées (II)	1 537 102
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	757 732
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	1 779 498
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	1 021 766

Note F-10 : Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants	
	déc.-22
Actifs d'impôts différés au 31 décembre 2021	3 639 397
Actifs d'impôts différés au 31 décembre 2022	4 752 583
Variation des actifs d'impôts différés	-1 113 186
Passifs d'impôts différés au 31 décembre 2021	1 706 232
Passifs d'impôts différés au 31 décembre 2022	453 751
Variation des actifs d'impôts différés	-1 252 481
Total variation	-2 365 667

Note F-11 : Décaissement affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	
	déc.-22
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-666 419
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-8 368 759
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-157 197
Total variation	-9 192 375

Note F-12 : Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements	
	déc.-22
Dépôts et cautionnements au 31/12/2021	1 099 101
Dépôts et cautionnements au 31/12/2022	452 722
Variation des Dépôts et cautionnements	646 379
Prêts au personnel à long terme au 31/12/2021	2 165 224
Prêts au personnel à long terme au 31/12/2022	2 149 888
Variation des actifs d'impôts différés	15 336
Prêts au personnel à court terme au 31/12/2021	1 211 152
Prêts au personnel à court terme au 31/12/2022	944 999
Variation des actifs d'impôts différés	266 153
Provisions des dépôts et cautionnement de la filiale déconsolidée AFCAR	-265 179
Total variation	662 689

Note F-13 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre :

Au 31/12/2022, le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	0		0		0
Courant	5 506 619	-5 506 619	0		0
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 251 779		-844 253		3 407 526
Courant	834 308	-834 308	844 253		844 253
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	0	-10 000 000		16 000 000	6 000 000
Leasing					
Non-courant	0		0		0
Courant	122 149	-122 149	0		0
Billets à ordre					
Courant	0	-9 888 267		17 976 585	8 088 318
Total courant	6 463 075	-26 351 343	844 253	33 976 585	14 932 571
Total Non-courant	4 251 779	0	-844 253	0	3 407 526

4 – Note sur les contrôles fiscaux :

- 1) Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2013, 2014, 2015 et 2016. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

- 2) En janvier 2023, la filiale CAR Gros a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi. La Direction n'a constaté aucune provision pour risques et charges à ce titre vu l'absence d'éléments lui permettant de l'estimer en attendant la notification de redressement fiscal.

5 – Note sur l'incidence de la guerre Russie – Ukraine :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction Du groupe est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur le groupe en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

6 - Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

7 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2022 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	38 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	6 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Total		72 700 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		13 048 620

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	26 760
Total		3 472 627

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total		58 468

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total		5 400

Effets remis à l'escompte non échus

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	49 282 195
Total		49 282 195

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de l'Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

8 - Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

❖ **Société Ennakl Automobiles :**

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;
 - ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
 - ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
 - ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars

- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 42 924 DT
 - CAFE BONDIN: 134 310 DT
 - PARENIN: 137 789 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
 - EL MAZRAA: 170 340 DT
 - MED FACTOR: 375 002 DT
 - COMAR: 610 991 DT
 - PGI HOLDING: 9 124 DT
- En 2022, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

g) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ **Société Gar Gros :**

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2022 des frais d'assurance relatifs à :
- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 942 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 133 691 DT.

❖ **Société STLV :**

Tunisie Leasing et factoring

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport depuis sa création avec la société TLF. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant 122 149 DT et les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 3 729 DT.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 22 070 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 400 DT au 31/12/2022 contre un solde de 3 220 DT au 31/12/2021.

Assurances Comar

En 2022, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 55 092 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 580 666 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 601 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 635 DT au 31/12/2022 contre un solde de 5 847 DT au 31/12/2021.

En 2022, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 118 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2022 contre un solde de 2 895 DT au 31/12/2021.

Amen Bank

La STLV a signé avec l'Amen Bank le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

En 2022, la société STLV a remboursé un montant de 78 839 DT en principal au titre de ce crédit. Les charges financières correspondantes supportées en 2022 ont totalisé 5 396 DT. Le montant en principal non encore échu au titre de ce crédit s'élève à 13 972 DT au 31 décembre 2022.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 2 791 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 2 430 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Amen santé

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN SANTE un montant de 622 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN SANTE correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 595 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

PARENIN :

En 2022, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 16 479 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 050 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Directeur Général Adjoint	
	Charges Au 31/12/2022	Passif Au 31/12/2022
Salaire brut (*)	228 464	0

(*) Voiture de fonction et quotas carburant compris

D- 1 – Tableau des titres de participation non consolidés au 31 décembre 2022 :

Participations	Participations cumulées fin 2021		Mouvements 2022				Total 2022	Détention en %
Actions	Nbre actions Souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions Souscrites/achetées/	Cession / Remboursement	Déconsolidation	Valeur d'acquisition		
A.T.L.	1 813 505	4 627 143					6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186						
	213 354*	-						
HEVI	10	100					100	2%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219					53 541 219	8,59%
AFCAR (Exclue du périmètre) (Voir Note 3.1 d))	0	0			4 288 238		4 288 238	100,00%
S/TOTAL I		60 088 648					64 376 885	
Fonds gérés Amen SICAR		6 000 000		-6 000 000			0	
S/TOTAL II		6 000 000					64 376 885	
TOTAL GENERAL BRUT		66 088 648					64 376 885	
Provisions pour dépréciation des titres		0					-4 288 238	
TOTAL NET		66 088 648					60 088 648	

(*) Distribution d'actions gratuites.

D-2 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	452 070 213	447 745 361	4 377 962		534 677		-587 787		
Frais de distribution	32 358 582	3 488 180	22 579 742		6 290 660				
Frais d'administration	18 759 772	1 837 694	180 006	7 662 826	9 079 246				
Autres produits d'exploitation	-2 273 794			-2 065 217	0	-208 577			
Autres charges d'exploitation	4 293 773			4 293 773	0				
Charges financières nettes	3 802 246				2 048 919		1 753 327		
Autres gains ordinaires	-1 393 104				0	-95 963			-1 297 141
Autres pertes ordinaires	4 602 681			-380 742	4 557 498		330 827	95 098	
Total	512 220 369	453 071 235	27 137 710	9 510 640	22 511 000	-304 540	1 496 367	95 098	-1 297 141

D-3 – Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31 décembre 2022 :

Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2022								
	31/12/2022	31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021(*)		31/12/2022	31/12/2021(*)
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	568 719 280	537 935 738	Coût des ventes*	452 070 213	448 124 162			
Marge commerciale	116 649 067	89 811 576				Marge commerciale	116 649 067	89 811 576
			Autres charges externes*	18 492 168	15 693 628			
Valeur ajoutée Brute	98 156 899	74 117 948				Valeur ajoutée Brute	98 156 899	74 117 948
			Impôts et taxes	2 175 041	2 042 021			
			Charges de personnel	22 579 742	20 736 304			
Excédent brut d'exploitation	73 402 116	51 339 623				Excédent brut d'exploitation	73 402 116	51 339 623
Autres gains ordinaires	1 393 104	1 256 033	Autres pertes ordinaires	4 983 423	7 163 862			
Produits des placements	5 232 182	5 195 269	Charges financières*	3 802 246	2 730 110			
			Dotations aux amort. et aux provisions	9 510 640	3 020 144			
			Impôts courants et différés	19 375 518	12 883 609			
Résultat des activités ordinaires	42 355 575	31 993 200				Résultat des activités ordinaires	42 355 575	31 993 200

*Retraitements en proforma (Cf note 3.1-C)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires du Groupe
ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I. Ariana – Aéroport

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2022, un total du bilan consolidé de 443 939 832 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 201 874 481 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 42 354 705 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe **ENNAKL AUTOMOBILES** au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2022 pour un montant de 568 719 280 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 464 138 884 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons

et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 17 avril 2023

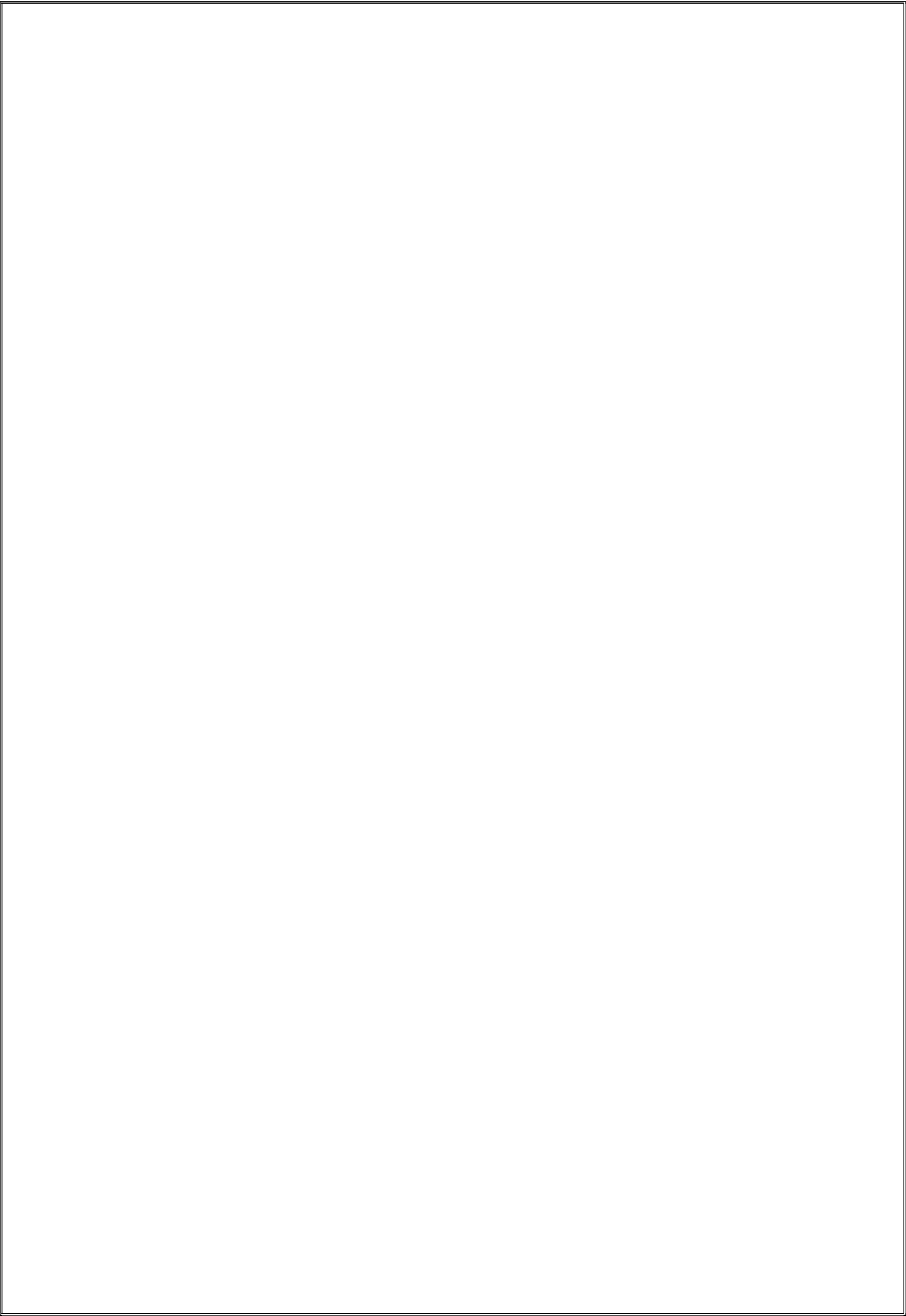
Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner



AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 établis conformément aux Normes Internationales IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) et Mr Salah MEZIOU (Expert Partners).

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
<u>Actifs</u>			
Immobilisations incorporelles	A1	1 711 166	1 427 646
Immobilisations corporelles	A1	56 615 978	58 281 907
Immeubles de placement	A2	7 058 445	7 071 689
Droits d'utilisation	A1	475 252	423 941
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	63 049 888	63 095 736
Actifs financiers au coût amorti	A4	1 523 666	2 165 775
Titres de participation dans les filiales	A5	8 249 250	8 249 250
Actif d'impôt différé	P4	1 356 514	2 929 136
Actifs non courants		140 040 159	143 645 080
Stocks	A6	161 705 921	78 705 605
Créances clients	A7	120 289 545	62 973 690
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A8	594 852	639 557
Autres actifs courants	A9	17 066 460	6 434 960
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	13 822 011	13 575 655
Actifs courants		313 478 789	162 329 467
Total des actifs		453 518 948	305 974 547

ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		108 509 930	95 187 120
Résultat de l'exercice		27 330 716	26 982 341
Total des capitaux propres	C1	165 840 646	152 169 461
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 407 526	4 237 808
Obligations locatives	P1	559 211	489 541
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	318 478	334 325
Provisions pour risques et charges	P3	7 403 270	7 906 987
Autres passifs non courants		773 865	-
Passifs non courants		12 462 350	12 968 661
Dettes fournisseurs	P5	191 648 864	100 571 950
Autres passifs courants	P6	8 739 428	6 675 738
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	18 478	19 277
Passif d'impôt courant	P4	8 484 371	1 367 797
Emprunts et dettes financières	P1	64 200 794	30 855 116
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 124 017	1 346 547
Passifs courants		275 215 952	140 836 425
Total passifs		287 678 302	153 805 086
Total des capitaux propres et passifs		453 518 948	305 974 547

ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	2022	2021*
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	497 211 059	485 592 207
Coûts des ventes*	R-2	(400 374 207)	(411 622 879)
Marge brute		96 836 852	73 969 328
Autres gains*	R-3	1 333 885	6 188 602
Frais de commercialisation et de distribution	R-4	(19 337 545)	(16 145 833)
Charges administratives*	R-5	(31 389 238)	(25 432 617)
Autres pertes*	R-6	(5 451 496)	(7 386 071)
Résultat opérationnel		41 992 458	31 193 409
Produits financiers	R-7	9 073 376	10 295 011
Charges financières	R-8	(4 818 745)	(2 746 710)
Résultat financier net		4 254 631	7 548 301
Résultat avant impôts		46 247 089	38 741 710
Charge d'impôts sur le résultat	P4	(18 916 373)	(11 759 369)
Résultat après impôts des activités poursuivies		27 330 716	26 982 341
Résultat net de la période		27 330 716	26 982 341
<i>Résultat de base par action</i>		<i>0,911</i>	<i>0,899</i>
<i>Résultat dilué par action</i>		<i>0,911</i>	<i>0,899</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des AERG		5 769 568	3 890 979
Ecart actuariel (AERG)		70 901	296 171
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts	C-1	5 840 469	4 187 150
Résultat global de la période		33 171 185	31 169 491
<i>Résultat global de base par action</i>		<i>1,106</i>	<i>1,039</i>
<i>Résultat global dilué par action</i>		<i>1,106</i>	<i>1,039</i>

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie
(Montants exprimés en dinars)

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	46 247 089	38 741 710
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	5 702 404	4 528 818
Indemnité de départ à la retraite	35 487	104 894
Dotations nettes aux provisions	4 996 269	956 244
Reprises nettes sur provisions pour risques et charges	(415 406)	(4 927 076)
Charge d'impôts exigibles	(18 916 373)	(11 759 369)
Variation des impôts différés	11 754	148 207
Variation des impôts courants	7 116 574	(2 080 114)
Charge financière des obligations locatives	16 015	13 968
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par les AERG	163 019	-
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	777 470	(21 426)
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	43 322	118 640
Résultat des opérations de placement	(34 510)	(7 617)
Variation des autres passifs non courants	773 865	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(83 572 292)	(9 584 334)
Variation des créances clients	(59 584 166)	13 314 787
Variation des autres actifs courants	(12 927 034)	(1 698 715)
Variation des dettes fournisseurs	91 234 111	(36 907 893)
Variation des autres passifs courants	2 133 360	74 225
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16 199 042)	(8 985 051)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 557 648)	(4 357 691)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	118 000	107 000
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	7 232 034	6 050 442
Encaissements provenant des opérations de placement	34 510	7 617
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel et cautionnements	603 106	(258 571)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	3 430 002	1 548 797
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décassements affectés distributions de dividendes	(19 500 000)	(19 500 000)
Encaissements sur emprunts	16 000 000	-
Décassements sur emprunts	(16 262 089)	(5 815 850)
Encaissements/Décassements crédit de gestion et billets à ordre	32 777 485	16 737 430
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 015 396	(8 578 420)
Variations de la trésorerie	246 356	(16 014 674)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	13 575 655	29 590 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	13 822 011	13 575 655

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (En dinars tunisiens)

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Total
Situation 31/12/2020		30 000 000	99 232 252	(1 669 796)	12 937 514	140 499 970
Affectation du résultat de l'exercice 2020		-	12 937 514	-	(12 937 514)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	4 187 150	-	4 187 150
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	26 982 341	26 982 341
Situation 31/12/2021		30 000 000	92 669 766	2 517 354	26 982 341	152 169 461
Affectation du résultat de l'exercice 2021		-	26 982 341	-	(26 982 341)	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	5 840 469	-	5 840 469
Distribution de dividende		-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Résultat de la période		-	-	-	27 330 716	27 330 716
Situation 31/12/2022		30 000 000	100 152 107	8 357 823	27 330 716	165 840 646

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation de la société « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) par l'intermédiaire de sa filiale CAR Gros, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires , AUDI,PORSCHE, SEAT, SKODA et CUPRA et Renault Trucks en tant que deuxième importateur non exclusif sur le territoire Tunisien

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

1.2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme d'un dernier mois exceptionnel avec 925 immatriculations contre 366 à la même période de l'année 2021 les revenus de la société Ennakl Automobiles ont connu une progression de 2% par rapport à l'année 2021 en passant de 485 592 207 Dinars à 497 211 059 Dinars.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2022 se sont élevés à 4 343 120 DT contre 4 364 649 DT au cours de 2021 (Hors droits d'utilisation).
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE ».
- Dans la cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers de la société sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de l'information financière ainsi que par les normes internationales d'information financière « IFRS » et les interprétations IFRIC « International Financial Reporting Interpretation Committee ».

La société a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En préparant les états financiers conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la société et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différents des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1er janvier 2022 qui concernent plus particulièrement les comptes annuels sont les suivants :

Norme ou interprétation	Description résumé	Impacts
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relatifs à la comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement interdit de déduire du coût de revient des immobilisations corporelles les produits de ventes issues de l'utilisation de l'immobilisation au cours de sa période de préparation. Ces ventes doivent être comptabilisées en produits de l'exercice.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IFRS 9 « Instruments financiers »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement précise que seuls les honoraires versés au prêteur ou à l'emprunteur doivent être pris en compte lors de la réalisation du test des 10% du paragraphe B3.3.6 relatif à la décomptabilisation d'une dette financière.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.

Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS).	Publication par l'IASB : avril 2021 Les développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS) sont des charges de l'exercice si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle. La charge relative à ces développements connexes sera étalée sur la durée du contrat de prestation si elle ne peut être distinguée du service logiciel lui-même.	La société n'est pas affectée par l'entrée en vigueur de cette interprétation.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

- Logiciels	33, $\frac{1}{3}$ %
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33, $\frac{1}{3}$ %
- Equipements de bureaux	10% et 15%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

La société classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs financiers au coût amorti.
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global « JVAERG ».
- Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net « JVRN ».

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts

obligataires (que la société compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnements.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. La société a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque la société détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, elle tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

La société considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La société considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus à la société dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut la société a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur).

Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements particuliers dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La société a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. La société n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent pour la société les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que la société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

Pour les titres de participation dans les filiales, la société a opté pour la méthode du coût conformément à la norme IAS 27, Etats financiers individuels.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers de la société sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si la société change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

La société conclut des transactions dans lesquelles elle transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette si et seulement si la société dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que la société acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. La société applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3ème année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

L'entité utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les

engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel »

La société contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

La société comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i) N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii) Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. La société comptabilise un actif d'impôt différé qui ne

l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. La société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.

2.14. Comptabilisation des revenus

La société a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers sont présentés en dinars tunisiens qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en dinars tunisiens selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables de la société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

La société a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. La société fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 124 017

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	55 700 683	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 346 547

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, la société utilise une technique d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- La société dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, la société conclut des contrats à terme d'achat de devise. La société n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, la société a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

i. Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie l'entité tient compte des facteurs suivants

- (a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.
- (b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- (c) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- (d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience de l'entité et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La société est considérée comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités de ENNAKL Automobiles l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la société.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de :	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex : Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Les instruments financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Créances clients	120 289 545	62 973 690
Autres actifs courants ¹	8 640 321	3 934 821
Liquidités et équivalents de liquidités	13 822 011	13 575 655
Prêts au personnel	1 776 301	2 176 764
Dépôts et cautionnements	449 722	830 922
Avances au personnel	112 980	224 499
Total des actifs financiers au coût amorti	145 090 880	83 716 351
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 049 888	63 095 736
Total des actifs financiers	208 140 768	146 812 087

¹ Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus.

Désignation	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
Emprunts	67 608 320	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	200 328 292	107 187 688
Total des passifs financiers au coût amorti	267 936 612	142 280 612
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 124 017	1 346 547
Total des passifs financiers	270 060 629	143 627 159

² Les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

Par un test de sensibilité, nous avons estimé les risques de change que l'entité risque d'encourir si elle n'opte pas pour la couverture de ses achats en monnaies étrangères.

L'impact d'une variation du cours de change EUR/TND sur le coût des ventes se présente ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation	En %
Cours spot EUR/TND	3,310	3,282	0,0282	0,859%

Désignation	Hypothèse	Variation des achats étrangers
EUR/TND	-0,859% par rapport au 31/12/2022	(10 442 151)
EUR/TND	+0,859% par rapport au 31/12/2022	10 442 151

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que la société conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de deux emprunts à long terme.

Ces deux emprunts ont été négociés à des taux variables. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 927 DT.

3.1.2. Risque de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients de l'entité. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière de l'entité.

L'entité traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, l'entité analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31 décembre 2022	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	120 289 545	-	4 931 380	125 220 925
Total	120 289 545	-	4 931 380	125 220 925

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires

Echelle	Note	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Baa1	Qualité moyenne inférieure	284 133	-
Ba1	Spéculatif	-	2 327 670
Ba2	Spéculatif	-	2 765 170
B2	Très spéculatif	-	8 041 270
B3	Très spéculatif	202 755	19 094
Caa1	Risque élevé	4 148 516	-
Caa2	Ultra spéculatif	6 204 408	-
Non notées	-	1 359 424	(190 265)
Total		12 199 236	12 962 939

¹ Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que l'entité dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes de l'entité.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement de l'entité, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés de l'entité à la fin de la période :

31/12/2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts ¹	6 370 656	897 370	3 988 313	-
Billets à ordre	8 088 318	-	-	-
Effets escomptés et non échus	49 233 735	-	-	-
Total	63 692 709	897 370	3 988 313	-

¹ Echéances y compris les intérêts

3.2. Gestion du capital

Les objectifs de l'entité en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, l'entité peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

L'entité surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 608 320	35 092 924
Créditeurs et autres créditeurs divers ²	200 328 292	107 187 688
Liquidités et équivalents de liquidités	(13 822 011)	(13 575 655)
Dettes nettes	254 114 601	128 704 957
Total capitaux propres	165 840 646	152 169 461
Total capital	419 955 247	280 874 418
Gearing ratio	61%	46%

² Les produits constatés d'avance sont exclus.

3. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau des variations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours corporelles	En cours incorporelles	Total
VALEURS BRUTES												
01/01/2021	2 617 169	9 648 736	45 003 997	1 920 631	3 809 857	2 167 100	7 814 639	17 863 897	471 045	825 212	690 830	92 833 113
Acquisitions	43 878	-	442	395 735	613 616	54 553	428 828	1 270 008	-	913 910	643 679	4 364 649
Cessions	-	-	-	-	(270 248)	(2 122)	-	-	-	-	-	(272 370)
Reclassifications	47 252	-	774 299	(202)	-	(6 827)	202	314 550	-	(1 129 274)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	(368 799)	-	(644 660)	(6 122)	(8 281)	-	-	-	(1 027 862)
31/12/2021	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
01/01/2022	2 708 299	9 648 736	45 778 738	1 947 365	4 153 225	1 568 044	8 237 547	19 440 174	471 045	609 848	1 334 509	95 897 530
Acquisitions	108 515	-	331	300 597	981 235	162 214	248 148	719 444	119 782	1 264 732	557 904	4 462 902
Cessions	-	-	-	-	(239 041)	-	-	-	-	-	-	(239 041)
Reclassifications	1 892 413	-	-	(1 582)	-	1 582	-	1 131 938	-	(1 131 938)	(1 892 413)	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31/12/2022	4 709 227	9 648 736	45 779 069	2 246 380	4 895 419	1 731 840	8 485 695	21 291 556	590 827	742 642	-	100 121 391

(En dinar tunisien)	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Agencements et installations	Droit d'utilisation	En cours	En cours	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES												
01/01/2021	(2 568 459)	-	(10 622 815)	(1 598 179)	(1 612 582)	(1 436 783)	(4 963 681)	(9 534 204)	(23 552)	-	-	(32 360 255)
Dotation de l'exercice	(46 703)	-	(1 597 445)	(162 449)	(358 214)	(172 174)	(613 750)	(1 539 987)	(23 552)	-	-	(4 514 274)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	42 440	-	-	-	-	-	42 440
Cessions	-	-	-	-	138 595	1 308	-	-	-	-	-	139 903
Mise en rebut	-	-	-	366 347	-	549 815	3 707	8 281	-	-	-	928 150
Autres mouvements	-	-	-	173	-	8 548	54	(8 775)	-	-	-	-
31/12/2021	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	(47 104)	-	-	(35 764 036)
01/01/2022	(2 615 162)	-	(12 220 260)	(1 394 108)	(1 832 201)	(1 006 846)	(5 573 670)	(11 074 685)	(47 104)	-	-	(35 764 036)
Dotation de l'exercice	(382 900)	-	(1 777 218)	(252 018)	(545 902)	(120 884)	(635 354)	(1 914 248)	(68 471)	-	-	(5 696 995)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	142 036	-	-	-	-	-	-	142 036
31/12/2022	(2 998 062)	-	(13 997 478)	(1 646 126)	(2 236 067)	(1 127 730)	(6 209 024)	(12 988 933)	(115 575)	-	-	(41 318 995)
VALEURS NETTES COMPTABLES												
31/12/2021	93 137	9 648 736	33 558 478	553 257	2 321 024	561 198	2 663 877	8 365 489	423 941	609 848	1 334 509	60 133 494
31/12/2022	1 711 165	9 648 736	31 781 591	600 254	2 659 352	604 110	2 276 671	8 302 623	475 252	742 642	-	58 802 396

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 058 445 DT contre 7 071 689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 041)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 058 445	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit

Désignations	2022	2021
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2022 à 63 049 888 DT contre 63 095 736DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Amen Bank	55 049 125	50 846 887
Fonds gérés SICAR	-	7 395 053
ATL	8 000 763	4 853 796
Total	63 049 888	63 095 736

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 523 666 DT contre 2 165 775 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 294 429	1 712 185
Dépôt et cautionnements	449 722	830 922
Sous-total	1 744 151	2 543 107
Provisions sur les cautionnements	(220 485)	(377 332)
Total	1 523 666	2 165 775

A.5. Titres de participation dans les filiales

Les titres de participation dans les filiales s'élèvent au 31 décembre 2022 ainsi qu'au 31 décembre 2021 à 8 249 250 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
STLV	6 249 250	6 249 250
AF CAR	3 859 414	3 859 414
CAR GROS	1 999 900	1 999 900
HEVI	100	100
Sous-total	12 108 664	12 108 664
Provisions sur les participations ¹	(3 859 414)	(3 859 414)
Total	8 249 250	8 249 250

¹ Il s'agit de la dépréciation de la participation AF CAR.

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2022 à 161 705 921 DT contre 78 705 605 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Volkswagen	9 450 431	31 010 204
Audi	30 570 319	744 277
Porsche	-	1 784 175
Renault trucks	14 598 654	-
SEAT	22 865 545	4 957 165
SKODA	14 027 870	5 674 364
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Volkswagen Utilitaires	12 485 451	929 376
Stock PR	5 976 545	-
Stock VO	3 191 008	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 155	23 450
Sous-total	162 606 930	79 034 638
Provision pour dépréciation stocks	(901 009)	(329 033)
Total	161 705 921	78 705 605

Les mouvements de la provision pour dépréciation des stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	329 033	350 714
Provisions s au cours de la période	571 976	65 277
Reprises sur provisions	-	(86 958)
Fin de période	901 009	329 033

A.7. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 120 289 545 DT contre 62 973 690 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Clients leasing	14 211 605	4 327 944
Effets à recevoir	44 175 127	27 115 801
Clients comptes courants	13 639 107	5 598 966
Chèques à l'encaissement	2 180 131	1 675 366
Clients travaux en cours	622 168	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	130 761	204 618
Effets escomptés non échus	49 282 195	24 593 028
Sous-total	125 220 925	65 636 759
Provisions sur les clients	(4 931 380)	(2 663 069)
Total	120 289 545	62 973 690

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	2 663 069	2 285 665
Provisions constituées au cours de la période	2 268 311	377 404
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	4 931 380	2 663 069

A8. Actifs financiers au coût amorti à court terme

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 31 décembre 2022 à 594 852 DT contre 639 557 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	112 980	224 499
Prêts au personnel (CT)	481 872	464 579

Sous-total	594 852	689 078
Provisions sur les prêts au personnel	-	(49 521)
Total	594 852	639 557

A9. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 066 460 DT contre 6 434 960 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	6 433 409	1 845 107
Produits à recevoir	1 793 061	2 568 246
Etats impôts et taxes	6 855 424	1 999 545
Débiteurs divers	3 663 969	541 254
Charges constatées d'avance	1 992 730	655 032
Débours sur cartes grises	-	32 082
Sous-total	20 738 593	7 641 266
Provisions sur les autres actifs courants	(3 672 133)	(1 206 306)
Total	17 066 460	6 434 960

Les mouvements de la provision se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	1 206 306	962 359
Provisions constituées au cours de la période	2 465 827	243 947
Reprises sur provisions	-	-
Fin de période	3 672 133	1 206 306

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 13 822 011 DT contre 13 575 655 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Banques créditrices	12 199 236	12 962 939
Effets à l'encaissement	295 837	475 630
Caisses	20 699	26 580
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	110 506
Total	13 822 011	13 575 655

C – CAPITAUX PROPRES

C.1 Variation des autres éléments du résultat global (AERG)

En DT	2022
Solde au 31 décembre 2021	2 517 354
Gain actuariel	52 133
Impôt différé sur gain actuariel*	18 768
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôt différé sur réévaluation des instruments financiers*	(1 579 637)
Solde au 31 décembre 2022	8 357 823

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives

Les emprunts et les obligations locatives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 68 167 531 DT contre 35 582 465 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	-	-	-	-	-
Courant	5 506 619	(5 506 619)	-	-	-
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 237 808	-	(830 281)	-	3 407 526
Courant	755 469	(755 469)	830 281	-	830 281
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	-	(10 000 000)	-	16 000 000	6 000 000
Obligations locatives					
Non-courant	489 541	-	-	69 670	559 211
Billets à ordre					
Courant	-	(9 888 267)	-	17 976 585	8 088 318
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	(24 593 028)	-	49 282 195	49 282 195
Total courant	30 855 116	(50 743 383)	830 281	83 258 781	64 200 794
Total Non-courant	4 727 349	(830 281)		69 670	3 966 737

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les Provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2022 à 336 956 DT contre 353 602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	353 602	711 475
Coût des services rendus	22 142	63 322
Charges financières	33 320	68 608
Gain/perte actuarielle (AERG)	(52 133)	(462 767)
Remboursement	(19 975)	(27 036)
Fin de l'exercice	336 956	353 602

Résultat attendu au 31 décembre 2023 :

Obligation au 31/12/2022	Coût des services rendus	Charges financières 2023	Remboursements 2023	Obligation au 31/12/2023
336 956	20 625	29 597	(18 478)	368 700

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 403 270 DT contre 7 906 987 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

P .4. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 356 514 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	2022
Provisions pour départ à la retraite	121 304
Provisions pour litiges	672 552
Moins-value sur titres	1 389 389
Pertes de change latentes	841 480
Instruments de couverture	764 646
Contrats de location	30 225
Provisions sur les stocks et cautions	403 738
Total des actifs d'impôts différés	4 223 334
Gains de change latents	(1 649 690)
Produits à recevoir	(32 055)
Amortissements différés	(1 185 075)
Total des passifs d'impôts différés	(2 866 820)
Actif d'impôts différés net	1 356 514

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de la période s'élève au 31 décembre 2022 à 18 916 373 DT et se détaille comme suit :

En DT	2022
Impôts exigibles	18 904 619
Impôts différés	11 754
Charge d'impôts comptabilisée en résultat de la période	18 916 373

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et effective se présente comme suit :

En DT	2022
Résultat avant impôts	46 247 089
Taux d'IS applicable à la société	39%
Charge d'impôts théoriques	18 036 365
Charge d'impôts exigibles	18 904 619
Impôts différés	11 754
Charge d'impôts comptabilisée	18 916 373
Différence	880 008
Différence expliquée par :	
Provisions et charges non déductibles	5 838 532
Produits non imposables	(4 958 524)
Total	880 008

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	1 367 797
Charge d'impôt exigible de 2022	18 904 619
Paielements d'impôts en 2022	(11 788 045)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	8 484 371

Le tableau des mouvements des impôts différés au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2022
Provision pour départ à la retraite	127 297	(24 761)	18 768	121 304
Provision pour litiges	743 616	(71 064)	-	672 552
Moins-value sur titres	2 969 026	-	(1 579 637)	1 389 389
Pertes de change latentes	385 328	456 152	-	841 480
Gains de change latents	(960 322)	(689 369)	-	(1 649 690)
Produits à recevoir	(38 391)	6 336	-	(32 055)
Instruments de couverture	484 757	279 889	-	764 646
Amortissements différés	(1 060 083)	(124 992)	-	(1 185 075)
Provisions sur les stocks et cautions	254 292	149 446	-	403 738
Contrats de location	23 616	6 609	-	30 225
Total	2 929 136	(11 754)	(1 560 869)	1 356 514

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 191 648 864 DT contre 100 571 950 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	184 795 667	4 332 496
Fournisseurs locaux	6 501 965	5 618 405
Fournisseurs, retenues de garantie	293 670	375 433

Fournisseurs d'immobilisations	57 562	214 759
Fournisseurs, effets à payer	-	30 857
Total	191 648 864	100 571 950

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 8 739 428 DT contre 6 675 738 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	4 606 496	3 597 216
CNSS à payer	1 643 595	1 209 264
Etat, impôts et taxes	1 808 168	834 661
Provisions pour congés payés	493 895	736 257
Assurance groupe	32 039	229 098
Avances sur cartes grises	71 003	-
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Créditeurs divers	20 232	5 242
Total	8 739 428	6 675 738

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 124 017DT contre 1 346 547 DT au 31 décembre 2021 et correspondent à l'instrument de couverture passif

R – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 497 211 059 DT contre 485 592 207 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Ventes de véhicules neufs	464 997 785	457 647 576
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	20 929 675	15 825 599
Ventes de véhicules utilisés	8 062 772	8 447 071
Ventes de travaux atelier	2 873 244	3 213 217
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	320 364	315 258
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 871	129 456
Ventes de carburants	8 348	14 030
Total	497 211 059	485 592 207

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 400 374 207 DT contre 411 622 879 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Achats de véhicules neufs	242 911 077	277 084 080
Droits de consommation	104 429 265	91 010 440
Achats de pièces de rechanges	19 794 180	15 418 527
Pertes de changes sur achats étrangers	6 852 035	8 202 503
Fret maritime	6 246 039	5 575 841
Achats de véhicules utilisés	10 752 828	8 270 747
Charges de personnel direct	4 377 962	1 771 098
Achats de lubrifiants	274 124	740 627
Frais de magasinage	868 573	1 087 834
Assurance maritime	685 928	588 488
Achats des accessoires	381 485	501 417
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Frais de gardiennage	959 667	766 933
Achats pour les ateliers	238 655	232 365
Frais de transit	665 688	127 570
Dotations aux provisions sur stocks VN *	721 832	-
Reprise sur provision stock VN *	-	(21 681)
Total*	400 374 207	411 622 879

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.3. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 31 décembre 2022 à 1 333 885 DT contre 6 188 602 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Reprise nette sur les provisions	415 406	4 905 395
Produits non récurrents	114 645	295 901
Location	725 916	672 000
Ristournes TFP	70 317	60 489
Profits sur cessions d'immobilisations	-	45 781
Autres services	7 601	209 036
Total*	1 333 885	6 188 602

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.4. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2022 à 19 337 545 DT contre 16 145 833 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Charges de personnel	9 801 653	8 939 922
Autres frais sur ventes	4 628 256	3 554 155
Publicité et insertion	2 745 433	2 340 812
Frais de déplacements	958 902	480 734
Location diverses	254 424	207 650
Cadeaux, réceptions et restaurations	197 026	140 847
Honoraires	123 050	135 704
Consommables	616 312	336 214
Impôts et taxes	12 489	9 795
Total	19 337 545	16 145 833

R.5. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 31 389 238 DT contre 25 432 617 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Charges de personnel	9 831 122	9 659 897
Dotation aux amortissements	5 702 404	4 528 818
Frais bancaires	3 414 179	2 133 117
Impôts et taxes	1 828 517	1 695 444
Honoraires	2 393 744	1 879 507
Energie	1 080 291	1 043 814
Abonnement	495 579	1 583 922
Entretien et réparation	829 964	739 093
Gardiennage	592 625	670 707
Assurance	396 002	361 004
Vêtements de travail	139 300	150 249
Fournitures de bureaux	193 040	158 849
Dons et subventions	31 800	62 520
Frais de formation	186 234	185 663
Autres frais sur ventes	-	1 100
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs*	4 274 437	578 913
Total	31 389 238	25 432 617

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5 451 496 DT contre 7 386 071 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Pertes liées aux contrôles fiscaux	2 944 764	-
Dotations aux provisions sur titres de participation	-	377 331
Pertes sur créances irrécouvrables	-	3 797
Autres pertes	2 100 857	6 711 868
Pénalités de retard	362 553	128 654
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	43 322	164 421
Total *	5 451 496	7 386 071

* Colonne comparative retraitée pour les besoins de comparabilité

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 073 376 DT contre 10 295 011 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Dividendes reçus	8 670 524	9 717 530
Gains sur instruments de couverture	-	21 426
Intérêts créditeurs	222 340	314 733
Intérêts sur prêts au personnel	146 002	153 263
Produits nets sur placements	34 510	88 059
Total	9 073 376	10 295 011

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 818 745 DT contre 2 746 710 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Intérêts sur comptes courants	77 304	29 075
Intérêts sur crédit bancaire	1 665 724	1 564 540
Agios sur les effets escomptés	2 048 919	1 034 708
Pertes sur instruments de couverture	777 470	-
Moins-value sur les instruments financiers	163 019	-
Indemnité de départ à la retraite	33 320	68 608
Obligations locatives	52 989	49 779
Total	4 818 745	2 746 710

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats consommés	394 314 746	409 106 529
Charges de personnel	24 010 737	20 370 917
Autres charges d'exploitation	27 528 330	25 646 573
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 698 673	5 485 062
Total	456 552 486	460 609 081

D. Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2022 :**Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit**

AMEN BANK	38 000 000 EUR
ATB	6 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	68 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	-
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
Total	12 781 951

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
CAUTIONS DE GARANTIE DE BONNE EXECUTION	-
CAUTION DE DOUANES	1 000 000
AUTRES	26 760
Total	3 472 627

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total	58 468

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2022
CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total	5 400

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2022
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	49 282 195
Total	49 282 195

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de l'Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

E. Note sur la clôture du contrôle fiscal:

Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

F. Note sur l'incidence de la guerre Russie – Ukraine :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction de la société est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur la société en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2022.

G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE:

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

H. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

1) Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. En 2022, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 225 490 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2022.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 27 149 591 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 143 573 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 11 848 DT HT au titre d'entretiens et de réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 3 105 996 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.
- La société Ennakl Automobiles a inscrit en produits à facturer un montant de 525 618 HT au titre de ventes de pièces de rechanges livrés et non encore facturés au 31/12/2022.

2) Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 146 207 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2022, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 90 075 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 213 024 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2022, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 157 308 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES loue à la société STLV, à partir du 1er janvier 2022, un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction. En 2022, Les frais de location se sont élevés à 54 000 DT HT.

3) Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est

totalemment remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;
 - ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
 - ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
 - ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :

- AMEN BANK: 42 924 DT
- CAFE BONDIN: 134 310 DT
- PARENIN: 137 789 DT
- CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
- POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
- EL MAZRAA: 170 340 DT
- MED FACTOR: 375 002 DT
- COMAR: 610 991 DT
- PGI HOLDING: 9 124 DT

- En 2022, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

4) Opérations de ventes par leasing réalisées en 2022 financées par l'ATL et la TLF

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

5) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

a) Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACH E	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

b) Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

c) Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateur)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Opinion

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. (« la société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, l'état de résultat global, l'état des flux de trésorerie et le tableau des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2022, un total bilan de 453 518 948 DT et des capitaux propres de 165 840 646 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 27 330 716 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL AUTOMOBILES S.A. au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022, pour un montant de 497 211 059 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat net et des autres éléments du résultat global.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs pour un montant de 464 997 785 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment de la volumétrie des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (AERG) :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à 63 049 888 DT et représentent un des postes les plus importants de l'état de la situation financière.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2023

Les co-commissaires aux comptes

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F.

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Expert-Partners

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES INTERNATIONALES IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 établis conformément aux Normes Internationales IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 25 Avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Lassaad BORJI (MTBF) et Mr Salah MEZIOU (Expert Partners).

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

		<u>Note</u>	<u>31 décembre 2022</u>	<u>31 décembre 2021</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 717 565	1 465 168
Immobilisations corporelles	A1		66 397 151	65 674 481
Immeubles de placement	A2		7 058 445	7 071 689
Droits d'utilisation	A1		909 897	821 285
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		63 049 987	63 095 836
Actifs financiers au coût amorti	A4		2 055 330	2 450 493
Participations non consolidées	A5		0	0
Actifs d'impôt différé	P4		2 635 725	2 311 872
<u>Actifs non courants</u>			<u>143 824 100</u>	<u>142 890 824</u>
Stocks	A6		177 510 324	94 691 496
Créances clients	A7		137 707 019	78 981 502
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		407 615	749 000
Autres actifs courants	A8		18 355 773	8 083 106
Liquidités et équivalents de liquidités	A9		17 503 836	19 959 755
<u>Actifs courants</u>			<u>351 484 567</u>	<u>202 464 858</u>
<u>Total des actifs</u>			<u>495 308 667</u>	<u>345 355 682</u>

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		136 014 040	117 852 225
Résultat consolidé		37 368 240	31 834 107
Total des capitaux propres consolidés	C1	203 382 280	179 686 332
Part des minoritaires dans les capitaux propres		1 893	1 634
Part des minoritaires dans le résultat		843	526
Total des intérêts minoritaires	C1	2 736	2 159
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	3 407 526	4 251 780
Obligations locatives	P1	1 045 724	952 887
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	P2	333 965	349 991
Provisions pour risques et charges	P3	7 580 492	8 049 545
Autres passifs non courants		773 865	-
Passifs non courants		13 141 572	13 604 202
Dettes fournisseurs	P5	191 615 266	111 524 197
Passif d'impôt courant	P4	9 445 892	329 890
Autres passifs courants	P6	11 125 149	7 585 340
Emprunts et dettes financières	P1	64 215 004	31 056 341
Provisions pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	18 478	19 277
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	2 362 291	1 547 943
Passifs courants		278 782 079	152 062 988
Total passifs		291 923 651	165 667 191
Total des capitaux propres et passifs		495 308 667	345 355 682

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021*</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	568 542 801	538 114 892
Coûts des ventes	R-2	(447 599 097)	(446 032 620)
Marge brute		120 943 704	92 082 273
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(21 438 094)	(17 238 949)
Charges administratives	R-4	(38 828 096)	(32 791 889)
Autres produits	R-5	2 783 163	8 172 122
Autres charges	R-6	(5 437 542)	(7 439 484)
Résultat opérationnel		58 023 135	42 784 072
Produits financiers	R-7	4 169 236	5 368 241
Charges financières	R-8	(4 967 278)	(3 088 927)
Résultat financier net		(798 042)	2 279 314
Résultat avant impôt		57 225 092	45 063 386
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(19 856 009)	(13 228 754)
Résultat après impôt des activités poursuivies		37 369 083	31 834 632
Résultat net de l'exercice		37 369 083	31 834 632
Résultat consolidé de la période		37 368 240	31 834 107
Part des minoritaires dans le résultat de la période		843	526
Résultat consolidé de base par action		1,246	1,061
Résultat consolidé dilué par action		1,246	1,061
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	7 349 205	6 105 340
Ecart actuariel (AERG)	P-2	54 983	504 278
Impôts sur les AERG	P-4	(1 561 325)	(2 387 599)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		5 842 863	4 222 018
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôts		5 842 861	4 222 018
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		2	-
Résultat global de la période		43 211 946	36 056 651
Résultat global de la période consolidé		43 211 101	36 056 125
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		845	526
Résultat global consolidé de base par action		1,440	1,202
Résultat global consolidé dilué par action		1,440	1,202

***Retraité en proforma à des fins de comparabilité**

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>31 décembre 2022</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Résultat net de l'exercice		37 369 083	31 834 632
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	7 349 205	6 105 340
Ecart actuariel (AERG)	P-2	54 983	504 278
Impôts sur les AERG	P-4	(1 561 325)	(2 387 599)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		5 842 863	4 222 018
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôts		5 842 861	4 222 018
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôts		2	-
Résultat global de la période		43 211 946	36 056 651
Résultat global de la période consolidé		43 211 101	5 340 667
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		845	526
Résultat global consolidé de base par action		1,440	0,178
Résultat global consolidé dilué par action		1,440	0,178

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôts	57 225 092	45 063 386
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements et Provisions nettes	11 000 540	2 578 724
Indemnité de départ à la retraite	38 159	113 523
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	814 348	179 970
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	163 019	-
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(989 079)	327 539
Variation de l'écart de conversion	-	(120 428)
Charges d'impôts	(19 856 009)	(13 228 754)
Variation des impôts différés	(1 885 176)	(340 701)
Variation des impôts courants	9 116 002	(3 628 785)
Variation autres passifs non courants	773 865	-
Variation du BFR :		
Variation des stocks	(82 419 441)	(10 584 720)
Variation des créances clients	(60 754 766)	15 454 375
Variation des autres actifs courants	(12 537 668)	(3 139 464)
Variation des dettes fournisseurs	79 876 540	(36 752 863)
Variation des autres passifs courants	3 539 809	555 218
Variation de l'obligation locative	92 837	(171 539)
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>	(15 801 927)	(3 694 518)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations	(9 192 375)	(7 955 531)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 779 499	580 648
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	662 689	-
Encaissements provenant des subventions	50 000	-
Encaissements provenant des actifs financiers	7 232 034	6 106 442
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	531 847	(1 268 441)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements suite à la distribution de dividendes	(19 500 250)	(19 500 250)
Encaissements sur emprunt et billets à ordre	33 976 585	-
Décaissements sur emprunt et billets à ordre	(26 351 343)	(16 824 188)
Encaissements /décaissements sur crédit de gestion à court terme	24 689 167	24 593 028
<u>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	12 814 160	(11 731 410)
Variations de la trésorerie	(2 455 919)	(16 694 369)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	19 959 755	36 654 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	17 503 836	19 959 755

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2020		30 000 000	120 357 622	445 882	(1 645 501)	14 083 691	1 881	163 243 576
Affectation résultat de l'exercice 2020		-	14 083 691	-	-	(14 083 691)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global		-	-	-	4 222 018	-	4	4 222 022
Variation de l'écart de conversion		-	-	(111 488)	-	-	(2)	(111 490)
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	31 834 107	526	31 834 632
31/12/2021		30 000 000	114 941 314	334 394	2 576 518	31 834 107	2 159	179 688 491
Affectation résultat de l'exercice 2021		-	31 834 107	-	-	(31 834 107)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	5 842 861	-	2	5 842 863
Variation de l'écart de conversion		-	334 394	(334 394)	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	(19 500 000)	-	-	-	(250)	(19 500 250)
Subvention d'investissement reçue par la filiale CAR Gros		-	49 998	-	-	-	2	50 000
Impact de la déconsolidation de la filiale AF CAR		-	(65 152)	-	-	-	(20)	(65 172)
Résultat de la période		-	-	-	-	37 368 240	843	37 369 083
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	-	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de la concession automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES S.A** » au 31/12/2022 (Déconsolidation).

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de ses filiales

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange en détail, le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La filiale **CAR GROS** est spécialisée dans la commercialisation de pièces de rechange en gros.

La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

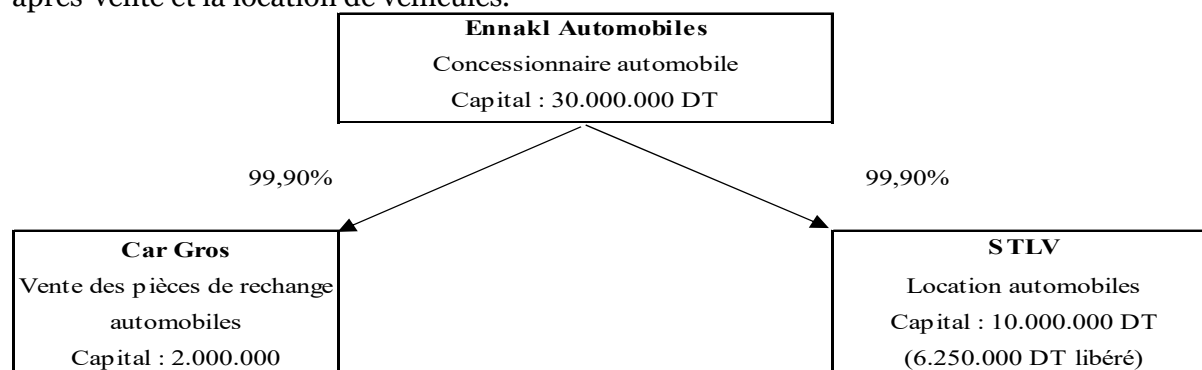
La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, PORSCHE, SEAT, SKODA, et CUPRA. Il est le deuxième importateur et distributeur de Renault Trucks sur le territoire Tunisien.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT,

SKODA, Renault TRUCKS et CUPRA, des pièces de rechange desdites marques, le service après-vente et la location de véhicules.



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 31/12/2022 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de l'exercice

- Au terme de l'année 2022 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 5,65 % par rapport à l'année 2021 passant de 538 114 892 Dinars à 568 542 801 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2022, se sont élevés à 9 035 178 DT contre 7 996 912 DT à la même période de l'année 2021 (Hors droits d'utilisation de constructions).
- Lancement de la nouvelle marque Cupra et démarrage des activités de la marque Renault Trucks.
- Mise en place d'un nouveau système d'information intégré « AUTOLINE ».
- Dans la cadre de sa nouvelle stratégie de développement de l'innovation et de la mobilité, le groupe ENNAKL Automobiles a signé un contrat de partenariat avec la société internationale Wallbox pour la commercialisation en Tunisie de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ce partenariat avec le leader européen des bornes de recharges permettra à la société ENNAKL de contribuer à la mise en place d'une infrastructure nationale propice au lancement de ces nouvelles énergies dans le secteur de l'automobile en Tunisie.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

Les amendements aux normes et interprétations ainsi que les nouvelles normes publiées et applicables à compter du 1er janvier 2022 qui concernent plus particulièrement les comptes annuels sont les suivants :

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » - phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : Règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relatifs à la comptabilisation des provisions pour contrats déficitaires	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'IASB a publié des amendements à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" qui précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat ne se limitent pas aux seuls coûts marginaux mais incluent également les autres coûts directement liés au contrat tels que les amortissements ou les frais généraux de production. Les amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement interdit de déduire du coût de revient des immobilisations corporelles les produits de ventes issues de l'utilisation de l'immobilisation au cours de sa période de préparation. Ces ventes doivent être comptabilisées en produits de l'exercice.	Le groupe n'a pas été affectée par l'entrée en vigueur de cet amendement.
Amendement à la norme IFRS 9 « Instruments financiers »	Publication par l'IASB : 14 mai 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/1080 du 28 juin 2021. L'amendement précise que seuls les honoraires versés au prêteur ou à l'emprunteur doivent être pris en compte lors de la réalisation du test des 10% du paragraphe B3.3.6 relatif à la décomptabilisation d'une dette financière.	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cet amendement.

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts
Interprétation IFRIC relative à la comptabilisation des développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS).	Publication par l'IASB : avril 2021 Les développements connexes d'adaptation ou de personnalisation des programmes mis à disposition dans le cadre d'un contrat de service logiciel (SaaS) sont des charges de l'exercice si l'entreprise ne contrôle pas leur code, en en détenant, par exemple, la propriété intellectuelle. La charge relative à ces développements connexes sera étalée sur la durée du contrat de prestation si elle ne peut être distinguée du service logiciel lui-même.	Le groupe n'est pas affecté par l'entrée en vigueur de cette interprétation.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33.33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillages	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel de transport destiné à la location	20% et 13%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

Le Groupe peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; Ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Contrats de location

Les contrats de location du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » portent essentiellement sur des biens immobiliers. Le groupe applique les dispositions de la norme IFRS 16.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes des contrats et les périodes de renouvellement prévues. Les taux d'actualisation utilisés correspondent au taux marginal d'endettement de la société.

Les actifs détenus en vertu du contrat de location sont amortis sur leur durée d'utilisation.

2.6. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2020 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2019	Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux de Provision à appliquer
			$\geq 20\%$	0%
	$\geq 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	25%
	$< 20\%$	$\geq 20\%$	$< 20\%$	50%
	$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	50%
$\geq 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	75%
$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	$< 20\%$	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

2.7. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.9. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariel ».

A partir de 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à la décision IFRIC IC 04/2021. Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.10. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.11. Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.12. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.13. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

La filiale CAR Gros est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15 % et à la contribution sociale de solidarité de 3%.

La filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4%.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *La comptabilisation initiale du goodwill ; Ou*
- b. *La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *N'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de

présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; Ou*
- b. *Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. *Sur la même entité imposable, Ou*
 - ii. *Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouvrés.*

2.14. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.15. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies

étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

En 2022, le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques pour la dissolution et la liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR a été exclue du périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2022 (Déconsolidation), sachant que la participation dans AFCAR et ses engagements sont totalement provisionnés en totalité.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession.

Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

31/12/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	63 049 888	-	-
Autres	-	-	99
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	2 362 291

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	55 700 682	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	7 395 053
Autres	-	-	101
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 547 943

Les données du niveau 3 sont relatives à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels des techniques d'évaluation sont utilisées en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur ; et
- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres

éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille la société a utilisé principalement des données de marché à savoir :

- Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
- Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, la société a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.15).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale ;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes. La direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

En 2022, suite à la décision de liquidation de la Filiale AF CAR et son exclusion du périmètre de consolidation, la totalité des revenus du groupe sont réalisés en Tunisie **(Voir Note 1.1)**.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché - Taux de change	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Créances clients	137 707 019	78 981 502
Autres actifs courants*	6 651 333	5 127 552
Liquidités et équivalents de liquidités	17 503 836	19 959 755
Prêts au personnel	1 934 949	2 576 966
Dépôts et cautionnements	492 028	456 590
Avances au personnel	142 608	215 458
Total des actifs financiers au coût amorti	164 431 773	107 317 823
Actifs financiers à la JV par les AERG	63 049 987	63 095 836
Total des actifs financiers à la JV	227 481 760	170 413 659

* Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 622 292	35 307 883
Créditeurs et autres créditeurs divers**	201 673 765	118 995 706
Total des passifs financiers au coût amorti	269 296 057	154 303 589
Passifs financiers à la JV par le résultat net	2 362 291	1 547 943
Total des passifs financiers à la JV	271 658 348	155 851 532

** Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables de TMM+1,5% et TMM+2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 936 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

➤ Créances clients :

Le détail des créances clients brutes se présentent ainsi :

31-déc-22	Non échu et non provisionné	Echu et non provisionné	Provisionné	Total
Clients et comptes rattachés	137 707 019	0	6 420 955	144 127 974
Total	137 707 019	0	6 420 955	144 127 974

➤ Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation*	Signification de la note	31 décembre 2022	31 décembre 2021

Baa1	Qualité moyenne inférieure	284 133	-
Ba1	Spéculatif	-	3 942 380
Ba2	Spéculatif	-	3 289 722
B2	Très spéculatif	-	9 123 445
B3	Très spéculatif	322 902	19 094
Caa1	Risque élevé	4 148 516	-
Caa2	Ultra spéculatif	8 369 703	-
Non notées	-	1 566 148	754 111
Total		14 691 402	17 128 752

* Selon les dernières données de notation disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

31 décembre 2022	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts *	6 384 819	897 370	3 988 313	0
Billets à ordre	8 088 318	0	0	0
Effets escomptes et non échus	49 282 195	0	0	0
Total	63 755 332	897 370	3 988 313	0

* Echéances y compris les intérêts.

Au 31 décembre 2022, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 50 936 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Emprunts	67 622 292	35 307 883
Créditeurs et autres créditeurs divers	201 673 765	118 995 706
Liquidités et équivalents de liquidités	(17 503 836)	(19 959 755)
Dettes nettes	251 792 221	134 343 834
Total capitaux propres	203 385 016	179 688 491
Total capital	455 177 237	314 032 325
Gearing ratio	55 %	43 %

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation de Constructions	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2022	63 024	20 000	2 965 567	9 648 736	45 803 433	2 235 576	1 287 057	10 266 945	1 741 585	8 035 848	69 804	22 225 000	1 266 204	609 849	1 334 509	107 573 137
Acquisitions	108 515	0	0	0	330	415 360	0	5 174 951	163 764	220 801	0	904 132	355 718	1 489 421	557 904	9 390 896
Cessions	0	0	0	0	0	0	-880 160	-1 414 674	0	0	0	0	0	0	0	-2 294 834
Reclassifications	0	0	1 892 413	0	0	-1 582	0	0	1 582	0	0	1 131 938	0	-1 131 938	-1 892 413	0
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2022	171 539	20 000	4 857 981	9 648 736	45 803 763	2 649 354	406 897	14 027 222	1 906 931	8 256 649	69 804	24 261 070	1 621 921	967 332	0	114 669 199

* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	En cours Incorporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2022	-62 924	-17 242	-2 837 768	0	-12 214 443	-1 646 899	-736 605	-3 426 149	-1 117 495	-5 210 548	-68 195	-11 829 018	-444 919	0	0	-39 612 203
Dotation de l'exercice	-101	-2 758	-411 163	0	-1 725 333	-292 279	-208 635	-1 650 610	-134 074	-590 886	-1 610	-2 252 243	-267 106	0	0	-7 536 798
Provision pour dépréciation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reprises sur cessions	0	0	0	0	0	0	601 423	902 992	0	0	0	0	0	0	0	1 504 415
Mise en rebut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incidence de la variation des cours de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31/12/2022	-63 025	-20 000	-3 248 931	0	-13 939 776	-1 939 178	-343 817	-4 173 767	-1 251 569	-5 801 434	-69 805	-14 081 261	-712 025	0	0	-45 644 587
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2021	100	2 758	127 799	9 648 736	33 588 991	588 677	550 452	6 840 796	624 091	2 825 300	1 610	10 395 982	821 285	609 849	1 334 509	67 960 934
31/12/2022	108 514	0	1 609 049	9 648 736	31 863 987	710 176	63 080	9 853 455	655 363	2 455 215	0	10 179 809	909 897	967 332	0	69 024 613
* Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.																

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 058 445 DT contre 7 071 689 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissement	(134 041)	(120 797)
Immeubles de placement nets	7 058 445	7 071 689

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Revenus de l'immeuble bâti	72 000	72 000
Total	72 000	72 000

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 31 décembre 2022 à 63 049 987 DT contre 63 095 836 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Amen Bank	55 049 125	50 846 887
Fonds gérés SICAR	-	7 395 053
ATL	8 000 763	4 853 796
Autres	99	100
Total	63 049 987	63 095 836

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 055 330 DT contre 2 450 493 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Prêts au personnel (LT)	1 563 302	1 993 903
Dépôt et cautionnements	712 513	1 099 101
Total	2 275 815	3 093 004
Provisions sur dépôts et cautionnements	(220 485)	(642 511)
Total	2 055 330	2 450 493

Les mouvements de la provision sur les actifs financiers au coût amorti se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021

Début de période	642 511	268 701
Provisions constituées au cours de la période	220 485	642 511
Reprises sur provisions	(642 511)	(268 701)
Fin de période	220 485	642 511

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 31 décembre 2022 à 407 615 DT contre 749 000 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Avances au personnel	142 608	215 458
Prêts au personnel (CT)	371 647	583 062
Sous-total	514 255	798 521
Provisions sur les prêts au personnel	(106 640)	(49 521)
Total	407 615	749 000

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	371 647	1 563 302	1 934 949
Avances au personnel	142 608	-	142 608
Dépôt et cautionnements	-	712 513	712 513
Sous total	514 255	2 275 815	2 790 070
Provisions	(106 640)	(220 485)	(327 125)
Total	407 615	2 055 330	2 462 945

Au 31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	583 062	1 993 903	2 576 965
Avances au personnel	215 458	-	215 458
Dépôt et cautionnements	-	1 099 101	1 099 101
Sous total	798 520	3 093 004	3 891 524
Provisions	(49 521)	(642 511)	(692 032)
Total	748 999	2 450 493	3 199 492

A5. Participations non consolidées

Les participations non consolidées représentent les titres de participation détenus par le groupe dans la société AF CAR s'élevant à 4 288 238 DT totalement provisionnés qui a été exclue du périmètre de consolidation et déconsolidée en 2022 (**Voir Note 1.1**).

A.6. Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2022 à 177 510 324 DT contre 94 691 496 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Volkswagen	9 450 431	31 010 204

Volkswagen Utilitaires	12 485 451	929 377
Audi	30 570 319	744 277
Porsche	-	1 784 175
SEAT	22 865 545	4 957 165
SKODA	14 027 870	5 674 364
Renault Trucks	14 598 653	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	49 214 671	33 250 286
Stock de pièces de rechange	21 101 668	17 850 698
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	2 713 694	1 140 966
Stock véhicules d'occasion	3 191 008	447 060
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	12 155	23 451
Sous-total	180 445 746	98 026 305
Provision pour dépréciation stocks	(2 935 422)	(3 334 809)
Total	177 510 324	94 691 496

Les mouvements de la provision sur les stocks se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	3 334 809	4 064 661
Provisions constituées au cours de la période	686 692	448 053
Reprises sur provisions	(1 086 079)	(1 177 906)
Fin de période	2 935 422	3 334 809

A.7. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 137 707 019 DT contre 78 981 502 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Effets escomptés non échus	49 282 195	24 593 028
Effets à recevoir	58 445 276	37 161 066
Clients comptes courants	34 642 012	19 268 595
Clients travaux en cours	622 168	810 497
Clients douteux	979 831	1 310 539
Effets et chèques impayés	156 492	229 483
Sous-total	144 127 974	83 373 208
Provisions sur les clients	(6 420 955)	(4 391 706)
Total	137 707 019	78 981 502

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	4 391 706	3 122 315
Provisions constituées au cours de la période	2 335 402	1 991 456
Reprises sur provisions	(306 153)	(722 065)
Fin de période	6 420 955	4 391 706

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 18 355 773 DT contre 8 083 106 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs, avances et acomptes	9 554 934	2 211 311
Reports d'impôts et taxes	8 424 484	3 018 791
Produits à recevoir	1 907 270	3 130 133
Débiteurs divers	12 615	214 679
Charges constatées d'avance	2 149 506	744 242
Sous-total	22 048 809	9 319 156
Provisions sur les autres actifs courants	(3 693 036)	(1 236 051)
Total	18 355 773	8 083 106

Les mouvements de la provision sur les autres actifs courants se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Début de période	1 236 051	978 730
Provisions constituées au cours de la période	3 269 841	1 209 701
Reprises sur provisions	(812 856)	(952 381)
Fin de période	3 693 036	1 236 051

A.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à 17 503 836 DT contre 19 959 755 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Banques créditrices	14 691 402	17 128 752
Effets à l'encaissement	1 475 352	2 689 546
Caisses	30 843	30 951
Régie d'avance et accréditifs	1 306 239	110 506
Total	17 503 836	19 959 755

C –Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2020	(1 645 500)
Gains actuariels	504 278
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	6 105 340
Impôts différés sur les AERG *	(2 387 599)
Solde au 31 décembre 2021	2 576 518
Gains actuariels	54 983
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	7 349 205
Impôts différés sur les AERG *	(1 561 325)

Solde au 31 décembre 2022**8 419 381**

*y compris l'impact des changements des taux d'impôts sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :**P.1 Emprunts et obligations locatives**

- Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2022 à 67 622 530 DT contre 35 308 120 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

31/12/2022	Courant	Non-courant	Total
Emprunts Amen Bank	6 844 253	3 407 526	10 251 779
Billets à ordre	8 088 318	-	8 088 318
Effets escomptés et non échus	49 282 195	-	49 282 195
Autres	237	-	237
Total	64 215 004	3 407 526	67 622 530

31/12/2021	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Attijari Bank	5 506 619	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank	834 308	4 251 779	5 086 087
Effets escomptés et non échus	24 593 028	-	24 593 028
Crédits leasing	122 149	-	122 149
Autres	237	-	237
Total	31 056 341	4 251 779	35 308 120

- Les obligations découlant des contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 1 045 724 DT au 31 décembre 2022 contre 952 887 DT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des emprunts et des obligations locatives se présente comme suit :

	31/12/2021	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2022
Emprunt Attijari Bank					
Non-courant	0		0		0
Courant	5 506 619	-5 506 619	0		0
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	4 251 779		-844 253		3 407 526
Courant	834 308	-834 308	844 253		844 253
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	0	-10 000 000		16 000 000	6 000 000
Obligations locatives					
Non-courant	952 887	0	0	92 837	1 045 724
Leasing					
Non-courant	0		0		0
Courant	122 149	-122 149	0		0
Billets à ordre					
Courant	0	-9 888 267		17 976 585	8 088 318
Effets escomptés et non échus					
Courant	24 593 028	-24 593 028	0	49 282 195	49 282 195
Total courant	31 056 103	-50 944 371	844 253	83 258 780	64 214 766
Total Non-courant	5 204 666	0	-844 253	92 837	4 453 250

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt Attijari Bank (Ennakl Automobiles)	5 ans	24 000 000	TMM +1,85%	-	5 506 619
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	4 237 807	4 993 277
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	3 mois, 18 jours	16 000 000	TMM +2%	6 000 000	-
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	215 800	TMM +2,75%	13 972	92 810
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	8 088 318	TMM +1,5%	8 088 318	-
Crédits Leasing Tunisie Leasing et Factoring (STLV)	36 mois	2 126 626	9,03% - 11,58%	-	122 149
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	49 282 195	24 593 028
Total				67 622 292	35 307 883

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31 décembre 2022 à 352 443 DT contre 369 268 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Début de l'exercice	369 268	760 023
Coût des services rendus	23 707	71 513
Charge financière	34 426	73 965
Gain/perte actuarielle (AERG)	(54 983)	(504 278)
Remboursements	(19 975)	(31 955)
Fin de l'exercice	352 443	369 268

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 7 580 492 DT contre 8 049 545 DT au 31 décembre 2021.

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 635 725 DT et se détaillent comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	Ennakl	CARGROS	AF CAR	STLV	Total
Provisions pour départ à la retraite	121 304	2 478	-	-	123 782
Provisions pour litiges	672 551		-	-	672 551
Provisions sur les titres	1 389 389	68 612	-	-	1 458 001
Pertes de change latentes	841 481	125 010	-	-	966 491
Instruments de couverture	764 646	38 124	-	-	802 770
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	462 441	-	-	-	462 441
Marge sur stocks finaux ICO	238 368	-	-	-	238 368
Contrats de location	30 225	-	-	18 673	48 898
Provisions sur les stocks et cautions	403 738	325 506	-	-	729 244
Total des actifs d'impôts différés	4 924 143	559 730	-	18 673	5 502 545
Gains de change latents	(1 649 692)	-	-	-	(1 649 692)
Produits à recevoir	(32 052)	-	-	-	(32 052)
Amortissements différés	(1 185 076)	-	-	-	(1 185 076)
Total des passifs d'impôts différés	(2 866 821)	-	-	-	(2 866 821)
Solde net	2 057 322	559 730	-	18 673	2 635 725

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2022	Solde au 31 décembre 2021	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 31 décembre 2022
Provisions pour départ à la retraite	129 803	(24 333)	18 312	123 782
Provisions pour litiges	743 615	(71 064)	-	672 551
Moins-value sur titres	1 579 637	-	(1 579 637)	-
Pertes de change latentes	470 940	495 551	-	966 491
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	311 963	150 478	-	462 441
Provisions sur les titres	-	1 458 001	-	1 458 001
Marge sur stocks finaux ICO	400 222	(161 854)	-	238 368
Gains de change latents	(960 323)	(689 369)	-	(1 649 692)
Produits à recevoir	(38 389)	6 337	-	(32 052)
Instruments de couverture	516 980	285 789	-	802 770
Amortissements différés	(1 144 243)	(40 833)	-	(1 185 076)
Provisions sur les stocks et cautions	254 291	474 953	-	729 244
Contrats de location	47 376	1 522	-	48 898
Total	2 311 872	1 885 176	(1 561 325)	2 635 723

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2022
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	57 225 092
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	22 317 786
Effet de :	
Provisions et charges non déductibles	5 898 302
Produits non imposables	(8 360 079)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	19 856 009

La variation du passif d'impôt courant au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2021	329 890
Charge d'impôt exigible de 2022	21 741 185
Paiement d'impôts en 2022	(12 625 183)
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2022	9 445 892

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 31 décembre 2022 à 191 615 266 DT contre 111 524 197 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs étrangers	180 645 337	104 299 071
Fournisseurs locaux	9 344 031	5 008 555
Fournisseurs, factures non parvenues	1 274 666	1 411 923
Fournisseurs d'immobilisations	57 562	272 090
Fournisseurs, retenues de garantie	293 670	375 433
Fournisseurs, effets à payer	-	157 124
Total	191 615 266	111 524 197

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2022 à 11 125 149 DT contre 7 585 340 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer	5 178 691	3 945 713
Cotisations de sécurité sociale CNSS à payer	1 781 777	1 338 672
Provisions pour congés payés	582 275	808 550
Etat, impôts et taxes à payer	2 328 102	965 238
Créditeurs divers	32 099	157 980
Assurance groupe	51 637	251 356
Produits constatés d'avance	101 870	113 830
Débours sur droits de douane et cartes grises	99 919	-
Avances reçues des clients	964 779	-
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	11 125 149	7 585 340

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 362 291 DT contre 1 547 943 DT au 31 décembre 2021 et correspondent à l'instrument de couverture passif.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 31 décembre 2022 à 568 542 801 DT contre 538 114 892 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Ventes de véhicules neufs	464 138 884	457 330 663
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	88 849 888	66 448 210
Ventes de travaux atelier	2 503 557	2 530 313
Ventes de véhicules utilisés	8 062 772	8 447 071
Locations de véhicules	4 650 204	2 913 025
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	310 409	304 086
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	18 739	127 495
Ventes de carburants	8 348	14 030
Total	568 542 801	538 114 892

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 447 599 097 DT contre 446 032 620 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats de véhicules neufs	246 962 873	281 354 529
Droits de Douanes	107 195 813	97 648 169
Achats de pièces de rechanges	66 795 129	45 116 691
Fret maritime	7 501 884	7 423 272
Charges de personnel	4 377 962	2 300 199
Frais de magasinage	869 616	1 088 621
Frais de gardiennage	1 145 420	766 933
Achats des accessoires	403 088	421 061
Dotations aux provisions sur stocks VN	686 692	448 053
Reprise de provisions sur stocks VN	(936 222)	(86 958)
Assurance maritime	698 205	618 202
Travaux extérieurs	214 869	266 090
Frais de transit	687 577	185 944
Achats de véhicules utilisés	10 752 828	8 270 748
Achats pour les ateliers	243 363	211 066

Total	447 599 097	446 032 620

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 31 décembre 2022 à 21 438 094 DT contre 17 238 949 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Autres frais sur ventes	3 445 490	2 539 902
Frais de déplacements	1 046 557	567 808
Charges de personnel	11 380 398	9 872 423
Publicité et insertions	3 926 333	3 199 760
Consommables	757 296	505 972
Locations diverses	99 114	87 111
Cadeaux, réceptions et restaurations	231 743	165 165
Honoraires	124 350	135 704
Impôts et taxes	12 489	9 795
Redevances et royalties	414 324	155 308
Total	21 438 094	17 238 949

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 31 décembre 2022 à 38 828 096 DT contre 32 791 889 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Charge de personnel	12 630 370	11 966 331
Dotation aux amortissements	7 550 043	6 336 881
Impôts et taxes	2 162 553	2 032 226
Honoraires	2 119 108	1 671 872
Energie	977 666	880 720
Frais bancaire	3 883 958	2 263 489
Entretien et réparation	1 280 658	1 076 753
Assurance	1 022 174	837 355
Gardiennage	605 527	699 248
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	5 198 288	2 313 234
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(306 872)	-
Abonnement	660 502	1 610 462
Fournitures de bureaux	259 020	194 217
Frais de formation	186 234	185 663
Vêtements de travail	160 207	189 881
Dons et subventions	38 950	68 820
Frais de télécommunications	326 236	392 042

Autres frais administratifs	73 474	72 694
Total	38 828 096	32 791 889
*Retraité en proforma à des fins de comparabilité		

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 783 163 DT contre 8 172 122 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021*
Dotations aux provisions pour risques et charges*	(5 610 979)	(1 473 850)
Reprises de provisions pour risques et charges*	6 802 368	7 906 338
Produits non récurrents	183 378	222 317
Profits sur cessions d'immobilisations	1 065 173	848 800
Locations	72 000	72 000
Ristournes TFP	70 233	62 791
Remboursements d'assurance	105 533	247 371
Autres services	95 457	286 355
Total	2 783 163	8 172 122

***Retraité en proforma à des fins de comparabilité**

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5 437 542 DT contre 7 439 484 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Pertes sur cessions d'immobilisations	76 094	327 539
Pénalités de retard	372 611	140 424
Autres pertes (1)	4 987 980	6 892 126
Pertes sur créances irrécouvrables	857	79 395
Total	5 437 542	7 439 484

¹ Essentiellement sur clôture du contrôle fiscal (**Voir Note E**) et amendes Douanières de la société mère « Ennakl Automobiles ».

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 169 236 DT contre 5 368 241 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Dividendes reçus	3 670 774	4 717 780
Intérêts créditeurs	284 547	378 651
Intérêts sur prêts au personnel	169 088	172 973
Produits nets sur placements	44 827	98 838
Total	4 169 236	5 368 241

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à 4 967 278 DT contre 3 088 927 DT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Intérêts sur comptes courants	231 717	175 506
Intérêts sur escomptes d'effets	2 048 919	1 034 708
Intérêts sur emprunts	1 674 849	1 624 778
Moins-value sur les instruments financiers	163 019	-
Pertes sur instruments de couverture	814 348	179 970
Charge financière - IDR	34 426	73 965
Total	4 967 278	3 088 927

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Achats consommés	444 552 718	440 615 778
Salaires, traitements et avantages du personnel	28 138 247	23 807 507
Autres charges d'exploitation	13 322 160	11 366 859
Dotations aux amortissements et aux provisions	19 046 002	11 294 084
Impôts, taxes et versements assimilés	2 175 042	2 042 021
Honoraires	2 075 697	1 664 066
Total	509 309 866	490 790 314

D – ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE AU 31/12/2022 :

Les engagements hors bilan du groupe arrêtés au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	38 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	ATB	6 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Total		72 700 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	3 061 000
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	703 347
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	691 346
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE DROITS DE DOUANES	2 000 000
Ennakl Automobiles	OBLIGATION CAUTIONNEES	6 325 404
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		13 048 620

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	380 131
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	43 145
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DE RETENUE DE GARANTIE	567 991
Ennakl Automobiles	CAUTIONS POUR ADMISSIONS TEMPORAIRES	1 454 600
Ennakl Automobiles	CAUTION DE DOUANES	1 000 000
Ennakl Automobiles	AUTRES	26 760
Total		3 472 627

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	29 208
Ennakl Automobiles	CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE	29 260
Total		58 468

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2022
Ennakl Automobiles	CAUTIONS PROVISOIRES	1 500
Ennakl Automobiles	CAUTIONS DEFINITIVES	3 900
Total		5 400

Nantissement

En garantie du remboursement du crédit à CT contracté auprès de la banque Amen Bank d'un montant de 16 000 000 DT, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève au 04/11/2022 à 7 894 086 DT, date de souscription du crédit. L'encours de ce crédit s'élève au 31/12/2022 à 6 000 000 DT.

E – NOTE SUR LES CONTROLES FISCAUX :

- 1) Le 5 avril 2022, la société ENNAKL AUTOMOBILES a signé un accord avec l'administration fiscale portant sur l'ancien redressement fiscal couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018. Cet accord prévoit le paiement de la totalité du principal selon un échéancier établi à cet effet et l'abandon des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie instaurée par le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.

Ce même accord porte sur le paiement du principal pour un montant de 1 547 729 DT et l'abandon des pénalités de retard par l'administration pour un montant de 902 983 DT. Par la signature de cet accord, la société ENNAKL AUTOMOBILES a abandonné l'ancien report d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 397 035 DT.

Au 31 décembre 2022, d'une part, la provision constituée durant les exercices antérieurs s'élevant à 3 113 844 DT a fait l'objet d'une reprise et, d'autre part, le montant du principal à payer s'élevant à 1 547 729 DT et l'ancien report d'impôt d'un montant de 1 397 035 DT, soit un total de 2 944 764 DT ont été comptabilisés parmi les pertes de la période.

- 2) En janvier 2023, la filiale CAR Gros a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi. La Direction n'a constaté aucune provision pour risques et charges à ce titre vu l'absence d'éléments lui permettant de l'estimer en attendant la notification de redressement fiscal.

F – NOTE SUR LA L'INCIDENCE DE LA GUERRE RUSSIE – UKRAINE :

L'année 2022 a été marquée par l'invasion russe de l'Ukraine et l'imposition de sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Ceci a engendré un impact économique généralisé, non seulement sur les entreprises en Russie et en Ukraine, mais également à l'échelle mondiale, où les entreprises se livrent à des activités économiques susceptibles d'être affectées par le conflit.

La direction Du groupe est en train de suivre de près le développement de la situation et les impacts probables sur le secteur automobile en général et sur le groupe en particulier.

Aucun fait n'a été identifié par la direction entraînant des changements significatifs dans les hypothèses et les jugements retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

G – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 mars 2023. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2022 n'a été identifié.

H – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2022 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :

a) Emprunt bancaire pour financer l'achat d'un bloc d'actions Amen Bank :

- La société Ennakl Automobiles S.A a acquis, au cours de l'exercice 2017, un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26 529 604 DT dont 24 000 000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant de 5 506 619 DT et les charges d'intérêts s'y rattachant se sont élevés à 383 722 DT en 2022.

b) Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28/02/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 755 469 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 407 718 DT en 2022. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 4 237 807 DT.

c) Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

- Le 7 novembre 2022, La société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de prêt avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 158 200 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 10 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 3 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 000 000 DT ;
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 3 061 000 DT ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 6 325 404 DT ;

- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 703 347 DT ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 691 346 DT ;
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 121 600 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09% par mois. L'encours, au 31 décembre 2022, s'élève à 68 000 000 EUR.

d) Emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank :

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07/11/2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de cet emprunt, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2.666.921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit, à 7 894 086 DT.

Ce prêt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2022 à hauteur de 10 000 000 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 113 373 DT. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2022, à 6 000 000 DT.

e) Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

- Au cours de 2022, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 17 976 585 aux conditions suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
 - Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2022, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 8 038 318 DT et les remboursements au cours de 2022 s'élèvent à 9 888 268 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2022, à 370 201 DT.

f) Autres opérations :

- Au 31 décembre 2022, l'Amen SICAR a procédé au remboursement d'un montant de 6 000 000 DT à la société Ennakl Automobiles au titre du fonds géré souscrit en 2016, majoré des produits financiers correspondants s'élevant à 34 510 DT et de la plus-value correspondante s'élevant à 1 232 034 DT.
- La société PGI Holding a facturé à la société ENNAKL AUTOMOBILES 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 390 487 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit (En TTC) :
 - AMEN BANK: 42 924 DT
 - CAFE BONDIN: 134 310 DT
 - PARENIN: 137 789 DT
 - CAFÉ BEN YEDDER: 346 937 DT
 - POULINA GROUP HOLDING: 131 187 DT
 - EL MAZRAA: 170 340 DT
 - MED FACTOR: 375 002 DT
 - COMAR: 610 991 DT
 - PGI HOLDING: 9 124 DT
- En 2022, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 45 032 168 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES en 2022 pour un montant total de 44 718 663 DT TTC.

g) Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
	Président Du Conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	200 000	493 932	277 232	333 332	361 615

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature (voitures de fonction et quotas d'essence)

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2022. Au titre de l'exercice 2022, la charge correspondante s'élève à 44 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2022, un montant de 20 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ Société Gar Gros :

- ✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2022 des frais d'assurance relatifs à :
- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
 - Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 942 DT ;
 - Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 133 691 DT.

❖ **Société STLV :**

Tunisie Leasing et factoring :

La société « STLV » a conclu cinq contrats de leasing relatifs à l'acquisition de matériels de transport depuis sa création avec la société TLF. Au 31/12/2022, le solde en principal est totalement remboursé pour un montant 122 149 DT et les charges financières relatives à ces contrats ont totalisé un montant de 3 729 DT.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 22 070 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 400 DT au 31/12/2022 contre un solde de 3 220 DT au 31/12/2021.

Assurances Comar :

En 2022, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 55 092 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 580 666 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 601 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 635 DT au 31/12/2022 contre un solde de 5 847 DT au 31/12/2021.

En 2022, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 118 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2022 contre un solde de 2 895 DT au 31/12/2021.

Amen Bank :

La STLV a signé avec l'Amen Bank le 25/09/2019 un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

En 2022, la société STLV a remboursé un montant de 78 839 DT en principal au titre de ce crédit. Les charges financières correspondantes supportées en 2022 ont totalisé 5 396 DT. Le montant en principal non encore échu au titre de ce crédit s'élève à 13 972 DT au 31 décembre 2022.

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 2 791 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 2 430 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Amen santé :

En 2022, la société a STLV a facturé à la société AMEN SANTE un montant de 622 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN SANTE correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 595 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

PARENIN :

En 2022, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 16 479 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 050 DT au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Directeur Général Adjoint	
	Charges Au 31/12/2022	Passif Au 31/12/2022
Salaire brut (*)	228 464	0

(*) Voiture de fonction et quotas carburant compris.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport

**RAPPORT SUR L’AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ETABLIS EN NORMES IFRS**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des états financiers consolidés de la société ENNAKL AUTOMOBILES et de ses filiales (le « groupe ») qui comprennent l’état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2022, l’état consolidé du résultat net et l’état consolidé des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés et l’état des flux de trésorerie consolidé pour l’exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2022, un total du bilan consolidé de **495 308 667 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **203 382 280 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s’élevant à **37 368 240 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d’information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ ***Les Revenus :***

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires, figure à l'état consolidé du résultat net au 31 décembre 2022, pour un montant de **568 542 801 DT** et représente le poste le plus important de l'état consolidé du résultat net.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **464 138 884 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité au référentiel IFRS des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ ***Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des Autres Eléments du Résultat Global (« AERG ») :***

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent à **63 049 987 DT**.

Ils sont évalués, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Les variations ultérieures de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global suivant le choix fait par l'entité lors de la comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les actifs concernés, ainsi que pour la détermination de la juste valeur.

Compte tenu du caractère significatif des actifs financiers au regard de la situation financière consolidée du groupe et du jugement nécessaire à l'estimation de leur juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement en ce qui suit :

- Sur la base de la situation financière des sociétés concernées et des choix des méthodes d'évaluation utilisées par la société compte tenu de la nature des actifs concernés et la disponibilité des informations financières servant à l'estimation de la juste valeur dont notamment les dernières transactions observées, nous avons vérifié le caractère raisonnable de leur évaluation dans les états financiers.
- Nous avons vérifié que les écritures comptables et les informations à fournir relatives aux variations de la juste valeur qui en découle ont été correctement prises en compte au niveau des états financiers.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration de la société mère ENNAKL AUTOMOBILES S.A. est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au référentiel IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration de la société mère a l'intention de liquider le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe au conseil d'administration de la société mère de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration de la société mère du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du Groupe notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du Groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du Groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 17 avril 2023,

Les co-commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

1- Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2022 :

- les placements en valeurs mobilières du fonds « MCP SAFE FUND » représentent **97,29%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article ; et
- Les actions d'OPCVM détenues par ledit fonds représentent **10,77%** de son actif net, dépassant ainsi le taux de 5% prévu par ledit article.

Tunis, le 27 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF		NOTE	31/12/2022	31/12/2021
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1 485 671,898</u>	<u>932 827,059</u>
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETE		53 109,343	165 740,582
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 269 082,784	767 086,477
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		163 479,771	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>37 131,523</u>	<u>216 487,898</u>
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B	DISPONIBILITES		37 131,523	216 487,898
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>4 231,478</u>	<u>928,753</u>
TOTAL ACTIF			1 527 034,899	1 150 243,710
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 792,919	5 517,940
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 909,203	3 803,904
TOTAL PASSIF			8 702,122	9 321,844
<u>ACTIF NET</u>				
CP1	CAPITAL	CP1	<u>1 165 240,482</u>	<u>897 960,877</u>
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>353 092,295</u>	<u>242 960,989</u>
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		313 131,250	209 672,006
CP2-B	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		39 961,045	33 288,983
TOTAL ACTIF NET			1 518 332,777	1 140 921,866
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 527 034,899	1 150 243,710

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2022		Du 01/01/2021
		Note	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>43 766,436</u>	<u>56 031,811</u>
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		6 296,761	13 784,788
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		37 469,675	42 247,023
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>9 766,336</u>	<u>4 921,729</u>
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENT A TERME		0	0,000
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		4 539,407	2 724,986
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		5 226,929	2 196,743
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>			<u>53 532,772</u>	<u>60 953,540</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-15 581,797</u>	<u>-16 219,842</u>
Revenu Net de placement			37 950,975	44 733,698
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-5 134,866</u>	<u>-5 202,228</u>
Résultat d'exploitation			32 816,109	39 531,470
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>7 144,936</u>	<u>-6 242,487</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			39 961,045	33 288,983
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		<u>-7 144,936</u>	<u>6 242,487</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-1 055,324	-4 108,080
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		7 816,261	8 516,000
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000
Résultat Net de l'exercice			39 577,046	43 939,390

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2022
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2022	Du 01/01/2021
		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>39 577,046</u>	<u>43 939,390</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	32 816,109	39 531,470
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-1 055,324	-4 108,080
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	7 816,261	8 516,000
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>337 833,865</u>	<u>-441 189,900</u>
	SOUSCRIPTIONS		
AN3-A	CAPITAL	654 500,000	592 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	18 408,097	13 465,996
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST	195 373,785	152 065,503
	RACHATS		
AN3-D	CAPITAL	-401 500,000	-937 000,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-10 889,429	-21 332,845
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-118 058,588	-240 788,554
Variation de l'Actif Net		377 410,911	-397 250,510
<u>ACTIF NET</u>			
a -	Début De L'exercice	<u>1 140 921,866</u>	<u>1 538 172,376</u>
b -	Fin De L'exercice	<u>1 518 332,777</u>	<u>1 140 921,866</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
a-	Début de l'exercice	8 760	12 206
b -	Fin De L'exercice	11 290	8 760
Valeur Liquidative		134,485	130,242
Taux De Rendement		3,26%	3,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2022

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2022 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018.

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-9 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	Part dans l'actif net
	Obligations de sociétés		52 000,000	53 109,343	3,50%
TN0004700712	ATL SUB 2017	1 000	40 000,000	40 533,304	2,67%
TN0007310295	HL 2015-02	600	12 000,000	12 576,039	0,83%
	Emprunts d'Etat		1 211 393,340	1 269 082,784	83,58%
TN0008000713	BTA 6.3% 12-2023	98	96 285,000	97 166,720	6,40%
TN0008000366	BTA 6% avril 2024 (10 ANS)	310	299 673,840	319 259,044	21,03%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024 (8 ANS)	156	149 994,000	162 459,827	10,70%
TN0008000705	BTA 6,5% juin 2025	203	193 763,500	199 646,685	13,15%
TN0008000622	BTA 6,3% mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 738,378	2,09%
TN0008000747	BTA 7,2% mai 2027	207	192 613,500	200 577,142	13,21%
TN0008000770	BTA 7,3% décembre 2027	155	143 111,500	144 722,745	9,53%
TN0008000796	BTA 7,5% janvier 2028	114	106 533,000	113 512,243	7,48%
	Titres OPCVM		161 838,043	163 479,771	10,77%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	1 233	161 838,043	163 479,771	10,77%
	Total général		1 425 231,383	1 485 671,898	97,85%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2022 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2021	879 305,540	33 187,562	20 333,957	932 827,059	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	732 306,500			732 306,500	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	199 970,528			199 970,528	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-239 218,700			-239 218,700	7 781,300
Obligations de sociétés	-109 000,000			-109 000,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-38 132,485			-38 132,485	34,961
Variation des plus ou moins-values latentes			-1 055,324	-1 055,324	
Variation des intérêts courus		7 974,320		7 974,320	
Soldes au 31/12/2022	1 425 231,383	41 161,882	19 278,633	1 485 671,898	7 816,261

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	37 131,523	216 487,898
<i>Total général</i>	37 131,523	216 487,898

Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2022, des avoirs en banque.

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Autres débiteurs	0,020	0,022
Etat retenue à la source	3 842,316	10,045
Rémunérations compte en banque	389,142	918,686
<i>Total des créances d'exploitation</i>	4 231,478	928,753

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	2 373,622	2 098,640
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,409	2 999,411
Commission Clearing à payer	419,888	419,889
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	5 792,919	5 517,940

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires CAC	2 780,004	3 703,967
Etat retenue à la source	129,199	0,000
Autres créditeurs (CMF)	0,000	99,937
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	2 909,203	3 803,904

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2022

Montant en nominal	876 000,000
Nombre de parts	8 760
Nombre de porteurs de parts	101

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	654 500,000
Nombre de parts	6 545
Nombre de porteurs de parts Entrants	38

Rachats Réalisées

Montant en nominal	401 500,000
Nombre de parts	4 015
Nombre de porteurs de parts Sortants	11

Capital Au 31/12/2022

Capital	1 165 240,482
Montant en nominal	1 129 000,000
Sommes non distribuables	36 240,482
Nombre de parts	11 290
Nombre de porteurs de parts	128

Les sommes non distribuables au 31/12/2022 se présentent comme suit :

Sommes Non Distribuables	31/12/2022	31/12/2021
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 1 055,324	- 4 108,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	7 816,261	8 516,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	21 960,877	25 419,806
Régularisation des sommes non distribuables	7 518,668	- 7 866,849
Total général	36 240,482	21 960,877

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Résultat Distribuable de l'exercice	32 816,109	39 531,470
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	7 144,936	- 6 242,487
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	242 960,989	292 152,570
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	70 170,261	- 82 480,564
Total général	353 092,295	242 960,989

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	6 296,761	13 784,788
Revenus Des Emprunts d'Etat	37 469,675	42 247,023
Total général	43 766,436	56 031,811

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des comptes de Dépôt	4 539,407	2 724,986
Revenus des prises en pension livrée	5 226,929	2 196,743
Total général	9 766,336	4 921,729

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération fixe du gestionnaire	8 798,949	9 436,989
Commission de clearing	832,932	832,934
Commission de dépôt	5 949,916	5 949,919
Total général	15 581,797	16 219,842

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevance CMF	1 232,356	1 321,720
Rémunération CAC	2 689,490	3 234,161
Impôts & taxes & versement assimilés	96,600	80,400
Services bancaires & assimilés	883,532	265,504
Publicité & publications	198,460	300,385
Autres charges d'exploitation	34,428	0,058
Total général	5 134,866	5 202,228

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des Placements	4,742	6,958	7,243	6,504	7,529
Charges de Gestion des placements	-1,380	-1,852	-1,627	-1,357	-1,305
Revenu net des placements	3,361	5,107	5,616	5,147	6,224
Autres Charges d'exploitation	-0,455	-0,594	-0,504	-0,377	-0,308
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	2,907	4,513	5,112	4,770	5,916
Régularisation du résultat d'exploitation	0,633	-0,713	-0,901	-0,485	-1,121
Sommes distribuables de l'exercice	3,540	3,800	4,211	4,285	4,795
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,633	0,713	0,901	0,485	1,121
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-0,093	-0,469	0,309	0,349	0,166
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,692	0,972	0,183	0,196	0,220
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,599	0,503	0,492	0,546	0,386
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,505	5,016	5,604	5,316	6,302
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,599	0,503	0,492	0,546	0,386
Régularisation du résultat non distribuable	0,104	-0,079	-0,083	-0,060	-0,062
Sommes non distribuables de l'exercice	0,703	0,424	0,409	0,486	0,324
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	134,485	130,242	126,017	121,397	116,627

Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,17%	1,21%	1,12%	0,92%	0,83%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,39%	0,39%	0,35%	0,26%	0,19%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	2,47%	3,28%	3,52%	3,24%	3,74%
Actif Net Moyen	1 329 716,752	1 339 625,302	1 772 486,684	2 435 683,421	3 881 904,926

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3ème année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	458 799 208	419 847 059
Obligations et valeurs assimilées		453 440 676	407 594 775
Titres des Organismes de Placement Collectif		5 358 532	12 252 283
Placements monétaires et disponibilités		208 332 869	248 008 126
Placements monétaires	5	208 332 295	248 007 037
Disponibilités		575	1 089
Créances d'exploitation	6	0	0
TOTAL ACTIF		667 132 077	667 855 185
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 745 646	1 741 956
Autres créditeurs divers	8	2 349 645	3 159 760
TOTAL PASSIF		4 095 291	4 901 715
ACTIF NET			
Capital	9	631 242 918	634 620 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		31 793 868	28 332 540
ACTIF NET		663 036 786	662 953 470
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		667 132 077	667 855 185

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	25 139 172	19 099 566
Revenus des obligations et valeurs assimilées		24 921 918	18 574 444
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		217 254	525 121
Revenus des placements monétaires	11	18 394 195	19 575 165
Intérêts des certificats de dépôt		6 175 231	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue		296 103	229 241
Intérêts des bons du trésor à court terme		94 208	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme		5 289 833	6 853 362
Intérêts des billets de trésorerie		0	0
Revenus des prises en pension		6 538 821	4 627 896
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		43 533 368	38 674 731
Intérêts des mises en pensions		0	- 94 301
Charges de gestion des placements	12	- 8 311 420	- 8 070 054
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 221 947	30 510 376
Autres produits		0	0
Autres charges	13	- 900 063	- 815 979
RESULTAT D'EXPLOITATION		34 321 884	29 694 396
Régularisation du résultat d'exploitation		- 2 528 016	- 1 361 856
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 793 868	28 332 540
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 528 016	1 361 856
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 3 956 476	1 688 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 851 872	1 601 413
RESULTAT NET DE LA PERIODE		35 217 279	32 984 285

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	35 217 279	32 984 285
Résultat d'exploitation	34 321 884	29 694 396
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 3 956 476	1 688 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 851 872	1 601 413
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 35 133 965	- 32 444 747
Souscriptions		
Capital	545 306 878	392 355 311
Régularisation des sommes non distribuables	24 848 520	20 596 176
Régularisation des sommes distribuables	12 530 282	8 718 582
Rachats		
Capital	- 576 476 214	- 421 854 392
Régularisation des sommes non distribuables	- 26 285 131	- 22 179 984
Régularisation des sommes distribuables	- 15 058 298	- 10 080 438
VARIATION DE L'ACTIF NET	83 315	539 540
ACTIF NET		
En début de période	662 953 470	662 413 930
En fin de période	663 036 786	662 953 470
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	3 174 801	3 330 476
En fin de période	6 037 742	3 174 801
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	109,815	208,817
TAUX DE RENDEMENT (*)	5,18%	4,99%

(*) Le taux de rendement tient compte de la scission de l'action TUNISIE SICAV en date du 01/08/2022. A cette date, la valeur liquidative a été divisée par 2, passant ainsi de 214,640 dinars à 107,320 dinars et par conséquent, le nombre d'actions a été doublé.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« Tunisie SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du Ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 458 799 208 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées			437 105 247	453 440 676	68,39%
Obligations des sociétés			92 754 458	94 811 502	14,30%
TN0003400322	AB SUBORDONNE 08 A	22 000	146 674	151 372	0,02%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	450 000	465 534	0,07%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2,2%	20 000	400 000	414 279	0,06%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	25 000	1 500 000	1 569 797	0,24%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	1 756 480	1 792 231	0,27%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 050 683	0,16%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	702 377	710 179	0,11%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	53 160	53 978	0,01%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	320 000	333 485	0,05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	932 800	960 074	0,14%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2,05%	8 000	480 000	506 880	0,08%
TN0004700704	ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	1 200 000	1 259 904	0,19%
TN0007190143	ATL 2018-1 CAT. B TMM+2.2%	25 000	500 000	516 386	0,08%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	2 000	80 000	80 529	0,01%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	600 000	610 430	0,09%
TN0002102093	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9,60%	20 000	2 000 000	2 148 550	0,32%
TN0006610513	ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3%	20 000	400 000	415 781	0,06%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	800 000	841 844	0,13%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
TN0001900844	BH 2009	75 000	1 147 500	1 147 633	0,17%
TN0001900844	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	3 000 000	3 044 278	0,46%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	24 000	480 000	503 431	0,08%
TN0001901073	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	400 000	424 636	0,06%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	600 000	632 519	0,10%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	400 000	40 072 000	42 237 481	6,37%
TN0003100764	BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2,0%	25 000	500 000	513 729	0,08%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	20 000	265 800	274 290	0,04%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	1 036 000	1 050 081	0,16%
TN0001300623	BTE 2011 B	30 000	1 500 000	1 566 986	0,24%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	299 400	314 608	0,05%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	340 000	353 471	0,05%
TN0004201448	CIL 2017/2 TF 7,95%	25 000	500 000	525 440	0,08%
TN0007340078	SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
TN0002600997	STB 2008/1	11 250	140 625	146 463	0,02%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	506 250	529 118	0,08%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	998 000	1 030 991	0,16%
TN0002101939	TL 2016-1 CAT.B TF 7,75%	35 493	708 860	742 279	0,11%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 200 000	1 242 671	0,19%
TN0002101970	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7,95%	30 000	600 000	634 187	0,10%
TN0002101996	TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	200 000	208 329	0,03%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2,3%	20 000	400 000	418 858	0,06%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10,60%	20 000	800 000	864 866	0,13%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	143 313	151 182	0,02%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	23 783	951 320	995 770	0,15%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	26 820	1 609 200	1 698 391	0,26%

TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	2 544 000	2 685 165	0,40%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	5 000 000	5 281 951	0,80%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	3 000 000	3 047 342	0,46%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 014 913	0,15%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	312 000	335 621	0,05%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	2 400 000	2 433 508	0,37%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	30 000	398 700	406 797	0,06%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 750 000	1 787 706	0,27%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 350 000	1 373 861	0,21%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	200 000	208 515	0,03%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	1 100 000	1 102 519	0,17%
Obligations de L'ETAT			268 886 783	276 823 183	41,75%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	3 462	3 692	0,00%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 079 275	6,95%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	36 973 118	5,58%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	6,03%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 819 726	3,14%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 170 411	4,70%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	240 759	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 199 627	3,50%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 063 863	1,07%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	23 147 000	23 654 560	3,57%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 417 447	3,08%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 145 043	2,44%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 092 822	1,67%
Bons du trésor assimilables		80 507	75 464 006	81 805 990	12,34%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6,00%	630	560 070	630 935	0,10%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	20 080	18 642 056	20 283 737	3,06%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 914 248	2,40%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 640 006	2,06%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	14 430	14 052 706	14 861 472	2,24%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 447 709	0,37%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6,00%	7 818	7 310 786	7 983 475	1,20%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	5 999	5 636 061	6 044 408	0,91%
Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées			0	0	0,00%
Titres d'OPCVM			5 262 967	5 358 532	0,76%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	562 341	0,08%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	3 009 893	0,45%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	16 485	1 761 763	1 786 298	0,27%
TOTAL			442 368 214	458 799 208	69,20%
Pourcentage par rapport au total des actifs					68,77%

* Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	402 455 134	11 653 999	7 477 926	419 847 059	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	50 670 000			50 670 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	2 948 340			2 948 340	
Emprunt national	155 147 000			155 147 000	
Titres d'OPCVM	0			0	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	- 20 569 977			- 20 569 977	- 17 899
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	- 141 676 567			- 141 676 567	- 4 292 042
Annuités et cessions d'emprunt national	- 1 731			- 1 731	- 82
Cession de titres d'OPCVM	- 6 603 983			- 6 603 983	
* <u>Variation des plus ou moins-values latentes</u>			- 3 956 476	- 3 956 476	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		2 995 544		2 995 544	
Soldes au 31 décembre 2022	442 368 214	14 649 543	3 521 450	458 799 208	4 310 024
BTCT					541 849
Total des plus ou moins-values réalisées					4 851 872

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 208 332 295 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
Dépôts à vue			25 796 357	25 870 368	3,90%
	Amen Bank Place Pasteur		17 975 143	18 026 001	2,72%
	Amen Bank siège		7 821 214	7 844 367	1,18%
Dépôts à terme			82 155 000	82 810 308	12,49%
	Amen Bank au 21/05/2019 à 10% pour 1827 jours		900 000	943 989	0,14%
	Amen Bank au 22/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	838 926	0,13%
	Amen Bank au 23/05/2019 à 10% pour 1827 jours		800 000	838 575	0,13%
	BIAT au 03/10/2022 à 8,03% pour 98 jours		348 000	353 512	0,05%
	BIAT au 04/10/2022 à 8,03% pour 92 jours		7 967 000	8 091 795	1,22%
	BIAT au 04/10/2022 à 8,03% pour 97 jours		6 000 000	6 093 984	0,92%
	BIAT au 01/11/2022 à 8,23% pour 92 jours		6 844 000	6 919 307	1,04%
	BIAT au 01/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		6 651 000	6 688 372	1,01%
	BIAT au 02/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		15 000 000	15 081 567	2,27%
	BIAT au 06/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		3 923 000	3 941 488	0,59%
	BIAT au 09/12/2022 à 8,27% pour 94 jours		9 000 000	9 037 521	1,36%
	BIAT au 13/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		7 000 000	7 024 108	1,06%
	BIAT au 14/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		8 500 000	8 527 733	1,29%
	BIAT au 26/12/2022 à 8,27% pour 91 jours		5 409 000	5 414 883	0,82%
	BIAT au 29/12/2022 à 8,27% pour 64 jours		2 509 000	2 510 364	0,38%
	BIAT au 30/12/2022 à 8,27% pour 94 jours		504 000	504 183	0,08%
Certificats de dépôt			37 737 207	37 922 851	5,72%
TNZ2TZJ7V323	BTE au 28/11/22 à 9,57% pour 50 jours		7 401 620	7 474 815	1,13%
TN28E2WYRW06	BTE au 07/12/22 à 9,57% pour 50 jours		4 440 972	4 476 389	0,68%
TNZ1HYE3XKG0	BIAT au 05/12/22 à 8,27% pour 30 jours		993 156	999 452	0,15%
TNN1NSHT6B73	BIAT au 23/12/22 à 8,27% pour 10 jours		9 977 080	9 998 166	1,51%
TNKZK9EBVAU1	BIAT au 26/12/22 à 8,27% pour 10 jours		997 708	999 267	0,15%
TNXX30TT12M7	BIAT au 27/12/22 à 8,27% pour 10 jours		4 988 540	4 995 416	0,75%
TN51JJ3VXFY3	BIAT au 30/12/22 à 8,27% pour 10 jours		1 995 416	1 997 066	0,30%
TNUE2TLHXHT7	AMEN BANK au 28/12/22 à 8,27% pour 10 jours		4 988 540	4 994 499	0,75%
TNBEUSTDKWT9	STUSID au 02/11/22 à 9,38% pour 90 jours		1 954 175	1 987 780	0,30%

Bons de trésor à court terme		0	0	0%
Créances sur opérations de pensions livrées		61 502 024	61 728 768	9,31%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 12/12/22 au 03/01/23, taux 8,27%	8 704	9 000 329	9 041 681	1,36%
Prise en pension BTA Novembre 2023, BIAT du 22/12/22 au 09/01/ 23, taux 8,27%	10 048	10 000 472	10 023 445	1,51%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 08/12/22 au 02/01/23, taux 8,27%	9 679	10 000 223	10 055 358	1,52%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 09/12/22 au 02/01/23, taux 8,27%	9 677	10 000 716	10 053 555	1,52%
Prise en pension BTA Avril 2023, BIAT du 21/12/22 au 05/01/23, 8,27%	20 270	21 000 220	21 053 286	3,18%
Prise en pension BTA Novembre 2023, BIAT du 28/12/22 au 01/02/23, 8,27%	1 505	1 500 064	1 501 443	0,23%
TOTAL		207 190 588	208 332 295	31,42%
Pourcentage par rapport au total des actifs				31,23%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/12/2022 contre un solde nul au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	0	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	0	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	0
Total	0	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV. Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 1 745 646 dinars contre 1 741 956 dinars au 31/12/2021. Elle englobe le montant à payer à « Tunisie Valeurs Asset Management » au titre de la commission de gestion au titre de l'année 2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Montant HT	1 725 800	1 722 151
TVA	327 902	327 209
Total TTC	2 053 701	2 049 360
Retenue à la source	308 055	307 404
Net à payer	1 745 646	1 741 956

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 349 645 dinars contre 3 159 760 dinars au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	57 638	57 746
Retenues à la source sur commissions	308 055	307 404
TCL à payer	9 401	9 276
Achats titres à payer	6 839	1 081 632
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 967 403	1 703 293
Autres	309	409
Total	2 349 645	3 159 760

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021

Montant	634 620 930
Nombre de titres	3 174 801
Nombre d'actionnaires	10 343

Souscriptions réalisées

Montant	545 306 878
Titres émis du 01/01/2022 au 01/08/2022	1 761 270
Titres émis lors de la scission de l'action en deux à la clôture de la journée comptable du 01/08/2022 (date VL des souscriptions-Rachats du 02/08/2022) (*)	3 291 886
Titres émis du 02/08/2022 au 31/12/2022	1 933 444

Rachats effectués

Montant	- 576 476 214
Titres rachetés du 01/01/2022 au 01/08/2022	- 1 644 185
Titres rachetés du 02/08/2022 au 31/12/2022	- 2 479 474

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 3 956 476
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4 851 872
Régularisation des sommes non distribuables	- 45 062
Résultats antérieurs incorporés au capital	28 332 540
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	- 1 391 550

Capital au 31/12/2022

Montant	631 242 918
Nombre de titres	6 037 742
Nombre d'actionnaires	10 465

(*) Une scission de l'action TUNISIE SICAV a eu lieu en date du 01/08/2022. A cette date, la valeur liquidative a été divisée par 2, passant ainsi de 214,640 dinars à 107,320 dinars et par conséquent, le nombre d'actions a été doublé.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2022 à 25 139 172 dinars contre 19 099 566 dinars au 31/12/2021, et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
<i>Revenus des obligations</i>		
- Intérêts	4 275 778	3 981 292
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	20 646 140	14 593 152
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
- Dividendes	217 254	525 121
Total	25 139 172	19 099 566

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 18 394 195 dinars, contre 19 575 165 dinars au 31/12/2021 et représente le montant des intérêts courus au cours de 2022 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension livrées. Il se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des certificats de dépôt	6 175 231	5 255 324
Intérêts des dépôts à vue	296 103	229 241
Intérêts des BTCT	94 208	2 609 342
Intérêts des dépôts à terme	5 289 833	6 853 362
Revenus des prises en pension	6 538 821	4 627 896
Total	18 394 195	19 575 165

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 8 311 420 dinars contre 8 070 054 dinars au 31/12/2021, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre l'année 2022.

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	8 311 420	8 070 054
Total	8 311 420	8 070 054

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à 900 063 dinars contre 815 979 dinars au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Redevance CMF	698 396	678 145
TCL	115 416	97 334
Autres	86 251	40 500
Total	900 063	815 979

Note 14 : Autres informations

Données par action:	2022	2021	2020	2019	2018
Revenues des placements	7,210	12,182	10,990	13,043	11,081
Intérêts des mises en pension	0,000	-0,030	-0,678	-0,424	-0,070
Charges de gestion des placements	-1,377	-2,542	-2,000	-2,401	-2,284
Revenus nets des placements	5,834	9,610	8,311	10,218	8,727
Autres produits	0	0	0	0,004	0,011
Autres charges	-0,149	-0,257	-0,199	-0,243	-0,223
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	5,685	9,353	8,112	9,979	8,515
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,419	-0,429	1,291	-0,896	-0,753
Sommes distribuables de l'exercice	5,266	8,924	9,403	9,083	7,762
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,655	0,532	0,458	0,600	0,325
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,804	0,504	0,295	0,072	-0,028
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,148	1,036	0,754	0,672	0,297
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,833	10,389	8,866	10,651	8,812
Résultat non distribuable de l'exercice	0,148	1,036	0,754	0,672	0,297
Régularisation du résultat non distribuable	0,419	-0,038	0,103	-0,052	-0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	0,567	0,998	0,857	0,619	0,264
Valeur liquidative	109,815	208,817	198,895	188,634	178,932
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,19%	1,19%	1,19%	1,19%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	-0,13%	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,55%	4,38%	4,83%	4,94%	4,44%
Actif net moyen	698 278 618	677 827 837	559 373 168	546 041 528	610 628 508

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 667 132 077 dinars, un actif net de 663 036 786 dinars et un bénéfice de la période de 35 217 279 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 27 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU